

CC.Celavu-Prunelli BASTELICACCIA



Etude de discontinuité au titre de la loi Montagne
Et déclaration de projet entraînant mise en compatibilité
du PLU

Cuisine centrale et locaux techniques intercommunaux

Concertation Publique

Décembre 2025

SOMMAIRE

1- Résumé non technique	3
2- Contexte réglementaire et procédure	7
3- Celavu-Prunelli : rappeler le contexte pour comprendre le projet intercommunal	10
4- Les projets de cuisine centrale et de locaux techniques	14
5- Intérêt général du projet et discontinuité urbaine	82
7- Impacts environnementaux et solutions pour les réduire/compenser	83
8- Bilan	103

1- Résume non technique

1. Procédure

La communauté de communes du Celavu Prunelli a délibéré le 20 mars 2025 pour prescrire la procédure de déclaration de projet au sens de l'article L.300-6 du code de l'urbanisme pour la réalisation d'une cuisine centrale et un centre technique intercommunal mutualisé avec la commune de Bastelicaccia.

Elle a également délibéré le 19 juin 2025 afin de lancer la mise en comptabilité du PLU de Bastelicaccia approuvé en 2007 et révisé en 2011, commune accueillant le projet.

Les parcelles étant situées en discontinuité urbaine au sens de la loi Montagne, une demande de dérogation au titre de l'article L.122-5 du CU sera soumise à l'avis du conseil des sites.

Le dossier sera mis préalablement à la disposition du public. Après avoir tirer le bilan de la concertation publique et après avoir arrêté par délibération du conseil communautaire, l'examen conjoint sera organisé. Le compte-rendu se substitue ici à l'avis des PPA et sera joint au dossier d'enquête publique avec celui du Conseil des Sites. La MRAe (Autorité environnementale) saisie dans le cadre d'une procédure cas par cas émettra à son tour un avis.

L'enquête publique interviendra une fois cette étape de consultation achevée.

2. Contexte Réglementaire et Procédure

- **Intercommunalité Celavu-Prunelli** : L'intercommunalité Celavu-Prunelli, composée de 10 communes entre les vallées du Prunelli et de la Gravona compte 9000 habitants et continue sa croissance au rythme de +1,5% par an. Malgré le vieillissement constaté de la population, 45% des ménages comptent au moins un enfant. Le territoire au profil rural et périurbain exprime des besoins sociaux qui amènent à des actions structurantes notamment en faveur de la culture, de la petite enfance, des personnes âgées et des équipements publics. Cet EPCI ne dispose pas encore de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ou de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ; celui-ci a été cependant prescrit prouvant la prise de conscience de mener des politiques communales à long terme pour assurer un développement durable.
- **Projet de Cuisine Centrale et Locaux Techniques** : Avec un besoin d'au moins 1000 repas/jour pour les écoles, les crèches et les ALSH, le projet de cuisine centrale répond à des besoins réels ; il permettra d'optimiser la gestion financière, de développer les circuits courts en misant sur la qualité et améliorera l'offre en service. Le projet de centre technique apportera un confort de travail et une optimisation des moyens pour les deux collectivités.

Le projet vise à mobiliser deux parcelles situées à Bastelicaccia, propriété de la commune : ce choix résulte d'une prospection plus globale qui conforte le caractère stratégique de ce site à bien des égards : bonne accessibilité, pas d'enjeux agricoles, faible enjeu écologique, recyclage foncier... Ce projet est considéré d'intérêt général et

nécessite une mise en compatibilité du PLU de Bastelicaccia, en vigueur depuis 2007 et révisé en 2011.

2. Celavu-Prunelli : Contexte Intercommunal

- **Territoire et Démographie :** L'intercommunalité Celavu-Prunelli s'étend sur 381 km² et est principalement rurale, avec une population de 9 246 habitants en 2022, en croissance de 19 % depuis 2011 ; croissance annuelle de +1,5% par an. La densité de population est passée de 10,5 hab/km² en 1968 à 24,2 hab/km² en 2022, avec Baste- licaccia concentrant 46 % de la population à 233 hab/km². La population est vieillis- sante à l'instar de la Corse et de la France.
- **Profil Socio-Démographique :** La population active a augmenté, passant de 72,8 % en 2011 à 78,5 % en 2022, tandis que le taux de chômage a diminué de 10,0 % à 8,2 % sur la même période. La médiane du revenu disponible par unité de consomma- tion était de 25 630 euros en 2021, avec 57,1 % des ménages imposés.

3. Projets de Cuisine Centrale et de Locaux Techniques

- **Objet du Projet :** Le projet intercommunal consiste en la création de deux équipe- ments publics : une cuisine centrale et un local technique mutualisé avec la com- mune de Bastelicaccia. Ces équipements sont contraints par des surfaces de plancher importantes, des flux quotidiens et une volumétrie nécessitant des terrains avec peu ou pas de pentes.

Surface des Bâtiments :

Cuisine Centrale : Environ 890 m².

Locaux Techniques : Environ 714 m².

Aires de Stationnement et

Techniques :

Création d'aires de stationnement pour les véhicules.

Création d'aires techniques extérieures et de manœuvre, couvrant environ 674 m² et 5214 m² respectivement.

- **Localisation et Choix du Site :** Le site retenu est une friche de 1,2 ha, autrefois occupée par des courts de tennis, située aux abords de la RT40 et hors espace rési- dentiel. Plusieurs critères ont guidé le choix du site, notamment la surface minimale de 1 ha, une localisation stratégique, une bonne accessibilité, un moindre coût en termes de réseaux et équipements, une topographie adaptée, et un faible impact sur les terres agricoles et les espaces naturels.

4. Impacts Environnementaux et Solutions

- **Environnement et Biodiversité :** Le site est situé en dehors de tout périmètre de protection environnementale et aucune zone humide n'a été observée. Cependant, des espèces exotiques envahissantes ont été identifiées, nécessitant leur éradication selon les protocoles. Le site se trouve dans un noyau de population de Tortue d'Her- mann, ce qui impose des mesures spécifiques pour éviter ou réduire les effets du projet sur cette espèce protégée.
- **Paysage et Patrimoine :** Le site est visible depuis la RT40 mais reste à l'écart des vues dominantes. Il est situé dans la zone archéologique de Capitolo et est concerné par la servitude aéronautique de l'aérodrome d'Ajaccio, imposant une limite de hauteur des obstacles entre 60 m et 80 m au-dessus du terrain naturel.
- **Consommation en eau :** elle est estimée à minima entre 15 et 30 m³/jour sans compter le centre de lavage. La parcelle est raccordée au réseau public mais des moyens seront recherchés pour réduire les besoins.

- **Circulation :** au quotidien les VL des agents, les camions de livraison et les camions bennes utiliseront cette voie de desserte locale en impasse ; le week-end cette circulation sera moindre. Une seule maison est directement impactée par ces nouveaux flux car la route longe l'avant de celle-ci qui est par ailleurs implantée aux abords même de l'entrée du site.
- **Production de déchets :** Afin de fournir une estimation grossière des volumes de déchets produits, nous retiendrons le ratio de l'ADEME de 115 g par repas ou convive. Estimant que plus de 80% des déchets sont produits sur site, alors $1500 \text{ repas} \times 0.115 \text{ g} = 172 \text{ kg/j}$ et 24,5 tonnes par an pour 215000 repas

Le site n'est pas directement raccordé à la STEP, mais une bouche d'égout existante est présente au droit de la parcelle.

La STEP de Bastelicaccia a une capacité nominale de 2000 Équivalents Habitants (EH) et traite un débit moyen de $191 \text{ m}^3/\text{jour}$, avec un débit maximal de $332 \text{ m}^3/\text{jour}$.

La charge maximale en entrée est de 1214 EH. Avec une marge d'environ 800 EH, la STEP est en mesure de traiter l'apport nouvel issu de ce projet.

Sans compter le poste de l'aire de lavage, **les eaux usées à prendre en charge sont évaluées à environ 380 - 400 EH**. Ceci représente la moitié de la charge supplémentaire que peut encore accepter la STEP.

La station produit environ $27 \text{ m}^3/\text{jour}$ de boues, ce qui représente une quantité significative de déchets à gérer.

5. Bilan

- **Projet d'Intérêt Général (PIG) :** Le projet de cuisine centrale et de locaux techniques intercommunaux à Bastelicaccia est considéré comme un projet d'intérêt général car il permet d'améliorer le service public, optimise la gestion communal et les dépenses et stimule les circuits courts. Il nécessite une mise en compatibilité du PLU de Bastelicaccia et une étude de discontinuité urbaine pour se conformer à la loi Montagne.
- **Avantages du Site Retenu :** Le site retenu est favorable au projet en raison de sa localisation stratégique, de son accessibilité, de son faible impact environnemental et de sa conformité avec les critères de surface, de topographie et de moindre coût en termes de réseaux et équipements.
- **Principaux impacts :** le projet introduit des nuisances nouvelles qui s'ajoutent à celles générées par la présence de la RT. Il s'agit essentiellement des flux de PL et de VL sur cet axe, surtout en semaine ; les moteurs des climatiseurs sont également source de bruit. S'ajoute à cela la présence potentielle de la tortue d'Hermann. Des mesures préventives seront mises en place en amont du chantier. En dernier lieu, le fonctionnement de ces deux établissements va générer une consommation d'eau importante (à minima $15 \text{ m}^3/\text{j}$ et va produire des déchets compostable à hauteur de 24 t/an ainsi que 400 EH en eaux usées. Certaines données restent inconnues notamment les besoins en eau pour le centre de lavage ou les volumes de déchets de type « emballage. » :

1- Contexte réglementaire et procédure

a. Le choix de la procédure

L'intercommunalité du Celavu-Prunelli ne dispose pas à ce jour de SCoT ou de PLUi. Cet EPCI mène depuis plusieurs années des actions sur l'ensemble de son territoire en faveur de la culture, de la petite enfance ou des équipements structurants en prenant en compte les documents d'urbanisme en place ou tout simplement le RNU. Parfois des procédures de modifications ou de révision sont nécessaires pour adapter lesdits documents aux projets.

Dans le cas du présent projet de cuisine centrale et de locaux techniques, l'intercommunalité souhaite mobiliser un terrain situé à Bastelicaccia et dont la commune est propriétaire. Pour la réalisation de ce projet d'intérêt général, il est donc nécessaire d'intervenir auprès du document d'urbanisme de Bastelicaccia, à savoir un PLU. En effet, Bastelicaccia est dotée d'un PLU depuis 2007 et révisé en 2011. Une révision générale est en cours.

L'intercommunalité a procédé à une prospection foncière large sur l'ensemble de son territoire en tenant compte des documents de planification urbaine, des terres agricoles, de l'accessibilité et de la surface recherchée. Le positionnement de la cuisine centrale est appréhendé de manière stratégique par rapport à son accessibilité et aux flux générés quotidiennement. Pour les locaux techniques, s'ajoutent aussi les nuisances induites par leur usage. Ainsi, la proposition communale de faire usage d'une friche, située aux abords de la RT hors espace résidentiel, est apparue comme étant suffisamment pertinente. Les parcelles concernées sont la D2716 et D2718, d'une contenance approximative de 1,2 ha sont classées en zone UCs et Np. Elles sont en discontinuité urbaine au sens de l'article L.122-7 du code de l'urbanisme .

Elles étaient anciennement occupées par des courts de tennis, aujourd'hui en friche. Les parcelles sont dans un renforcement surplombé par la RT et par les locaux techniques de la CDC et son terrain. L'environnement dans laquelle se situe cette parcelle est très favorable au projet intercommunal car il est dégradé d'un point de vue paysager, présente peu d'enjeux environnementaux et son positionnement est optimal.

Ainsi, le conseil communautaire a délibéré le 20 mars 2025 pour prescrire la procédure de déclaration de projet (l'article L.102-1) l'autorisant à saisir la commune de Bastelicaccia afin de rendre compatible le PLU de ladite commune. La procédure est doublée d'une étude de discontinuité urbaine au titre de l'article L122-7 du code de l'urbanisme.

b. La conduite de la procédure

Par décision du conseil communautaire, l'intercommunalité du Celavu-Prunelli a délibéré comme suit :

- *20 mars 2025 Etude de discontinuité au titre de la loi Montagne et saisine du Conseil des Sites*
- *19 juin 2025 Procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Bastelicaccia*

La procédure est régie comme suit :

La commune de Bastelicaccia étant soumise aux dispositions de la loi Montagne, le principe de continuité urbaine s'impose. La loi montagne instaure cependant des exceptions à la continuité urbaine sous réserve : les exceptions au principe de l'urbanisation en continuité sont au nombre de huit, énumérées notamment par les articles L. 122-5 à L. 122-7.

Le site d'implantation étant, dans ce cas de figure, éloigné du centre urbain et des limites de l'agglomération, la commune procède dans un premier temps à la réalisation d'une étude de discontinuité.

Le projet est acté comme un PIG (projet d'intérêt général) au titre de l'article L.102-1 du code de l'urbanisme.

Etablissement de service public, la nouvelle école répond de toute évidence à un impératif.

La procédure de mise en compatibilité du PLU suivra afin de matérialiser réglementairement les changements à apporter au PLU approuvé.

Étude justifiant l'urbanisation en discontinuité dans un SCoT ou un PLU.

Cette dérogation a été introduite par la loi Urbanisme et Habitat de 2003. Elle est aujourd'hui prévue à l'article L. 122-7 alinéa premier. En vertu de cette disposition, l'urbanisation en discontinuité peut être admise si le SCoT ou le PLU comporte une étude dite « de discontinuité ».

Cette étude devra démontrer la compatibilité de l'urbanisation en discontinuité prévue par le SCoT ou le PLU avec :

- les objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières ;
- la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel prévus aux articles L. 122-9 et L. 122-10 ;
- la protection contre les risques naturels.

Cette démonstration devra être effectuée au regard des « spécificités locales » : Il est donc souhaitable que cette étude comporte notamment une analyse des caractéristiques du site et de l'urbanisation existante, de la configuration des lieux, une description précise du projet et du parti d'aménagement et de l'intégration de ce projet dans l'environnement.

L'étude de discontinuité sera intégrée dans un SCoT ou un PLU selon les procédures de droit commun en matière d'évolution de ces documents d'urbanisme.

Dans le cadre d'une élaboration ou d'une révision, l'étude doit être soumise, avant l'arrêt du projet, à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) compétente et être jointe au dossier d'enquête publique (article R. 122-1).

Le PIG est défini à l'article L102-1 du code de l'urbanisme : "L'autorité administrative compétente de l'Etat peut qualifier de projet d'intérêt général tout projet d'ouvrage, de travaux ou de protection présentant un caractère d'utilité publique et répondant aux deux conditions suivantes :

1° Etre destiné à la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'équipement, au fonctionnement d'un service public, à l'accueil et au logement des personnes défavorisées ou de ressources modestes, à la protection du patrimoine naturel ou culturel, à la prévention des risques, à la mise en valeur des ressources naturelles, à l'aménagement agricole et rural ou à la préservation ou remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Avoir fait l'objet :

- a) Soit d'une décision d'une personne ayant la capacité d'exproprier, arrêtant le principe et les conditions de réalisation du projet, et mise à la disposition du public ;
- b) Soit d'une inscription dans un des documents de planification prévus par les lois et règlements, approuvée par l'autorité compétente et ayant fait l'objet d'une publication".
- c) L'objet du PIG se limite à la qualification juridique d'un projet.

Ce n'est en effet qu'au travers de la modification des documents d'urbanisme, que sa prise en compte impose, que le PIG produit des effets juridiques sur l'utilisation des sols

Le PIG s'impose donc au PLU dans un rapport de compatibilité (article L.153-49 du code de l'urbanisme) et constraint les auteurs du PLU à modifier en conséquence ce dernier.

Une réunion de travail a eu lieu à Bastelicaccia en juin 2025 en présence de la DDT et de la CDC.

Les documents ont été mis à disposition du public durant un mois du 21 août 2025, au 21 août 2025 en mairie de Bastelicaccia et au siège de l'intercommunalité. L'information du public s'est faite par affichage, site web intercommunal, voie de presse locale.

- Mise à disposition du dossier avec un registre
- Publication dans la presse et affichage

L'Autorité Environnementale sera saisie et son avis joint au dossier d'enquête publique. Le conseil des sites est saisi au titre de l'étude de demande de dérogation de la continuité urbaine.

c. L'examen conjoint

La commune sollicitera, après arrêt, les PPA pour un examen conjoint qui donnera lieu à compte-rendu de réunion joint au dossier d'enquête publique.

d. L'enquête publique, les conclusions et l'approbation

Article L153-54

Création ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

Une opération faisant l'objet d'une déclaration d'utilité publique, d'une procédure intégrée en application de l'article L. 300-6-1 ou, si une déclaration d'utilité publique n'est pas requise, d'une déclaration de projet, et qui n'est pas compatible avec les dispositions d'un plan local d'urbanisme ne peut intervenir que si :

- 1^o L'enquête publique concernant cette opération a porté à la fois sur l'utilité publique ou l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence ;
- 2^o Les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du plan ont fait l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou de la commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9.

Le maire de la ou des communes intéressées par l'opération est invité à participer à cet examen conjoint.

Article L153-55

Création ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

Le projet de mise en compatibilité est soumis à une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement :

- 1^o Par l'autorité administrative compétente de l'Etat :
- a) Lorsqu'une déclaration d'utilité publique est requise ;
- b) Lorsqu'une déclaration de projet est adoptée par l'Etat ou une personne publique autre que l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou la commune ;

c) Lorsqu'une procédure intégrée mentionnée à l'article L. 300-6-1 est engagée par l'Etat ou une personne publique autre que l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou la commune ;

2° Par le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou le maire dans les autres cas.

Lorsque le projet de mise en compatibilité d'un plan local d'urbanisme intercommunal ne concerne que certaines communes, l'enquête publique peut n'être organisée que sur le territoire de ces communes.

Article L153-56

Création ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

Lorsque la mise en compatibilité est requise pour permettre la déclaration d'utilité publique d'un projet, ou lorsqu'une procédure intégrée mentionnée à l'article L. 300-6-1 est engagée, le plan local d'urbanisme ne peut pas faire l'objet d'une modification ou d'une révision portant sur les dispositions faisant l'objet de la mise en compatibilité entre l'ouverture de l'enquête publique et la décision procédant à la mise en compatibilité.

2- Celavu-Prunelli : rappeler le contexte pour comprendre le projet intercommunal

a. Celavu-Prunelli : une intercommunalité, deux vallées

Cette intercommunalité née de la fusion de la vallée du Prunelli et de la Haute vallée de la Gravona compte 10 communes aux profils variés mais étroitement liés à la ruralité. Avec 381 km², cette intercommunalité est essentiellement rurale puisqu'elle occupe un territoire dominé par des espaces agricoles, naturels et s'organise autour d'un maillage villageois. Bastelicaccia se distingue des autres communes plus modestes à tous les égards : elle a mué en deux décennies pour devenir une commune périurbaine de la première couronne d'Ajaccio.

Desservies par des réseaux régionaux avec deux RT mais aussi par la voie ferrée les deux vallées sont des espaces à enjeux aux portes d'Ajaccio. La géographie impose cependant des contraintes fortes à la moyenne et haute vallée du Prunelli dont le réseau de RD de qualité variable impose un certain éloignement. Cependant, ces mêmes territoires bénéficient d'atouts majeurs autour des ressources naturelles : eau, bois, pâturages. Le territoire dans sa diversité et son étendue est face à des questionnements d'organisation et de fonctionnement parfois complexes.

Ce territoire est donc non seulement rural mais aussi un territoire de montagne avec des contraintes marquées en termes de circulation et de déplacements en général, au sein même de ses limites mais aussi vers la périphérie dont Ajaccio. Les deux vallées sont scindées par une ligne de crêtes majeures des contreforts mais les dénominateurs communs permettent au territoire de considérer les besoins, les objectifs et les stratégies à mettre en œuvre. Aussi, en s'engageant dans un PLUi, l'EPCI confortera une vision partagée et un avenir commun porteur d'un développement coordonné et solidaire au service des populations et de son patrimoine.

b. Le profil socio-démographique

La région ajaccienne est caractérisée par une croissance démographique soutenue, sous l'effet de la forte polarisation de la capitale grâce à l'emploi et la concentration des services et commerces, comme

celle de l'emploi. En périphérie, les communes ont connu un développement de type périurbain dont Bastelicaccia en est un exemple majeur.

La population de l'intercommunalité de Celavu-Prunelli a augmenté de manière significative, passant de 7 774 habitants en 2011 à 9 246 habitants en 2022. Cette croissance de +19% peut être attribuée à l'attrait de la région ajaccienne, qui offre des opportunités économiques et une qualité de vie élevée. La bonne accessibilité de la vallée de la Gravona et de Bastelicaccia les rend attractives à l'heure où l'inflation gagne la périphérie ajaccienne. La recherche d'une meilleure qualité de vie explique aussi le succès de certaines communes rurales. Les politiques communales en matière d'urbanisme et d'habitat soutiennent aussi cette attractivité.

La région connaît cependant un vieillissement de sa population, avec une augmentation des tranches d'âge de 60 ans et plus. Les villages sont ancrés dans cette tendance et Bastelicaccia connaît une faible mobilité des ménages à laquelle s'ajoute le vieillissement national. Cependant, la part des jeunes (0-14 ans) reste stable, ce qui est essentiel pour le dynamisme et le renouvellement de la population. Les familles avec enfants sont attirées par les communes les plus proches de la ville et celles disposant des services autour de l'enfance. Ceci est particulièrement observé à Bastelicaccia. La disponibilité du parc de logements reste essentielle au renouvellement des populations locales.

FAM T1 - Ménages selon leur composition

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2011	%	2016	%	2022	%	2011	2016	2022
Ensemble	3 190	100,0	3 719	100,0	4 187	100,0	7 706	8 510	9 183
Ménages d'une personne	895	28,0	1 120	30,1	1 387	33,1	895	1 120	1 387
Hommes seuls	470	14,7	528	14,2	677	16,2	470	528	677
Femmes seules	424	13,3	592	15,9	710	17,0	424	592	710
Autres ménages sans famille	128	4,0	101	2,7	79	1,9	295	235	165
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	2 167	67,9	2 498	67,2	2 721	65,0	6 517	7 155	7 630
Un couple sans enfant	851	26,7	1 053	28,3	1 153	27,5	1 877	2 241	2 408
Un couple avec enfant(s)	1 014	31,8	1 077	29,0	1 152	27,5	3 854	3 970	4 209
Une famille monoparentale	302	9,5	368	9,9	416	9,9	786	943	1 014

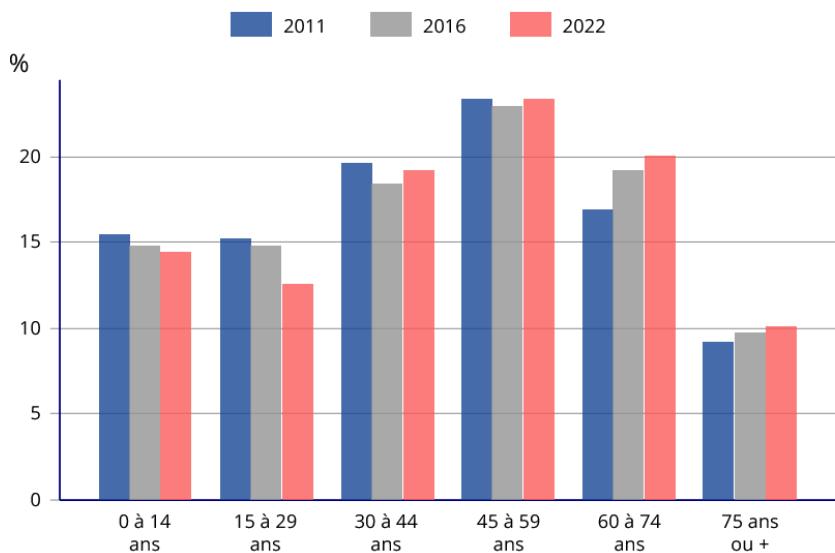
Source : INSEE 2022

La densité de population a presque doublé depuis 1968, passant de 10.5 hab/km² à 24.2 hab/km² en 2022. Cette augmentation reflète l'urbanisation croissante et des fonctions socio-économiques qui se développent ici. Cette densité reste toutefois inégale entre communes au sein du territoire car la commune de Bastelicaccia concentre à elle seule, presque 46% de la population et compte 233 hab/km², soit 10 fois plus que la moyenne.

A Bastelicaccia, les couples avec enfants ou en âge d'en avoir sont bien représentés puisque 1/5 de la population se situe dans la tranche des 30-44 ans et 1/5 en a entre 0 et 19 ans. 31,6% des ménages ont des enfants, soit un léger fléchissement depuis 2013 qui s'explique par la stabilité des ménages vis-à-vis de leur lieu de résidence.

La croissance démographique est soutenue par **les arrivées de nouveaux ménages** encouragés essentiellement par les opportunités d'accessibilité à la propriété sur ce territoire. Le solde naturel (0,1%) est insignifiant par rapport au solde apparent entrées-sorties (1,3%) qui reste cependant stable depuis 6 ans (2016-2022).

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Source : INSEE 2022

c. La population active

Le taux d'activité a augmenté, passant de 72,8% en 2011 à 78,5% en 2022, ce qui indique une population active dynamique. Le taux de chômage a diminué, passant de 10,0% en 2011 à 8,2% en 2022, reflétant une amélioration du marché du travail et une création d'emplois dans divers secteurs.

Population de 15 ans ou plus selon le groupe socioprofessionnel actuel ou antérieur en 2022

Groupe socioprofessionnel	2022	%
Ensemble	7 902	100,0
Personne en emploi	4 269	54,0
Agriculteurs exploitants	68	0,9
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	516	6,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	494	6,3
Professions intermédiaires	1 184	15,0
Employés	1 293	16,4
Ouvriers	713	9,0
Retraités	2 289	29,0
Autres personnes sans activité professionnelle	999	12,6

Source : INSEE 2022

d. Le niveau des revenus

La médiane du revenu disponible par unité de consommation était de 25 630 euros en 2021, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale. Cela reflète une économie locale relativement prospère, soutenue par des secteurs clés tels que le tourisme et les services.

57.1% des ménages étaient imposés en 2021, indiquant une base fiscale solide et une population avec un pouvoir d'achat relativement élevé.

Les revenus d'activité représentent 74.3% du revenu disponible, soulignant l'importance de l'emploi et des activités économiques dans la région.

Ces revenus représentent 29.5% du revenu disponible, ce qui est significatif et reflète la part importante de la population âgée dans la région.

e. Les caractéristiques du tissu économique et le niveau d'équipement

La communauté de communes bénéficie d'une diversité de son tissu économique en présence d'un terroir agricole varié entre haute montagne et plaines ; en présence d'activités artisanales et commerciales de type TPE ; ces dernières sont plus rares dans les petites communes reculées mais ici, le tourisme apporte un petit plus. Les services administratifs et le service public permettent de maintenir des emplois locaux.

Le taux d'activité a augmenté, passant de 72.8% en 2011 à 78.5% en 2022, ce qui indique une population active dynamique. Le taux de chômage a diminué, passant de 10.0% en 2011 à 8.2% en 2022, reflétant une amélioration du marché du travail et une création d'emplois dans divers secteurs. Si les emplois salariés prédominent, il existe un tissu de TPE et PME dans l'agro-alimentaire, dans la construction, dans les loisirs et services à la population.

Le secteur tertiaire, incluant l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale, représente une part importante des emplois (34.7% en 2022).

L'agriculture trouve sa place dans ce vaste territoire dont l'histoire est inévitablement attachée à ses pratiques. Aussi, si en montagne elle se maintient en conservant des productions traditionnelles, la plaine s'est modernisée autour de production d'élevage et de maraîchage. L'irrigation apporte un appui à la production fourragère et maraîchère entre autres.

Le changement climatique couplé à des difficultés structurelles au niveau régional pour certaines des productions, interrogent, mais la production agricole conserve une marge d'évolution à condition qu'une véritable stratégie se mette en place pour répondre à la quête d'une plus grande autonomie alimentaire à l'année.

Les Projets Alimentaires Territoriaux sont une des réponses. Le bassin de vie ajaccien dont le Celavu-Prunelli font partie de ces territoires où les besoins sont constants et en hausse. Le circuit court peut y trouver sa place dans une vallée qui est largement sous-exploitée à bien des égards. La question foncière reste entière à ce niveau. La volonté de développer une cuisine centrale ouvre des perspectives en termes d'emplois directs et indirects dans le secteur agricole ; ce projet active le levier pour accéder à une alimentation de qualité à moindre impact écologique, tout en réduisant les coûts inhérents aux transports.

f. Le tissu urbain

L'intercommunalité dispose de communes au profil très varié mais principalement tourné vers la ruralité et le périurbain. La proximité à Ajaccio et sa périphérie favorise un tissu dense et en pleine expansion alors qu'en haute vallée, des déséquilibres se creusent. Les fonds de vallées à proximité des axes de communications tendent à absorber la demande en logements mais les villages résistent bien en conservant un socle de population à l'année. C'est Bastelica et Tolla sont les communes les plus enclavées et qui restent à l'écart d'une certaine dynamique urbaine. Celles pourvues d'un document d'urbanisme ont choisi de maîtriser leur développement comme Carbuccia et son *paese novu*.

- Le nombre de résidences principales a considérablement augmenté, passant de 1,636 en 1968 à 4,187 en 2022. Cette hausse est liée à l'installation de nouveaux résidents et à la conversion

de résidences secondaires en résidences principales. Les résidences secondaires, quant à elles, sont également en augmentation, reflétant peut-être un début de transfert de ces occupants saisonniers vers des territoires moins chers que ceux du littoral.

- Le nombre de logements vacants a légèrement diminué, ce qui peut indiquer une pression immobilière et une demande accrue de logements.

Il y a, de manière générale, avec la hausse de population une mobilisation du foncier et du parc de logements. Cependant, la mobilité des occupants reste faible et des besoins se font ressentir face aux mutations sociétales qui se traduisent par une hausse des ménages monoparentaux, des personnes seules et des personnes âgées autonomes souhaitant rester dans leur logement.

Si les villages conservent un tissu dense et organisé, les communes ayant connu un développement périurbain se caractérisent par une urbanisation plus diffuse et étalée du fait de la prédominance des maisons individuelles. En effet, les maisons représentent 82.2% des logements en 2022.

Cet étalement questionne sur l'organisation du service public et sa localisation. Elle génère aussi plus de besoins en investissements, en termes de maintenance par exemple.

L'intercommunalité est scindée entre vallée du Prunelli et de la Gravona. L'urbanisation reste calée au maillage villageois historique et a tiré parti des fonds de vallée et des massifs collinaires pour se déployer.

Le profil socio-économique intercommunal explique le besoin en services dédiés aux différentes populations soit en offrant des services publics directs, soit par la gestion du territoire. La politique intercommunale est très impliquée à cet égard et se met à niveau, notamment avec une micro-crèche à Carbuccia, un nouveau ALSH à Vero ou un nouveau groupe scolaire à Bastelicaccia. En lien avec ses établissements et d'autres déjà en place, survient le besoin d'optimiser les coûts et d'offrir un service de qualité. La cuisine centrale entre pleinement dans cette stratégie qui va également soutenir l'économie locale et l'emploi en se rapprochant des producteurs agricoles locaux, par exemple. Le renforcement des équipements publics se justifie par une mise à niveau et une réorganisation nécessaires pour ce territoire en pleine structuration aux portes d'Ajaccio et sa banlieue.

3- Les projets de cuisine centrale et de locaux techniques

a. L'objet du projet et la localisation du site retenu

Le projet intercommunal consiste à créer deux équipements publics nouveaux dans le but de renforcer la qualité du service public intercommunal : une cuisine centrale et un local technique mutualisé avec la commune de Bastelicaccia.

Ces deux équipements sont contraints par les surfaces de plancher importantes, les flux générés au quotidien et par une volumétrie qui nécessite des terrains avec peu ou pas de pentes.

Il concerne une friche issue de l'abandon de courts de tennis aux abords de la RT et d'une voie de service parallèle à cette dernière. Ce terrain d'une

b. Le choix du site d'implantation

La quête d'un terrain adapté aux deux projets s'est étendue à l'ensemble du territoire selon plusieurs critères.

- La surface 1 ha minimum
- Une localisation « stratégique » au sein du territoire vis-à-vis des flux notamment
- La bonne accessibilité du site en termes de sécurité

- Un moindre coût en termes de réseaux et équipements
- Une topographie adaptée à la nature du projet
- Une parcelle non exposée à des risques
- Une prise en compte des impacts sur les terres agricoles (ESA dans la zone U et AU du PLU) et sur les espaces naturels
- L'impact paysager

Le projet intercommunal recherche un terrain qui permet :

- L'installation de deux bâtiments distincts d'une surface d'environ 890 m² et de 714 m²
- La création d'aires de stationnement
- La création d'aire technique extérieure et de manœuvre (674 m² et 5214 m²)

L'utilisation de ces bâtiments requiert de réaliser des bâtiments en RDC ou d'un étage maximum. Des quais de chargement et déchargement devant être aménagés pour un usage quotidien, la topographie doit être faible.

Ce projet qui génère des flux quotidiens de poids lourds (3,5 T) et de véhicules légers importants, il est impératif que les terrains soient facilement accessibles depuis un axe principal ;

La nuisance induite par ces flux étant également quotidienne, il est souhaitable de l'éloigner des zones résidentielles ;

Enfin, ces deux équipements devant desservir les deux vallées (Gravona et Prunelli) au quotidien, un point central est à privilégier.

A partir de ces facteurs, plusieurs sites ont été repérés dans les deux vallées en partant d'un minimum de 1 ha.

Quatre sites ont été identifiés

Site 1 : Vero –Caldanella friche aux abords de la RT20 et de la Gravona

Avantages : accessibilité vis-à-vis de la RT, bâti existant abandonné à réhabiliter, hors agglomération

Inconvénients : excentrée de la vallée du Prunelli , fort impact paysager



Vue depuis la RT google map 2024

Site 2 : Ocana – Cavara - parcelle agricole de la RD3 et du Prunelli

Avantages : hors agglomération, proximité de certains fournisseurs potentiels (maraîchers)

Inconvénients : desserte par RD3 parfois étroite, ESA, traversée obligatoire du centre urbain de Bastelicaccia, un peu éloigné par rapport au Prunelli,



Vue depuis la RD google map 2024

Site 3 : Eccica-Suarella – route de Bastelica RD27, parcelle agricole

Avantages : hors agglomération

Inconvénients : ESA, mitage d'un espace agricole, trop excentré de la vallée de la Gravona, traversée de Cauro centre inévitable, impact paysager, des maisons à proximité



Vue depuis la RD google map 2024

Site 4 : Bastelicaccia – friche aux abords de la RT40

Avantages : friche, site dégradé, hors agglomération, faibles enjeux écologiques

Inconvénients : très visible depuis la RT, deux maisons à proximité



Vue depuis la RT -google map 2024

RECHERCHE DES PARCELLES DISPOSANTES DES CITÈRES POUR L'ACCUEIL DE LA FUTURE CUISINE CENTRALE

Première sélection

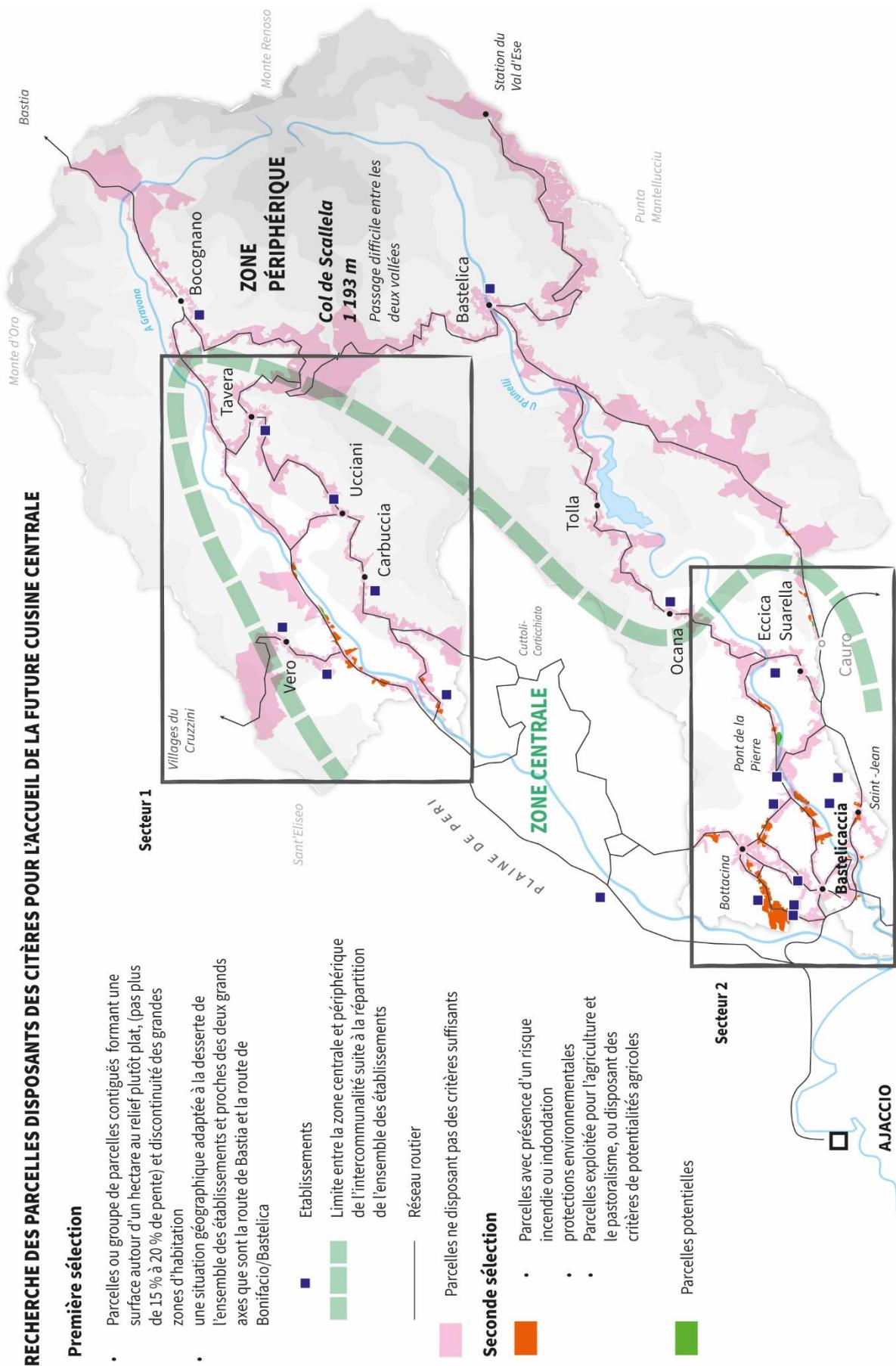
- Parcels ou group of parcels contiguous forming a surface around a hectare in relief rather than flat, (not more than 15% to 20% of slope) and discontinuity of large residential areas

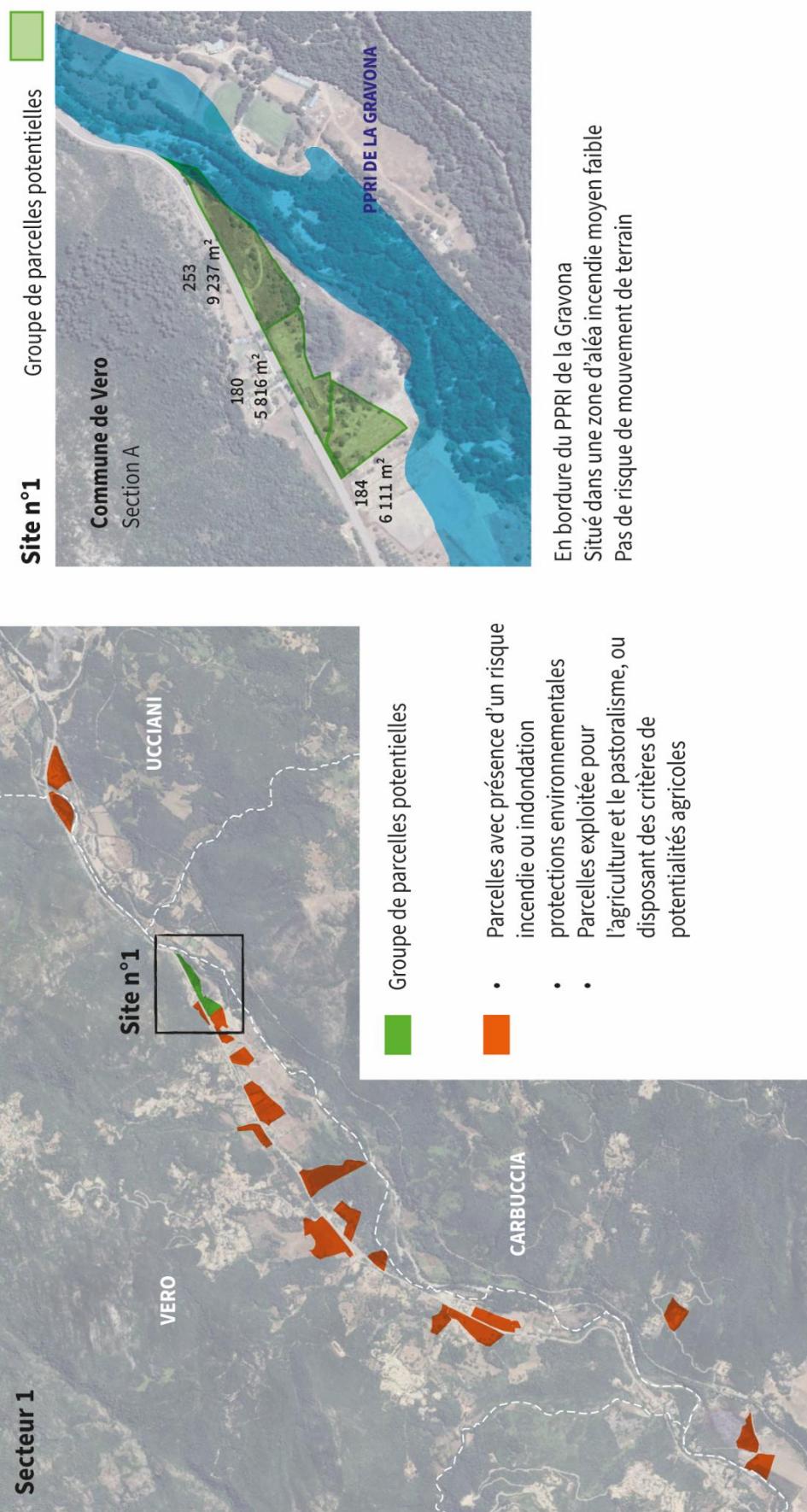
• A geographical situation adapted to the supply of the ensemble of establishments and proximity of the two main axes that are the route of Bastia and the route of Bonifacio/Bastelicca

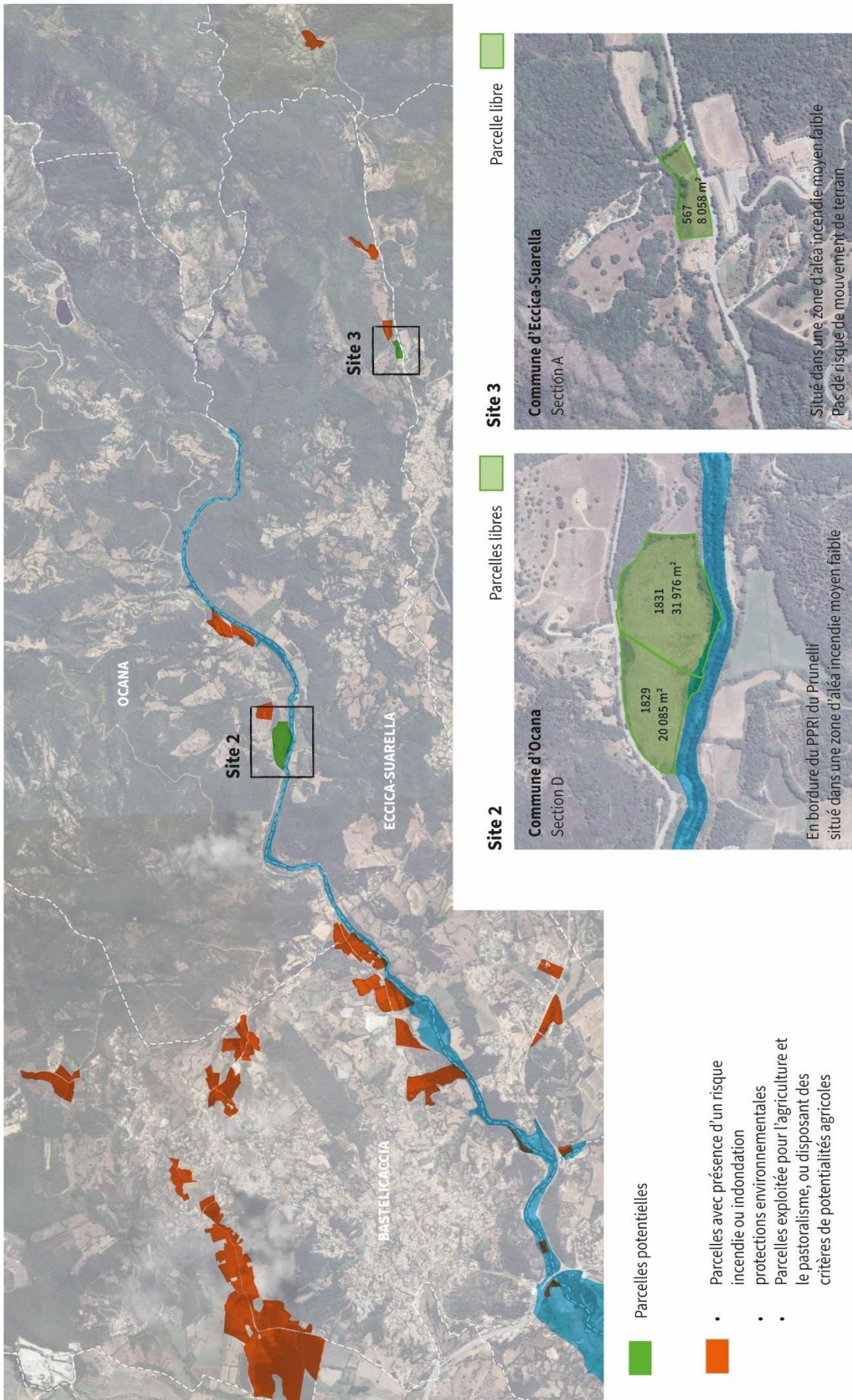
Seconde sélection

- Parcelles avec présence d'un risque incendie ou inondation
 - protections environnementales
 - Parcelles exploitée pour l'agriculture et le pastoralisme, ou disposant des critères de potentialités agricoles

Parcelles potentielles







- Bilan de la prospection

La prospection foncière démontre que les terrains adaptés sont rares. Toutes les communes concernées sont des communes soumises aux dispositions de la loi Montagne, ce qui rend les potentiellement intéressantes pour la réalisation du projet, à condition d'une dérogation à la continuité urbaine.

Pour acter le choix, plusieurs critères sont avancés. Le projet doit éviter :

- De consommer des espaces agricoles (ESA en particulier) : Ocana et Eccica.
- De provoquer une aggravation des conditions de sécurité routière : Eccica et Ocana (traversée des centres urbains).
- De créer un impact paysager : Eccica et Ocana.

Le projet générant des déplacements de véhicules au quotidien, et ces mêmes flux induisant des pollutions diverses (GES, sonore), il convient de l'éloigner des espaces résidentiels. Dans tous les cas, il doit s'implanter dans une zone peu habitée, soit de très faible densité d'habitat.

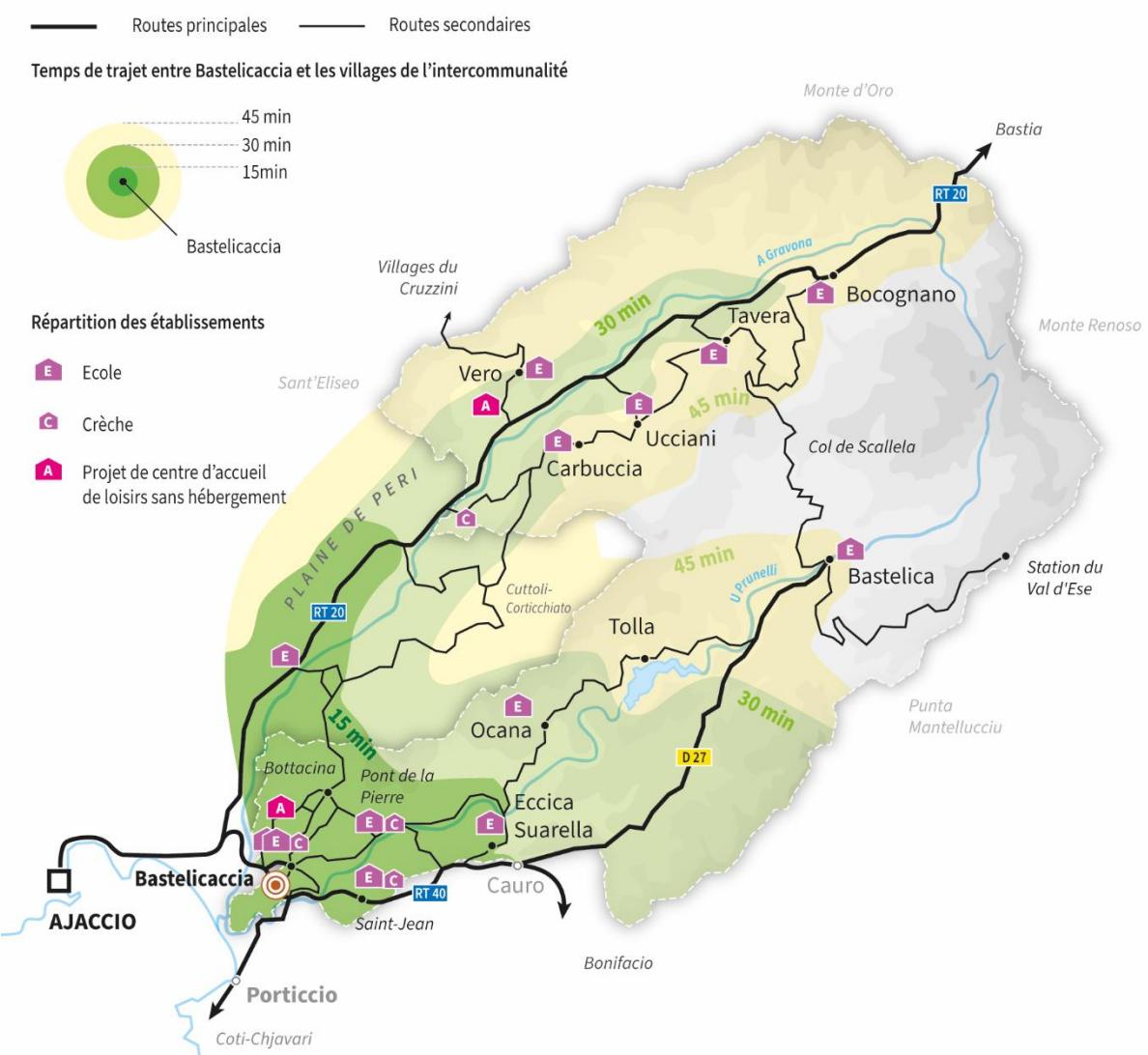
Un point distingue les parcelles en deux catégories. Celles qui disposent d'un potentiel existant (Ocana et Eccica) en présence de terrains agricoles exploités, et celles qui sont dégradées par la présence de ruines ou d'un équipement abandonné. Cet état de fait les rend prioritaires, en plus d'être en présence des autres critères nécessaires. Ces friches offrent l'opportunité d'éviter de porter atteinte à des espaces de qualité et permettent de recycler du foncier délaissé.

En ayant ainsi retenu les sites de Bastelicaccia et de Vero, le choix s'opère suivant le positionnement géographique. La portée du projet devant atteindre au quotidien les deux vallées rend le site de Bastelicaccia plus attractif notamment pour réduire les coûts de fonctionnement. Par ailleurs, la mutualisation des moyens avec la commune permet des économies substantielles pour les deux collectivités. S'ajoutent à cela, le bénéfice d'un terrain qui est propriété communale et, en dernier lieu, l'existence du PLU approuvé de Bastelicaccia, qui facilite la procédure de dérogation à la continuité urbaine (Loi Montagne).

Situation de la future cuisine centrale dans l'intercommunalité



Distance de la future cuisine centrale aux établissements scolaires et de garde d'enfants



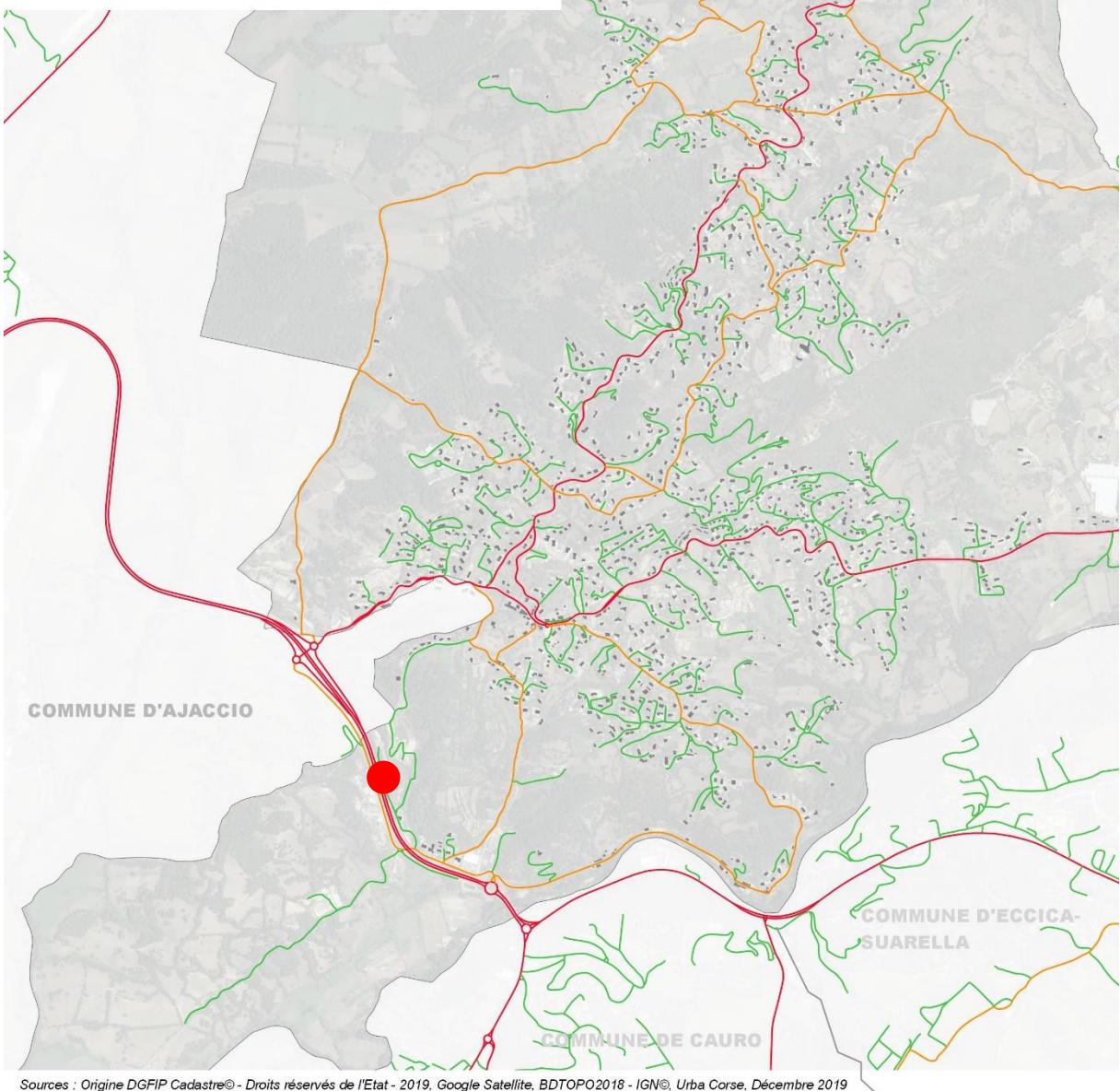
Analyse urbaine de la commune de Bastelicaccia

Réseau routier

- Réseau principal
- Réseau secondaire
- Liaison intercommunale
- Réseau d'impasse et boucles
- Desserte des habitations
- Bâtiment résidentiel

La commune de Bastelicaccia est une commune de 3 914 habitants et 1 935 ménages (INSEE 2016).

On compte selon les dernières bases de données et les dernières images satellites 1 926 bâtiments d'habitations. La somme de toutes les parcelles contenant ces habitations est d'environ 220 ha ce qui ramène à un ratio de 8,7 logements/ha.

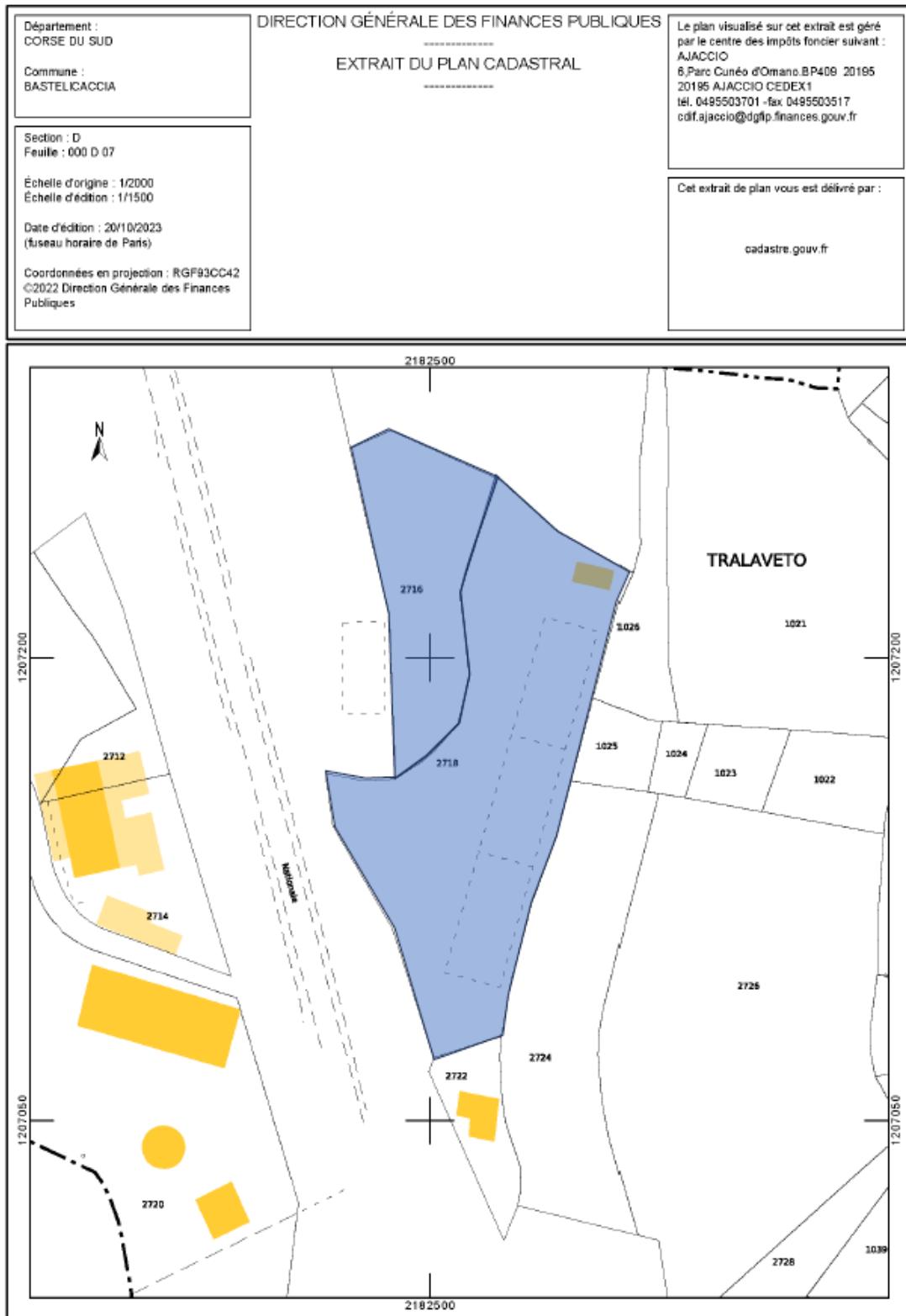


Sources : Origine DGFiP Cadastre® - Droits réservés de l'Etat - 2019, Google Satellite, BDTOPO2018 - IGN®, Urba Corse, Décembre 2019

- Les caractéristiques du site retenu

Les parcelles

Le site retenu concerne les parcelles de la section D n°2718 et 2716 d'une surface respective de 8328 m² et 2842 m² et d'une contenance totale cumulée de 11080 m² répartie.





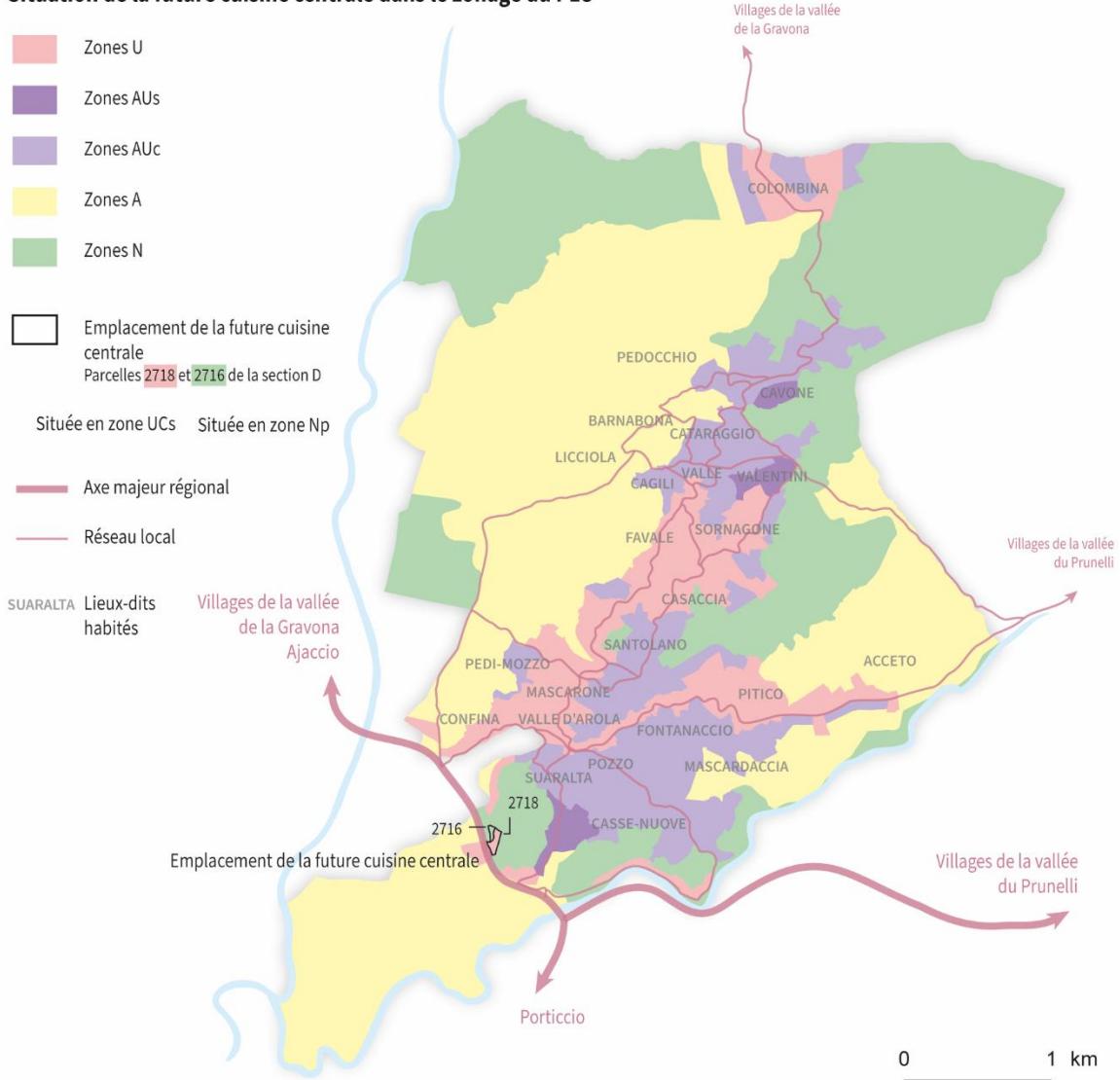
Extrait de l'Etude de faisabilité « Construction d'un centre technique et d'une cuisine centrale »

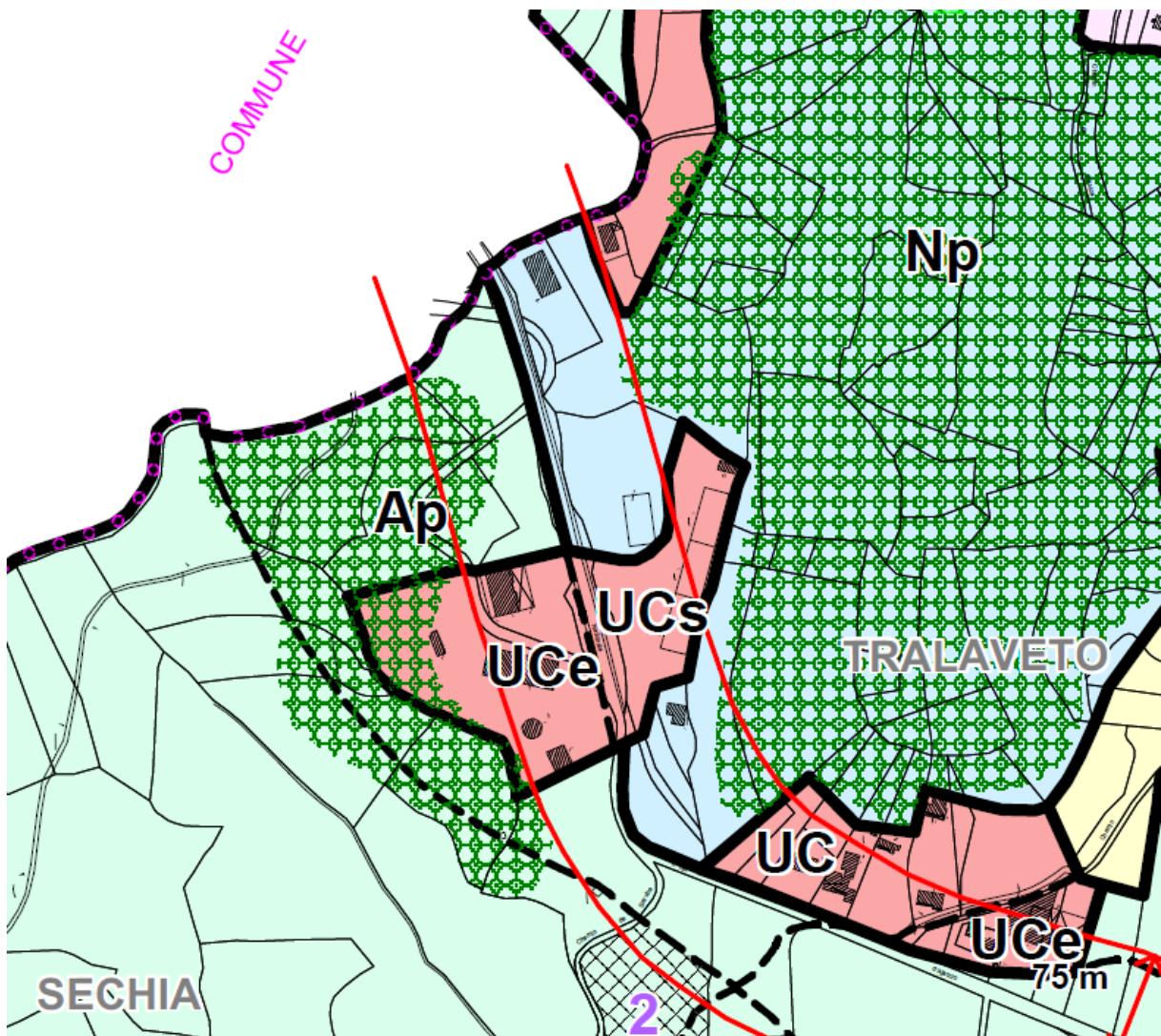
Consultants SAS 2024

La réglementation d'urbanisme en vigueur

Les deux parcelles en friches se situent donc sur le territoire de Bastelicaccia. Elles sont chacune d'elles, dans une zone distincte du PLU en vigueur. Le règlement de la zone ne permet pas la réalisation du projet dans la mesure où, la zone naturelle n'est pas constructible et le secteur UCs est exclusivement voué à la réhabilitation et renforcement des équipements sportifs de plein air.

Situation de la future cuisine centrale dans le zonage du PLU





Zoom Zonage du PLU approuvé 2023

Légende :

- Zones urbanisées
- Zones à urbaniser
- Zones à urbaniser strictes sous réserve d'une modification du PLU
- Zones agricoles ou à potentialités agricoles
- Zones naturelles
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Espaces espaces verts
- Secteurs
- Arbre remarquable à préserver

Zone UC - Caractère de la zone

Zone de construction d'habitat individuel, de commerces et de services de proximité, plus ou moins dense.

Le secteur **UCe** désigne la petite zone commerciale le long de la RN196 et son extension mesurée. Le secteur **UCa** caractérise la petite zone commerciale sur la route de Suaralta - Valle d'Arola.

Le secteur **UCs** désigne au lieu-dit Tralavetu, les terrains situés en continuité du secteur UCe destinés à l'accueil d'un espace sportif et de structures légères et de plein air.

Le secteur **UCb** désigne le secteur de la mairie.

Les lotissements "Hameau de Pinellu" et "Hameau d'Aragnascu" respectivement sur les parcelles 382 au lieu-dit Pinellu et la 2094 au lieu-dit Fontanaccio, conservent leur règlement.

Extrait du règlement de la zone UC du PLU approuvé en 2023

c. Etat des lieux du site du projet

- **Caractéristiques géographiques**

Le site retenu aux abords même de la RT40, au lieu-dit Tralavetu est un espace circonscrit par la RT et un relief érodé par les travaux de celle-ci, et par un espace naturel boisé l'est, dominé par Bocca di A Seghia au Nord. Ces parcelles sont encaissées dans un micro-vallon, axé nord/sud, entravé par la RT et canalisé vers la plaine. Au nord, un bâtiment technique de la Région est positionné en promontoire. On note un bâti isolé en entrée de site et à l'arrière inséré dans la masse végétale.



Extrait Géoportail 3D



Extrait Géoportail 3D

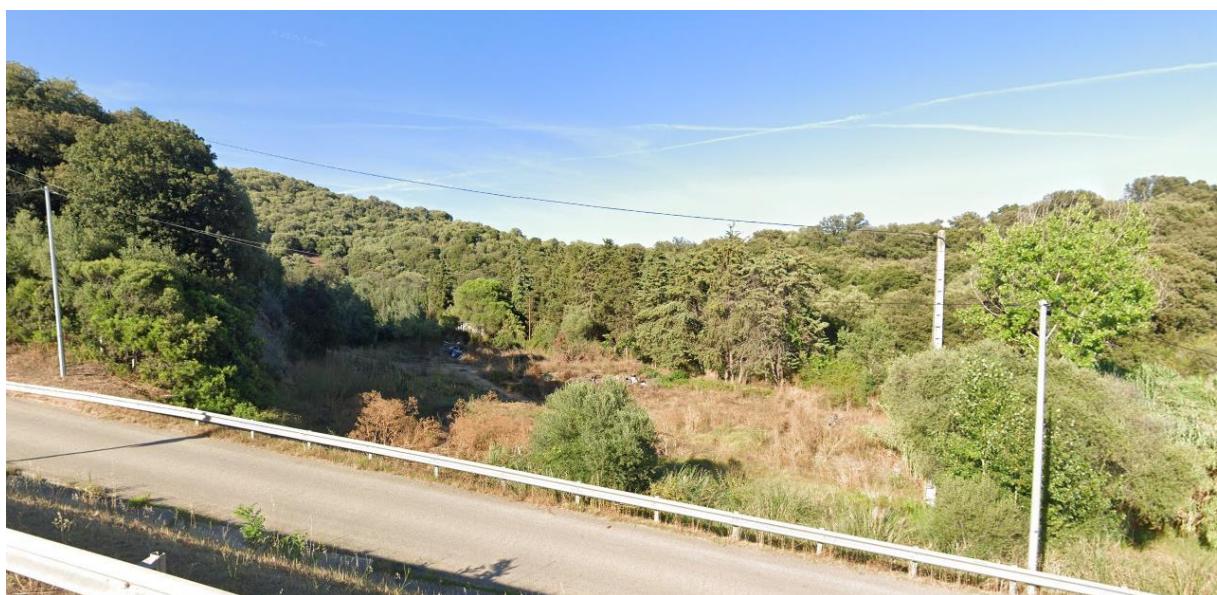


Image Google Map 2024 – Vue du site depuis la RT



Ce petit fond de vallon aménagé a conservé un ru sporadique, aujourd'hui canalisé, qui permet l'évacuation des eaux de surface. C'est donc naturellement que le site se caractérise par la présence de matériaux limoneux dans sa partie la plus basse. Le granite domine tout autour.



Illustration 9 : Extrait de carte du réseau hydrographique (Source : Géoportail)

Ces parcelles ayant été aménagées par le passé pour en faire un court de tennis et ses vestiaires, elles s'organisent sous forme de deux plateformes successives, aujourd'hui embroussaillées. Cependant, hormis ces deux plateformes, l'ensemble présente une pente importante nord-sud :



Les plateformes

Le site présente un fort dénivélé d'une quinzaine de mètres sur sa largeur et sa longueur.

Les illustrations suivantes représentent le profil altimétrique du terrain :

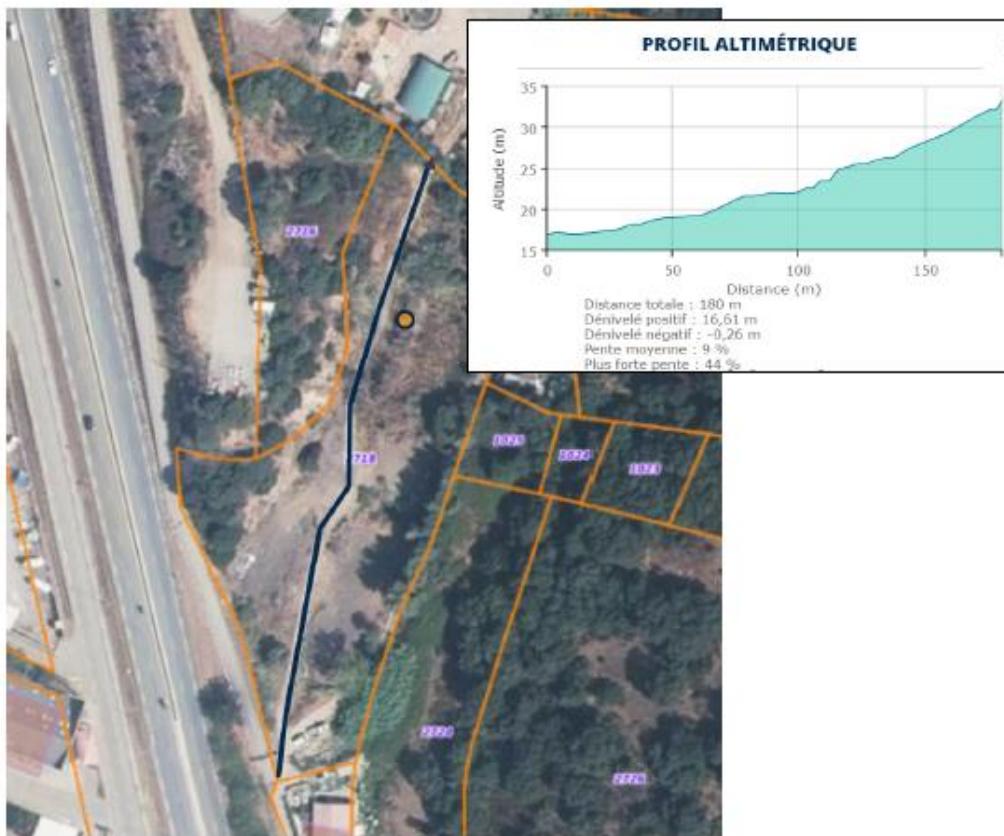


Illustration 5: Profil altimétrique Nord/Sud (Source : Géoportail)

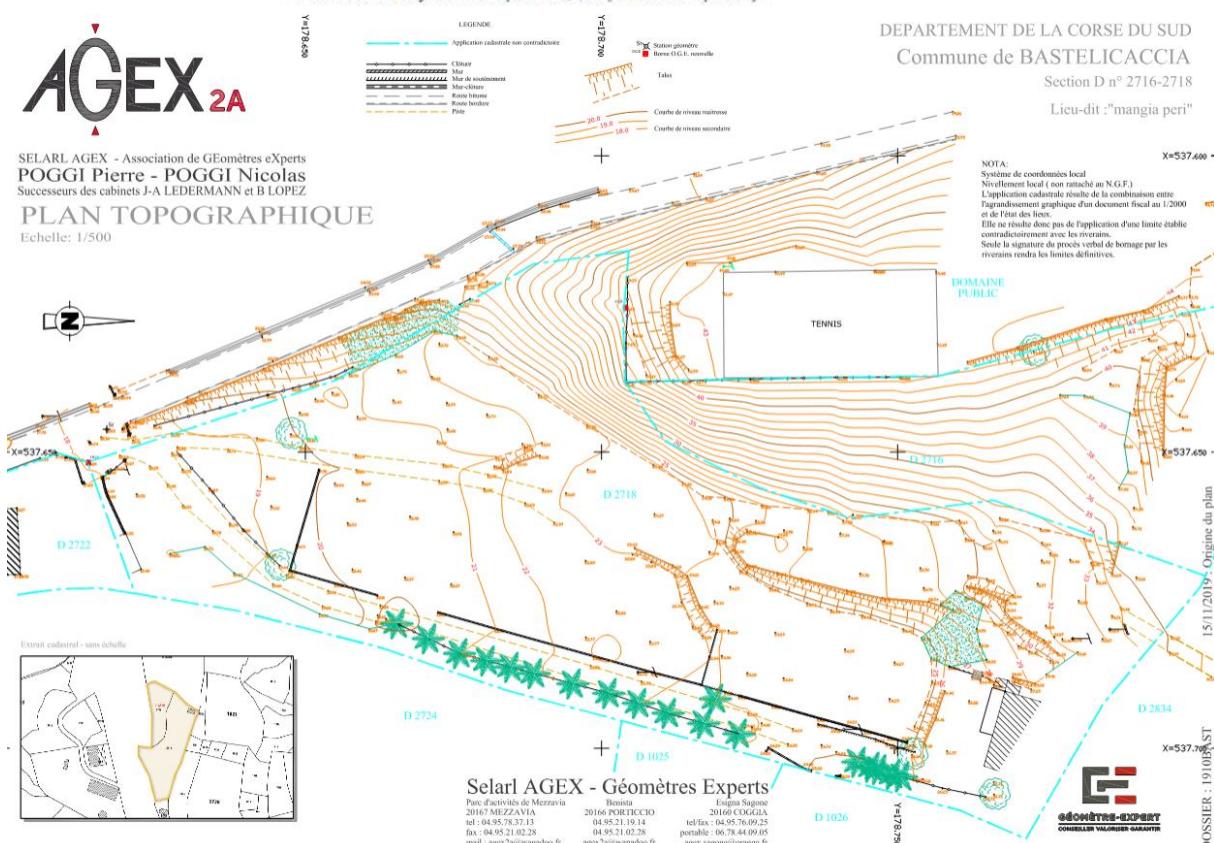




Illustration 6: Profil altimétrique Nord-Ouest/Nord-Est (Source : Géoportal)

Elles sont facilement accessibles grâce à la voie de service qui double la RT ; une piste longe à l'est ces courts dont elle est séparée par un petit canal. Ainsi aménagée, la topographie initiale a été complètement modifiée.

Hormis l'emprise des courts de tennis, le restant de la parcelle a conservé un sol naturel qui permet à la végétation de reprendre ses droits. Débroussaillée à plusieurs reprises, la strate herbacée prédomine au cœur du site, alors que le mimosas et quelques chênes et eucalyptus reconquièrent les talus et les abords.

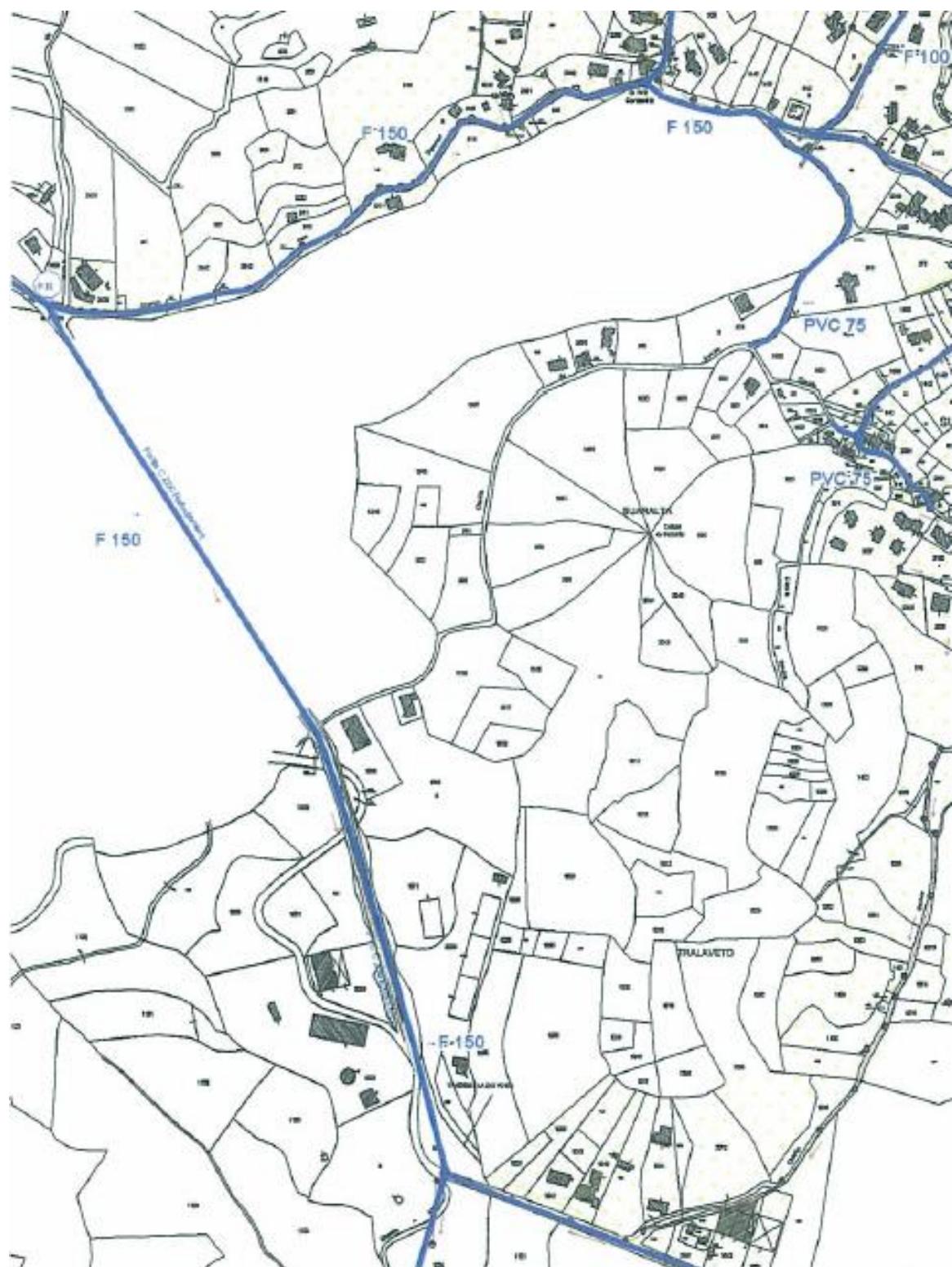
- **Desserte par les réseaux**

Les parcelles sont accessibles par la voie de service communale qui dessert le centre technique de la Région situé sur la parcelle voisine. Un accès direct est aménagé également pour le site avec l'installation d'un portail. La largeur de la voie est adaptée aux VL comme aux PL. L'aire de retournement est à réaliser à l'intérieur compte tenu de la configuration des lieux, notamment de la présence de clôtures et de portails.



L'entrée du site – Etat actuel

Les parcelles sont desservies par le réseau public d'eau potable : le réseau principal suit le tracé de la route existante et se caractérise par un diamètre de 150 mm.



Extrait Réseau d'eau potable

Le réseau électrique est présent sur le site et la capacité du réseau est suffisante.

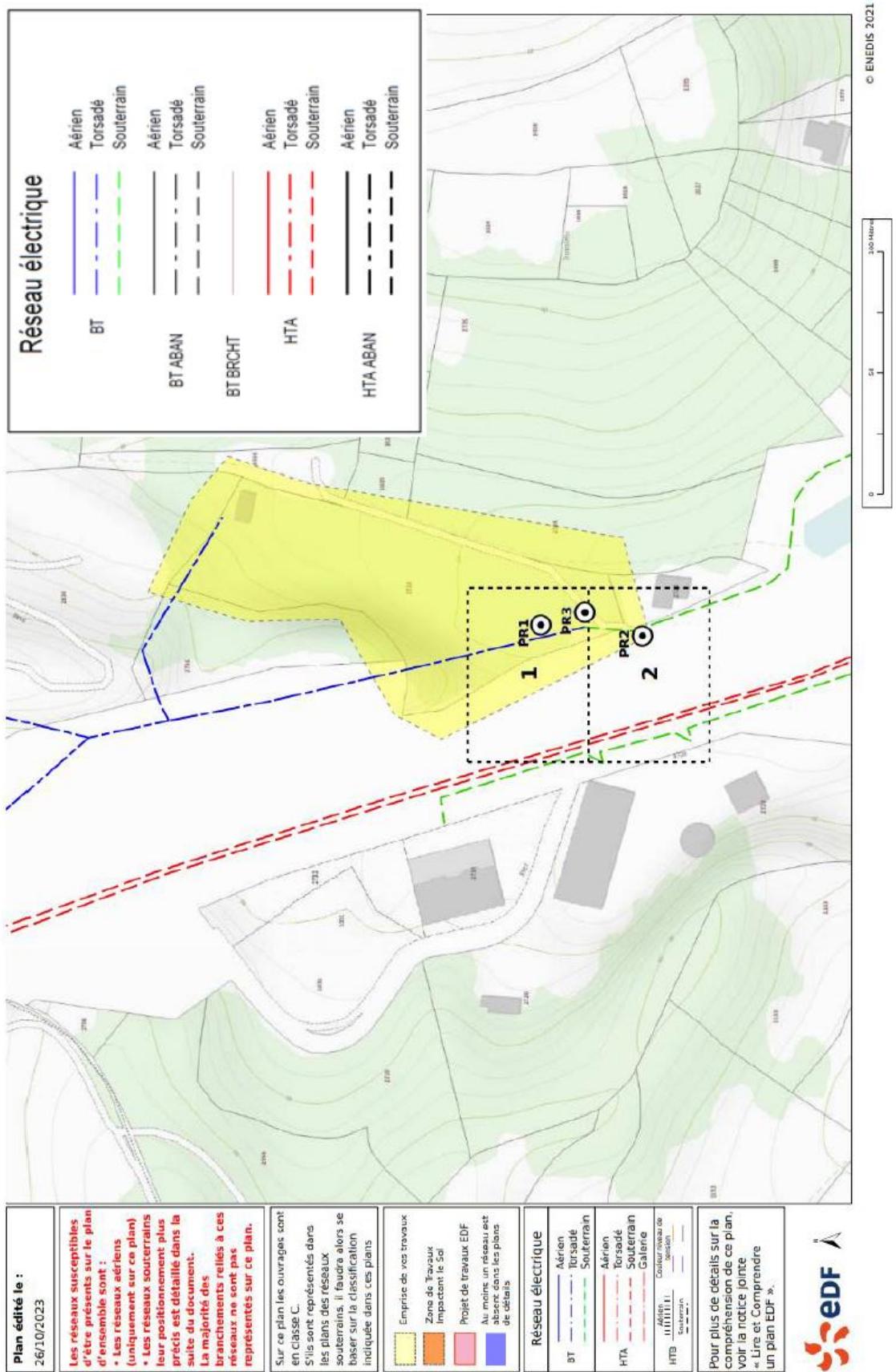


Illustration 16: Extrait de plans des réseaux électriques (source : DT EDF-Corse)

En matière d'eaux usées, le site n'est pas raccordé à la STEP mais une bouche d'égout est existante au droit de la parcelle ; le centre technique de la région y est raccordé. La STEP de 2000 EH est à proximité et celle-ci est conforme.



Extrait Réseau d'assainissement collectif communal

Données Clés 2023

Station de traitement des eaux usées de BASTELICACCIA

Charge maximale en entrée	1 214 EH
Capacité nominale	2 000 EH
Débit arrivant à la station	
Valeur moyenne	191 m3/j
Percentile95	332 m3/j
Débit de référence retenu	332 m3/j
Production de boues	27 TMS/an

Résultats des conformités

Conformité réglementaire équipement	oui
Conformité réglementaire performance	oui
Conformité globale collecte	oui

Le réseau d'eaux pluviales sous forme de caniveaux aériens longe la route communale ; il a été conçu avec les travaux de la RT et il est calibré notamment pour collecter les eaux de ruissellement en provenance du centre technique régional qui est situé en amont. Ce réseau peut capter les eaux de surface que le projet n'aurait pas réussi à infiltrer sur le site.



Accès et caniveau aérien le long de la route de service

- **Faune et flore sur le site**

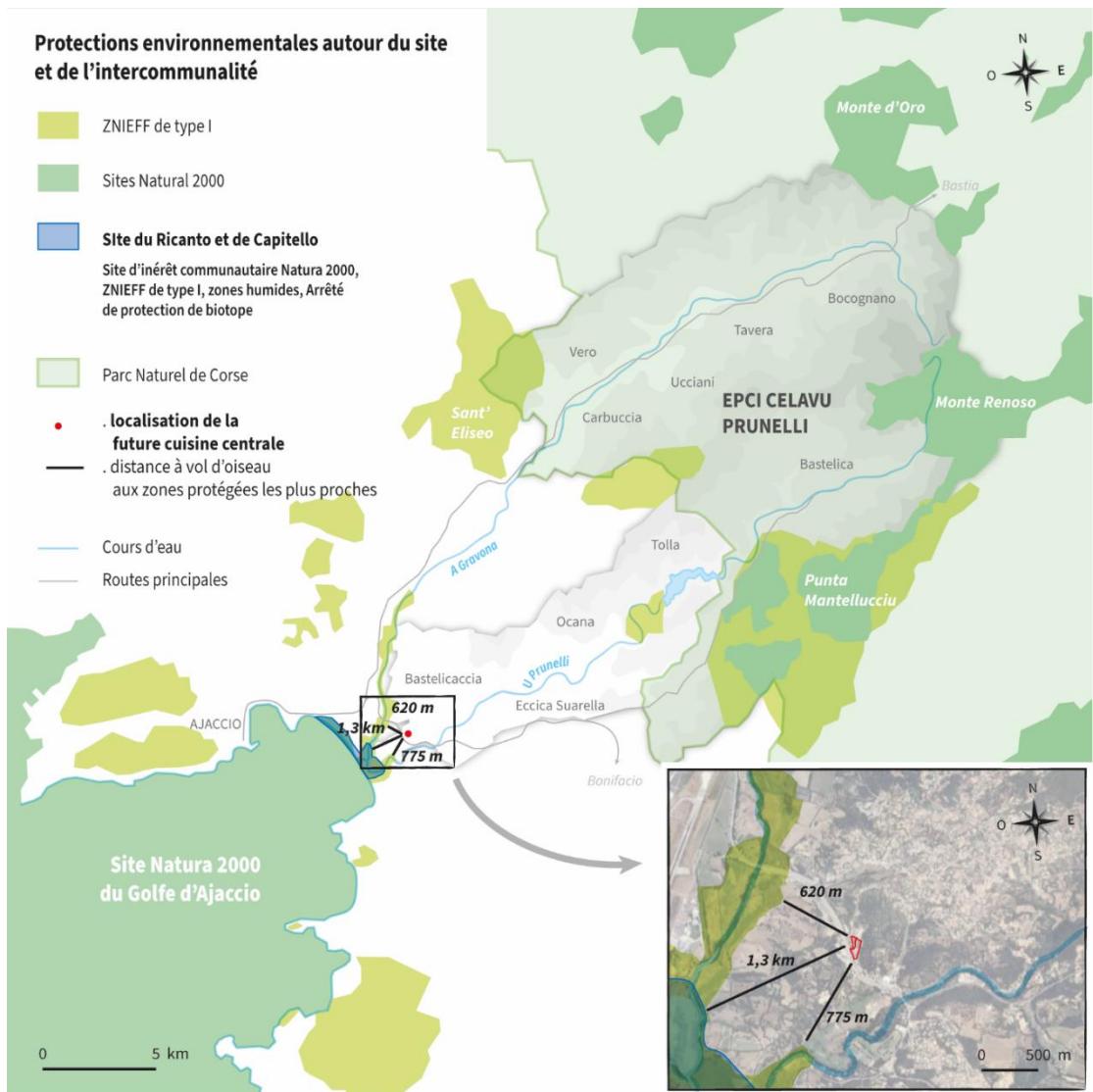
Le site est situé en dehors de tout périmètre de protection environnementale ZNIEFF, NATURA 2000. Il se trouve néanmoins en lisière de la plaine de la Gravona et de la ZNIEFF, mais à 1,3 km de Natura 2000 qui concerne le littoral.

L'environnement immédiat à la friche se caractérise par des espaces densément boisés (chênaies) à l'est et nord-est alors qu'à l'ouest un reliquat de colline arasé, est reconquis par une maigre couverture végétale caractéristique du maquis (lentisques, cistes, oléastres), accroché au talus et sans sol. Au sud, le sol est artificialisé par la présence des voies et d'une construction.

Une étude réalisée par Biotope au printemps 2025 permet de mieux connaître les enjeux environnementaux des parcelles et des interactions avec le site.

Malgré une faible distance entre le projet et le périmètre qui remonte la plaine, des obstacles physiques comme Bocca di a Seghia, la RT ou l'urbanisation, réduisent les possibilités d'interactions entre ces espaces.

Le site lui-même a été modifié par des travaux divers et successifs ; les nuisances anthropiques constantes et proches du site perturbent la renaturation et sa faible surface, comme son enclavement amenuisent les interactions avec les dynamiques naturelles des espaces plus préservés.



Etat des lieux 2025

2.2 Aires d'études et sources d'information

Deux périmètres sont pris en considération dans la présente note :

- Une **aire d'étude rapprochée** qui correspond à la parcelle étudiée ;
- une **aire d'étude éloignée**, qui intègre les secteurs où peuvent s'ajouter des effets éloignés ou induits : liés à des pollutions, aux poussières, au dérangement, etc. Dans le cas présent, l'aire d'étude éloignée pour ce projet s'étend sur un rayon maximum de 3 km autour du tracé. Cette aire est considérée pour apprécier les enjeux du territoire dans lequel s'insère le projet : zone d'influence immédiate, aspects paysagers, milieux naturels proches, patrimoine culturel.

Plusieurs sources d'informations naturalistes ont été consultées afin de compléter les inventaires de terrain en 2022, dont :

- DREAL Corse ;
- Bases de données naturalistes Géoorchestra et Openobs ;
- INPN ;
- PADDUC ;
- PNA Tortue d'Hermann ;
- SDAGE Corse ;
- Atlas des zones humides ;
- OEC.

2.3 Espaces naturels d'intérêt

2.3.1 Espaces naturels réglementés

Aucun zonage réglementaire, ni Natura 2000 ne se situe dans l'aire d'étude rapprochée et donc sur le site du projet. On note la présence de seulement de 2 sites Natura 2000 littoraux / marins dans l'aire d'étude éloignée et du PNR de Corse en limite ouest de l'aire d'étude éloignée (3km).

Patrimoine naturel : Périmètres écologiques d'inventaires					
Type	Numéro	Nom	Surface totale	Distance entre le zonage et la zone d'étude rapprochée	Intérêt écologiques connus
ZSC	FR9400619	Campo dell'Oro	39	1,5km à l'ouest	Outre des groupements uniques pour la Corse de landes denses à Genet de Salzmann (Genista salzmannii var. Salzmannii) sur sables du littoral fixés et de Scrophulaire rameuse (Scrophularia ramosissima), on trouve en abondance sur ce site une espèce végétale d'intérêt européen la Linaire jaune (Linaria flava) Annexe II (10% des effectifs Corse) avec plus de 6000 pieds en 2003 (50% environ de la population corse et française) Ce secteur sablonneux de Campo dell' Oro abrite l'unique station mondiale d'un mollusque terrestre endémique protégé au niveau national l'escargot de Corse (Helix ceratina), récemment retrouvé sur ce site après 100 ans environ et considéré en Danger de disparition par l' UICN (moins de 5000 individus sur la zone). Il est inféodé à

1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Patrimoine naturel : Périmètres écologiques d'inventaires					
Type	Numéro	Nom	Surface totale	Distance entre le zonage et la zone d'étude rapprochée	Intérêt écologiques connus
					la lande et aux peuplements de haut de plage sur la bande littorale
ZSC et ZPS	FR9410096 et 02017	Golfe d'Ajaccio	47 374 ha	1,2km à l'ouest	<p>Le littoral rocheux abrite de nombreuses espèces structurantes des différents faciès de l'habitat récif. On rencontre sur ces différents faciès une grande variété d'espèces d'algues, de mollusques, d'éponges ou encore de crustacés. On note en particulier une belle population de Patelles géantes sur substrat rocheux mais aussi en fond de golfe sur des récifs naturels et artificiels. La grande nacre est également bien présente dans le golfe. Les fonds marins de ce secteur sont également parsemés de grottes. Habitat très particulier, les grottes abritent des espèces qui ont dû s'adapter à des conditions environnementales très spécifiques (absence de lumière, conditions hydrodynamiques) et ont, de ce fait, développé des particularités biologiques uniques. Les côtes du golfe d'Ajaccio plongent rapidement et forment un grand canyon sous-marin dans lequel séjournent plusieurs espèces de mammifères marins, notamment le Grand Dauphin.</p> <p>Une des plus importantes colonies de Cormorans huppés de Méditerranée de Corse est située sur l'île de la grande Sanguinaires. Le site est donc très important pour l'espèce et un 2 ème îlot (Piana) abrite aussi une belle colonie. Le Goéland d'Audouin niche dans le golfe d'Ajaccio avec 60 à 100% de la population nationale mais la présente ZPS ne concerne que les sites d'alimentation. La colonie se trouve sur une autre ZPS (FR9412001). Le golfe , très abrité, présente des potentialités alimentaires importantes pour ces deux espèces d'oiseaux, d'où la justification d'étendre le périmètre initial à l'aire de nourrissage de ces espèces. Il a l'originalité d'accueillir au passage préruptif un très gros effectif de sarcelles d'été qui remontent d'Afrique et se reposent en fond de golfe (mars). la Mouette mélancocéphale peut aussi être abondante certains printemps. En hiver il accueille un effectif important de Sternes caugeks au regard de l'hivernage en France. Les Puffins s'alimentent régulièrement dans le golfe en petit nombre en printemps/été</p>

2.3.2 Espaces naturels d'inventaire

Le projet se situe dans le très grand noyau de population de Tortue d'Hermann Grand Ajaccio. Hors zone du projet, mais à proximité, on note, seule une ZNIEFF II de grande superficie se situe à proximité directe du site du projet, qui comprend également un arrêté préfectoral de protection de Biotope (APPB) et des terrains du conservatoire du littoral (CEL).

1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

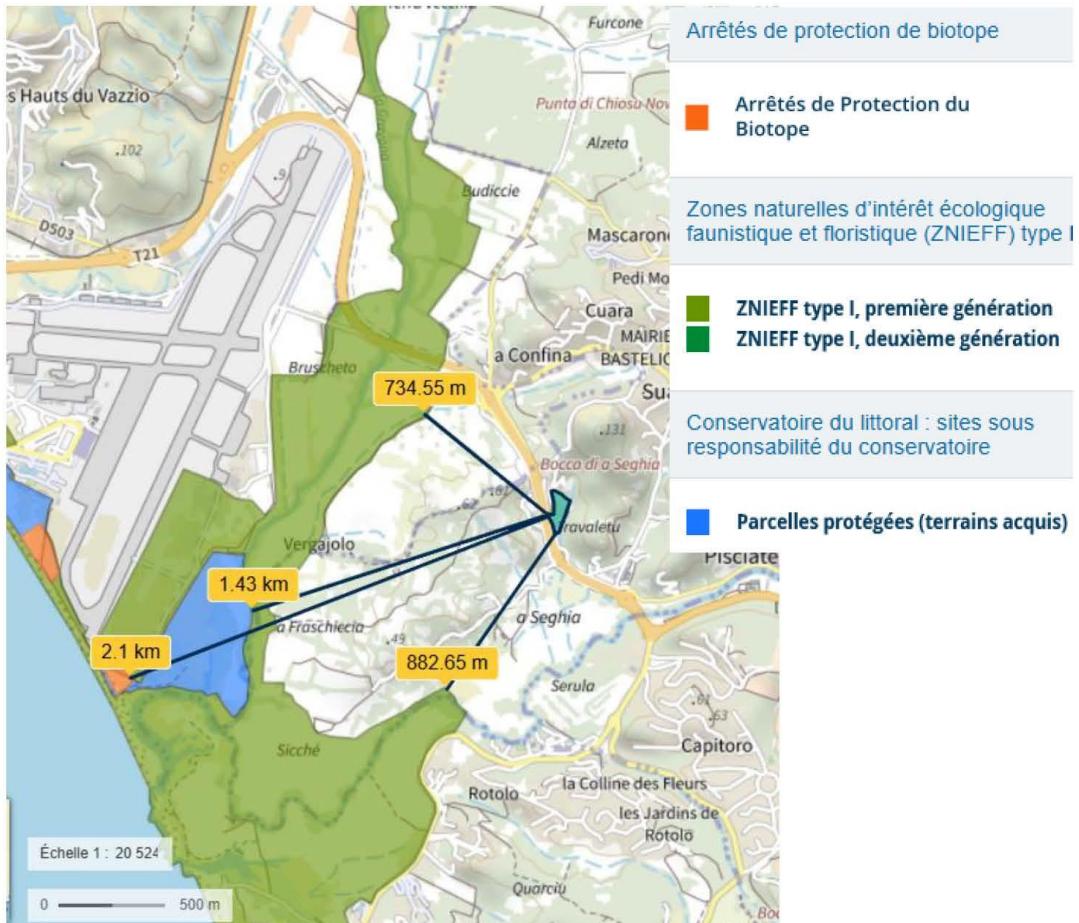
Patrimoine naturel : Périmètres écologiques d'inventaires

Type	Numéro	Nom	Distance entre le zonage et la zone d'étude rapprochée	Intérêt écologiques connus
APPB	FR3800535	Landes À Genêt De Salzmann De Campo Dell'Oro	2km à l'ouest	Cet APPB a été désigné principalement pour protéger la dernière population mondiale d'escargot de Corse qui vit sur la zone sableuse de Campo Del'Oro. On y trouve aussi une belle population de Linaire jaune, espèce protégée et rare.
Protection foncière	Terrain du CEL		1,5km au sud-ouest	Ces terrains sous maîtrise foncière et gestion du CEL couvre l'APPB précédent ainsi que la plage du Ricanto, ainsi que l'embouchure de la Gravona.
ZNIEFF I	940004130	DUNE DE PORTICCIO - ZONE HUMIDE DE PRUNELLI GRAVONA - ZONE HUMIDE DE CALDANICCIA		Le site est situé au Sud-Est de l'Agglomération d'Ajaccio au niveau de la plaine de la Gravona et de son embouchure. On recense sur toute la longueur du secteur un réseau de zones humides entretenant des relations écologiques étroites entre elles. La plus importante d'entre elles est localisée au niveau de l'embouchure de la Gravona et du Prunelli. Le site constitue une importante étape migratoire pour l'avifaune en Corse occidentale au plan qualitatif. Il a une fonction d'aire de repos et de nourrissage lors des différentes migrations. On peut rencontrer une très grande variété d'espèces animales et végétales, dont beaucoup sont caractéristiques des zones humides et notamment des oiseaux limicoles, comme par exemple Egretta garzetta, Tachybaptus totanus ou Philomachus pugnax. Plusieurs espèces sont également nicheuses sur le site tels que le Guépier d'Europe ou le Pipit rousseline. La Cistude d'Europe est recensée sur le site mais présente de faibles effectifs. Concernant la plage et l'arrière plage, la présence du rarissime Helix ceratina (seule localité mondiale) et de Linaria flava sont des enjeux majeurs de ce site. On note aussi la présence de plusieurs habitats naturels d'intérêt communautaires dont des landes à genets de salzmann en position abyssale, uniques en Corse (et au monde) par leur couverture au sol.
PNA	/	Aire de sensibilité pour la Tortue d'Hermann	0 km	Noyaux de population : sensibilité forte à très forte

1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Prédiagnostic écologique des parcelles D2718 et 2716
Mai 2025

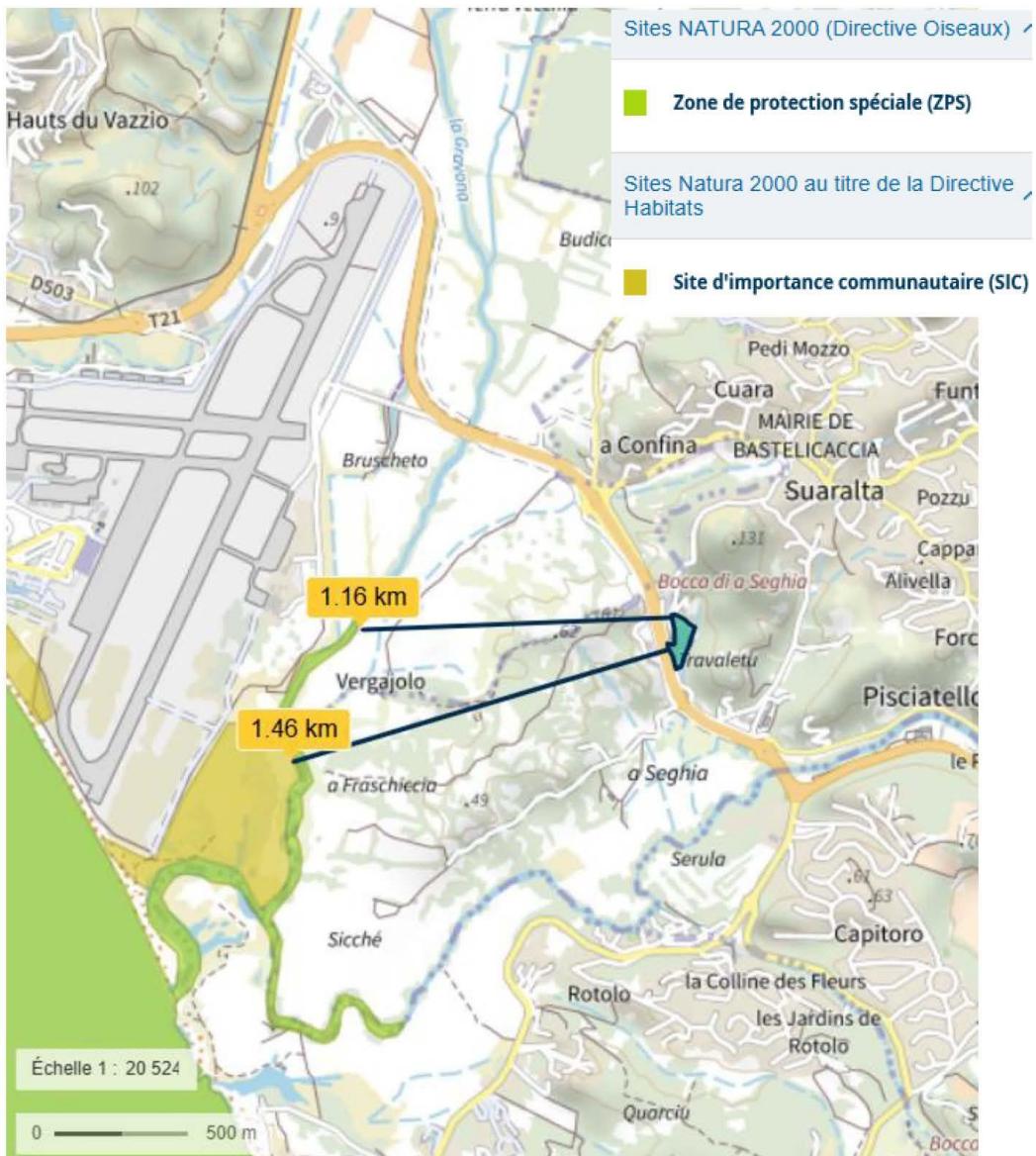
Figure 2 : Zonages naturalistes



1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Prédiagnostic écologique des parcelles D2718 et 2716
Mai 2025

Figure 3 : Sites Natura 2000



Prédiagnostic écologique

1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

2.3.3 Zones humides

Les zones humides sont « *des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* » (CE. Art. L211-1).

Le site d'étude n'est pas concerné par les zones humides référencées à ce jour par le SDAGE de Corse ou l'atlas des zones humides de Corse réalisé par l'OEC.

Lors du repérage de terrain aucun cours d'eau ou zone humide n'a été observé.

2.4 Pré-diagnostic écologique

Cette pré-évaluation des enjeux écologiques permet un premier avis d'expert quant à la faisabilité du projet et la prise en compte des éléments floristiques et faunistiques patrimoniaux.

La bibliographie a été recherchée sur la base de données OpenObs, (consultation : juillet 2022) à proximité de l'aire d'étude rapprochée. Elle est complétée par des données communales.

2.4.1 Bibliographie, données connues

Les enjeux autour de l'aire d'étude rapprochée sont globalement faibles pour la plupart des groupes. Des espèces protégées et à forte patrimonialité sont présentes sur 2 groupes à l'échelle de l'aire d'étude éloignée : reptiles (Tortue d'Hermann), oiseaux (fringilles). Aucune donnée d'espèce protégée n'est connue sur le site du projet.

1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Bilan des données disponibles

Bibliographie et données publiques disponibles relatives au site d'étude et à proximité <3km)			
Flore	INPN, 2025	48 espèces protégées sont connues sur la commune (données récentes après 2015). D'après les milieux présents sur l'aire d'étude rapprochée, il est important de retenir notamment la présence de :	
		<ul style="list-style-type: none"> - Anacamptide buffon (<i>Anacamptis morio</i>) ; - Anacamptide papilionacée (<i>Anacamptis papilionaceae</i>) ; - Avoine folle (<i>Avena fatua</i>) ; - Céphalanthère à feuilles longues (<i>Cephalanthera longifolia</i>) ; - Erodium bec-de-cigogne (<i>Erodium ciconium</i>) ; - Ers à quatre graines (<i>Ervum tetraspermum</i>) ; - Potéum sanguisorbe (<i>Poterium sanguisorba</i>) ; - Ronce bleue (<i>Rubus caesius</i>) ; - Fragon piquant (<i>Ruscus aculeatus</i>) ; - Sérapis en cœur (<i>Serapias cordigera</i>) ; - Sérapis langue (<i>Serapias lingua</i>) ; - Sérapis négligé (<i>Serapias neglecta</i>) ; - Sérapis à petites fleurs (<i>Serapias parviflora</i>) ; - Sérapis en soc (<i>Serapias vomeracea</i>). 	
Orthoptères 30 espèces	INPN 2025	<ul style="list-style-type: none"> -<i>Aiolopus thalassinus corsicus</i> -<i>Conocephalus conocephalus</i> -<i>Natula avernii</i> -<i>Rhacocleis corsicana</i> -<i>Sphingonotus uvarovi</i> 	
Rhopalocères 29 espèces	INPN 2025	-Azuré des orpins (<i>Scolitantides orion</i>)	
Odonates 27 espèces	INPN 2025	<ul style="list-style-type: none"> -<i>Coenagrion pulchellum</i> -<i>Coenagrion scitulum</i> -<i>Paragomphus genei</i> 	
Amphibiens 5 espèces	INPN 2025	<ul style="list-style-type: none"> -Crapaud vert (<i>Bufo bufo viridis</i>) -Discoglosse sarde (<i>Discoglossus sardus</i>) -Grenouille de Berger (<i>Pelophylax lessonae bergeri</i>) -Rainette sarde (<i>Discoglossus sardus</i>) -Salamandre de Corse (<i>Salamandra corsica</i>) 	
Reptiles 9 espèces	INPN 2025	<ul style="list-style-type: none"> -Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>) -Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>) -Hémidactyle verruqueux (<i>Hemidactylus turcicus</i>) -Lézard sicilien (<i>Podarcis siculus</i>) -Lézard tyrrhénien (<i>Podarcis tiliguerta</i>) 	

1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

		<ul style="list-style-type: none"> -Tarente de Maurétanie (<i>Tarentola mauritanica</i>) -Tortue caouanne (<i>Caretta caretta</i>) -Tortue de Floride (<i>Trachemys scripta</i>) -Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>)
Mammifères 12 espèces	INPN 2025	<ul style="list-style-type: none"> -Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>) -Molosse de Cestoni (<i>Tadarida teniotis</i>) -Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>) -Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>) -Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>) -Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>) -Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)
Oiseaux 208 espèces	INPN 2025	<ul style="list-style-type: none"> -Œdicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>) -Engoulement d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) -Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>) -Venturon corse (<i>Carduelis corsicana</i>) -Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>) -Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>) -Serin cini (<i>Serinus serinus</i>) -Fauvette mélanocephale (<i>Curruca melanocephala</i>) -Fauvette pitchou (<i>Curruca undata</i>) -Fauvette de Moltoni (<i>Curruca subalpina</i>)
Légende des abréviations : PN : protection nationale ; DH 2 & 4 : Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats ; DO1 : Annexe 1 de la Directive Oiseaux ; NT : Quasi-menacé ; VU : Vulnérable, DD : Données déficientes		
État des connaissances		
FAIBLE	MOYEN ou VARIABLE	BON

2.4.2 Habitats naturels et flore

Contexte écologique et principaux habitats présents*Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.***Contexte écologique**

La zone d'étude présente une mosaïque de milieux naturels variés, caractérisés par plusieurs grands types d'habitats. Une grande partie de l'aire est dominée par des friches, témoignant d'une absence d'exploitation récente et d'un processus de reconquête végétale spontané. Ces espaces laissés à l'abandon sont recouverts d'une végétation herbacée dense, ponctuée çà et là de ligneux en cours d'installation. Par ailleurs, des formations arbustives plus structurées, composées de maquis hauts, se déploient de part et d'autre du site. Ces massifs, constitués principalement d'arbustes et d'arbres indigènes, offrent des habitats plus fermés. En outre, l'ensemble de la zone d'étude est marqué par la présence diffuse de bosquets composés d'espèces végétales exotiques envahissantes telles que la Canne de Provence (*Arundo donax*), le Mimosa argenté (*Acacia dealbata*) ou encore l'Eucalyptus (*Eucalyptus sp.*). Ces espèces, introduites et souvent plantées pour leurs qualités ornementales ou de croissance rapide, se sont naturalisées et tendent à coloniser de nouveaux espaces, au détriment de la végétation autochtone.

Principaux habitats naturels et semi-naturels présents**Végétations herbacées anthropiques**

Il s'agit de végétations herbacées hautes d'origine anthropique. On retrouve des espèces typiques des friches comme l'Avoine barbe (*Avena barbata*), le Chardon à tête dense (*Carduus pycnocephalus*), le Fenouil commun (*Foeniculum vulgare*) et la Dittriche visqueuse (*Dittrichia viscosa*). Cet habitat, dont les espèces sont principalement pionnière, occupe la majorité de l'aire d'étude rapprochée.

1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

 <p>nth</p>	<p>Maquis haut</p> <p>Il s'agit de formations arbustives et arborées classiques des maquis constitués de Pistachier lentisque (<i>Pistacia lentiscus</i>), de Calicotome épineuse (<i>Cyrtus spinosus</i>), d'Olivier d'Europe (<i>Olea europaea</i>) etc. Cet habitat se localise notamment à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée.</p>
	<p>Peuplements de Cannes de Provence</p> <p>Il s'agit de groupements presque monospécifiques de Cannes de Provence (<i>Arundo donax</i>). Ce type d'habitat se développe au sein de milieux fortement perturbés par l'activité humaine. Bien que la Canne de Provence ne constitue plus une espèce exotique envahissante, son caractère invasif tend à coloniser l'espace au détriment des espèces indigènes. Cet habitat se localise au sud et au centre de l'aire d'étude rapprochée.</p>
	<p>Bosquets à Mimosas</p> <p>Il s'agit de bosquets à Mimosa argenté (<i>Acacia dealbata</i>) d'origine anthropique. Cet habitat se développe sur des milieux perturbés par l'activité humaine. Cet habitat se localise au centre de l'aire d'étude rapprochée.</p>

1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

	<p>Zone piétinée</p> <p>Cet habitat est semblable à celui des végétations herbacées anthropiques mais majoritairement constitué d'espèces herbacées basses soumises à piétinement. Le sol y est en parti dénudé. On retrouve des espèces telles que le Plantain corne de cerf (<i>Plantago coronopus</i>), le Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>), le Paturin annuel (<i>Poa annua</i>) etc. Cet habitat est traversant au centre de l'aire d'étude rapprochée.</p>
	<p>Zone anthropique</p> <p>Il s'agit de parterres gravillonnaires d'origine anthropique. La végétation ne s'y développe pas ou peu. Elle est majoritairement composée d'espèce rudérale dans les zones végétalisées. Cet habitat se localise au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée.</p>
<p>Enjeu de conservation</p>	<p>Aucun habitat de l'aire d'étude n'est un habitat d'intérêt communautaire. Les enjeux sont globalement négligeables à faible.</p> <p>Il est à noter la présence d'habitats constitués d'espèces exotiques envahissantes qui nécessitent des précautions lors de la mise en œuvre du projet.</p>

1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Prédiagnostic écologique des parcelles D2718 et 2716
Mai 2025

Figure 4 : Habitats naturels, flore patrimoniale et envahissante



Prédiagnostic écologique

Flore

Diversité	Faible / Moyenne / Forte
Flore remarquable	
Aucune espèce patrimoniale n'a été observée sur l'aire d'étude rapprochée.	
<p>Les activités anthropiques sur le site et à proximité favorisent l'installation d'espèces exotiques envahissantes. On y retrouve notamment le Mimosa argenté (<i>Acacia dealbata</i>), l'Eucalyptus (<i>Eucalyptus sp.</i>) et l'Herbe de la pampa (<i>Cortaderia selloana</i>). La Canne de Provence (<i>Arundo donax</i>) est aussi à noter bien que cette espèce ait été enlevée de la liste officielle des espèces végétales exotiques envahissantes. En effet, son caractère envahissant empêche la flore de se développer dans les peuplements monospécifiques qu'elle crée.</p>	
Mimosa argenté (<i>Acacia dealbata</i>)	Eucalyptus (<i>Eucalyptus sp.</i>)
Herbe de la pampa (<i>Cortaderia selloana</i>)	Canne de Provence (<i>Arundo donax</i>)
Points de vigilance	
Présence de plusieurs foyers d'espèces exotiques envahissantes, dont il faudra tenir compte dans le projet et les travaux pour éviter leur propagation.	
Enjeu de conservation	Faible diversité, espèces communes, enjeu faible.

2.4.3 Faune

Invertébrés terrestres (insectes)*Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.*

Diversité			Faible/Moyenne/Forte
Cortèges habitats	d'espèces et	Principales espèces à retenir	Utilisation des milieux
Cortège des milieux semi-ouverts		Orthoptères : <i>Tettigonia viridissima</i> , <i>Omocestus rufipes</i> , <i>Chorthippus brunneus</i> , <i>brunneus</i> , <i>Eupholidoptera tyrrhenica</i> , <i>Anacridium aegyptium</i> Rhopalocères : <i>Aricia agestis</i> , <i>Anthocaris cardamines</i> , <i>Nymphalis polychloros</i> , <i>Iphiclides podalirius</i> , <i>Glauopsyche alexis</i> Odonates : <i>Sympetrum fonscolombii</i>	Espèces présentes ou considérées présentes sur l'aire d'étude rapprochée
Eléments remarquables / obstacles à l'écoulement / points de vigilance / commentaires			
Les cortèges d'insectes présents sur l'aire d'étude rapprochée sont communs et principalement liés à la présence de zones de mosaïques d'habitats de type prairie, maquis et boisements. Le contexte urbain des alentours de l'aire d'étude rapprochée limite la diversité entomologique. Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'est considérée comme présente. La majorité des espèces patrimoniales recensées dans l'aire d'étude rapprochée sont des espèces inféodées aux habitats humides ou aquatiques, observées dans les zones humides de l'embouchure de la Gravona-Prunelli.			
 Fiches et maquis favorables à cortège d'insectes communs			
Enjeu de conservation	Faible		

1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Amphibiens*Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.*

Diversité	Faible/Moyenne/Forte
Eléments remarquables / obstacles à l'écoulement / points de vigilance / commentaires	
Enjeu de conservation	Faible (habitats majoritairement anthropisés et/ou secs)

Reptiles*Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.*

Diversité		
Cortèges d'espèces et habitats	Principales espèces à retenir	Utilisation des milieux
Cortège des habitats semi-ouverts	Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>), PN, VU (LRC), DH2 & 4 Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>), PN, LC (LRC), DH4 Lézard tyrrhénien (<i>Podarcis tiliguerta</i>), PN, LC (LRC), DH4 Lézard sicilien (<i>Podarcis siculus</i>), LC (LRC), DH4	Espèces présentes ou considérées présentes sur l'aire d'étude rapprochée

Légende des abréviations : PN : protection nationale ; DH 2 & 4 : Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats

1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Reptiles

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Eléments remarquables / points de vigilance / commentaires/photos

L'aire d'étude rapprochée se situe au sein de l'un des noyaux de population de la Tortue d'Hermann en Corse. De plus, les milieux observés dans l'aire d'étude rapprochée (friches) sont favorables à l'espèce. Aucun individu n'a été observé lors des prospections et le contexte urbanisé des environs de l'aire d'étude rapprochée n'est guère favorable à cette espèce dont la population dans l'aire d'étude rapprochée doit être limitée voire nulle. D'autres espèces de reptiles protégées mais communes comme la Couleuvre verte et jaune ou le Lézard tyrrhénien pourraient fréquenter l'aire d'étude rapprochée. La Tortue caouanne, la Cistude d'Europe et la Tortue de Floride (espèce exotique envahissante) sont citées dans l'aire d'étude rapprochée mais aucun habitats favorables à ces espèces ne sont présents dans l'aire d'étude rapprochée (plans d'eau, cours d'eau lents, marais, eaux côtières ou plages sableuses). Si aucun individu de Tortue d'Hermann n'a été identifié et que le site apparaît peu favorable, on ne peut exclure sa présence sur le site, du fait de l'important noyau de population dans lequel il se trouve.

Friche favorable à la Tortue d'Hermann



Enjeu de conservation

Très fort en cas de présence de Tortue d'Hermann, sinon, faible.

1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Oiseaux

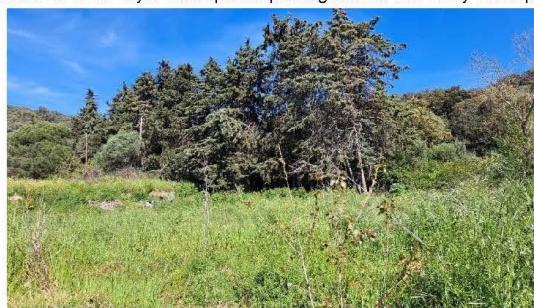
Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Diversité		Faible/Moyenne/Forte
Cortèges d'espèces et habitats	Principales espèces à retenir	Utilisation des milieux
Cortège des milieux semi-ouverts (jardins, haies, maquis)	Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>) - PN, VU en France Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>) – PN, VU en France Serin cini (<i>Serinus serinus</i>) – PN, VU en France Fauvette mélanocephale (<i>Sylvia melanocephala</i>) – PN, NT en France Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>) – PN, NT en France Petit-duc scops (<i>Otus scops</i>) – PN, LC en France	Espèces présentes ou considérées comme présentes dans l'aire d'étude rapprochée au vu des habitats présents

Légende des abréviations : PN : protection nationale ; NT = espèce quasi-menacée ; VU = vulnérable sur la liste rouge

Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires / photos

L'aire d'étude rapprochée, du fait de sa faible superficie et du caractère relativement anthropisé des zones environnantes, est favorable à une diversité limitée. Plusieurs espèces sont présentes ou considérées comme telles, en particulier le Chardonneret élégant, le Serin cini et le Verdier d'Europe qui sont nicheur probables au niveau des haies et des zones arborées, de même que la Fauvette mélanocephale et la Bouscarle de Cetti dans les secteurs buissonnants. Le Milan royal n'est que de passage sur le site et n'y niche pas.



Alignement d'arbres favorable à la nidification des fringilles menacées

1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Enjeu de conservation	Fort pour les oiseaux des cortèges des milieux semi-ouverts (friches, haies, maquis) principalement en période de reproduction.
-----------------------	--

Mammifères terrestres*Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.*

Diversité	Faible/Moyenne/Forte
Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires/ photos	
Enjeu de conservation	Faible

Chauves-souris*Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.*

Diversité	Faible/Moyenne/Forte
Cortèges d'espèces habitats	Principales espèces à retenir
Cortège des espèces ubiquistes	<i>Pipistrellus sp., Hypsugo savii, Eptesicus serotinus, Tadarida teniotis...</i> PN, DH4

*Légende des abréviations : PN : protection nationale ; DH 4 : Annexe 4 de la Directive Habitats***Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires /photos**

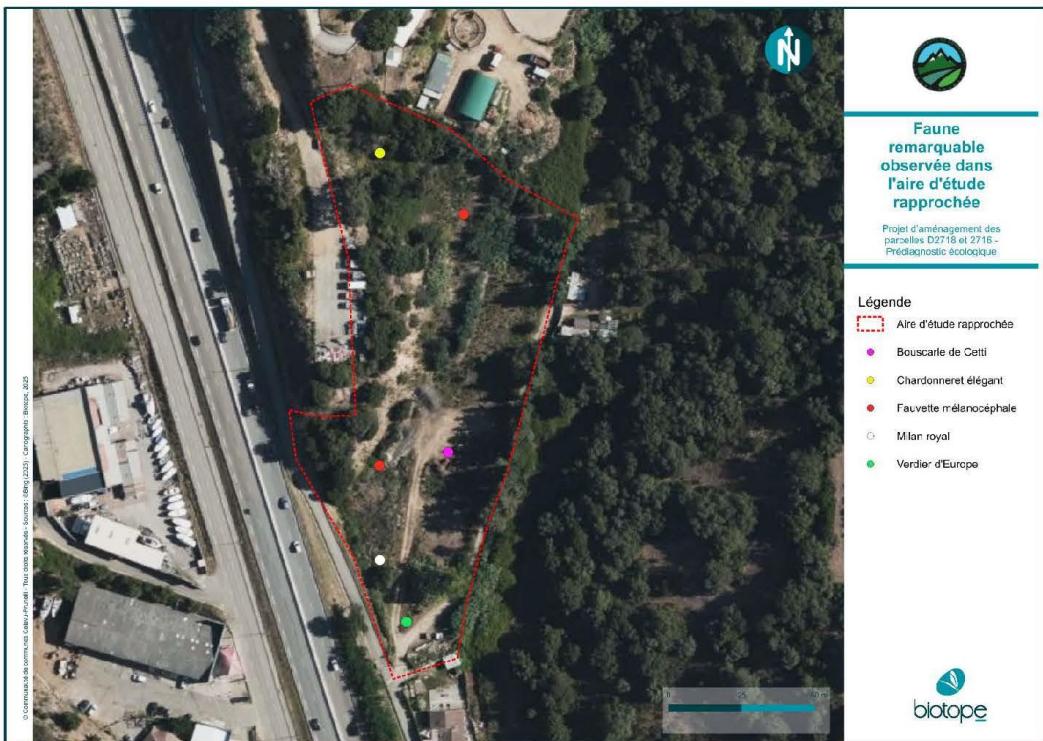
L'aire d'étude rapprochée peut abriter un cortège de chiroptères communs et ubiquistes en chasse ou en transit. Aucun gîte potentiel ou avéré n'a été identifié dans l'aire d'étude rapprochée.

Enjeu de conservation	Moyen
-----------------------	--------------

Prédiagnostic écologique des parcelles D2718 et 2716
Mai 2025

1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Figure 5. Faune remarquable observée dans l'aire d'étude rapprochée



Prédiagnostic écologique

1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

2.5 Synthèse des enjeux écologiques

Les enjeux écologiques pressentis au regard des milieux en présence sont déclinés dans le tableau suivant et la carte de la page suivante.

L'aire d'étude rapprochée constitue un habitat favorable pour la Tortue d'Hermann, au sein d'un noyau de population. La mosaïque de milieux (haies, maquis et friches) présent sur le site peut permettre la présence de l'espèce, signalée dans la bibliographie. D'autres espèces patrimoniales sont présentes, comme les fringilles patrimoniaux (Serin cani, Chardonneret élégant, Verdier d'Europe) en reproduction. La diversité globale est relativement faible mais les enjeux sont élevés en raison de la présence de ces habitats et espèces.

Des mesures d'intégration visant les enjeux liés aux oiseaux et reptiles peuvent être prises afin d'éviter ou réduire les effets du projet sur ces groupes dans le cadre des aménagements prévus. Elles sont présentées ci-après.

- Le site et les risques naturels et technologiques

Un autre atout de ce site réside en une situation favorable vis-à-vis des risques naturels puisque les parcelles se situent hors zone inondable, risque mouvements de terrains et chutes de blocs, et sont dans un secteur d'aléa moyen faible en matière d'incendie.

La bonne accessibilité des parcelles comme la couverture végétale, sont des facteurs qui expliquent ce classement. **La présence d'une borne incendie à moins de 200 m renforce la protection du site.**

En dernier lieu, le site est hors portée de la zone de bruit de l'aéroport mais reste toutefois dans l'emprise de la bande des 75 m de part et d'autre de la RT. Un recul sera imposé.

Risques naturels autour du site et dans l'intercommunalité

Aléa des feux de forêts

Aléa fort > 75-100%

La protection des enjeux ne pourrait être assurée que par la mise en oeuvre de mesures de protection et de moyens de lutte démesurés par rapport aux enjeux à défendre.

Aléa moyen fort > 50-74 %

La protection des enjeux nécessite la mise en oeuvre de mesures renforcées, sous la forme de parades individuelles ou collectives

Aléa moyen faible > 32-49 %

La protection des enjeux nécessite la mise en oeuvre de mesures renforcées, sous la forme de parades individuelles

Aléa faible > 0-31%

La protection des enjeux est assurée par application des règles habituelles d'urbanisme et par les mesures prévues dans le code forestier

Risque d'inondation

PPRI de la Gravona et du Prunelli

Zones d'éboulement ou de ravinement

Atlas des mouvements de terrain

• localisation de la future cuisine centrale

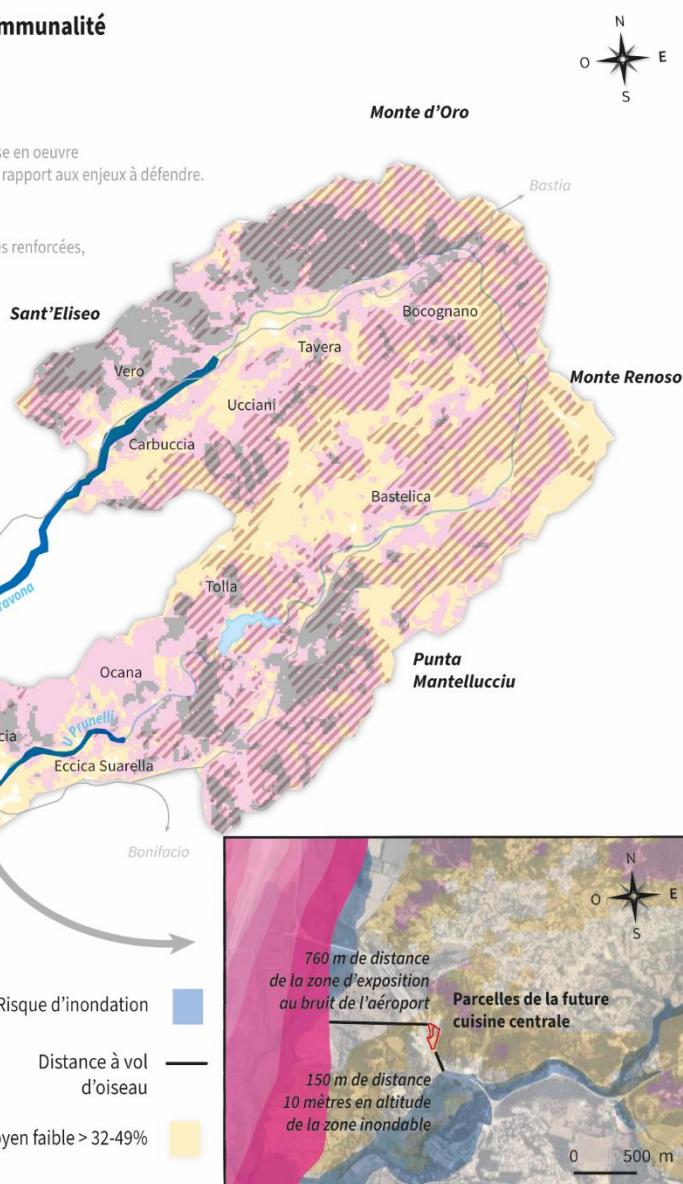
Zone de bruit de l'aéroport d'Ajaccio

A B C D

Cours d'eau

Routes principales

0 5 km



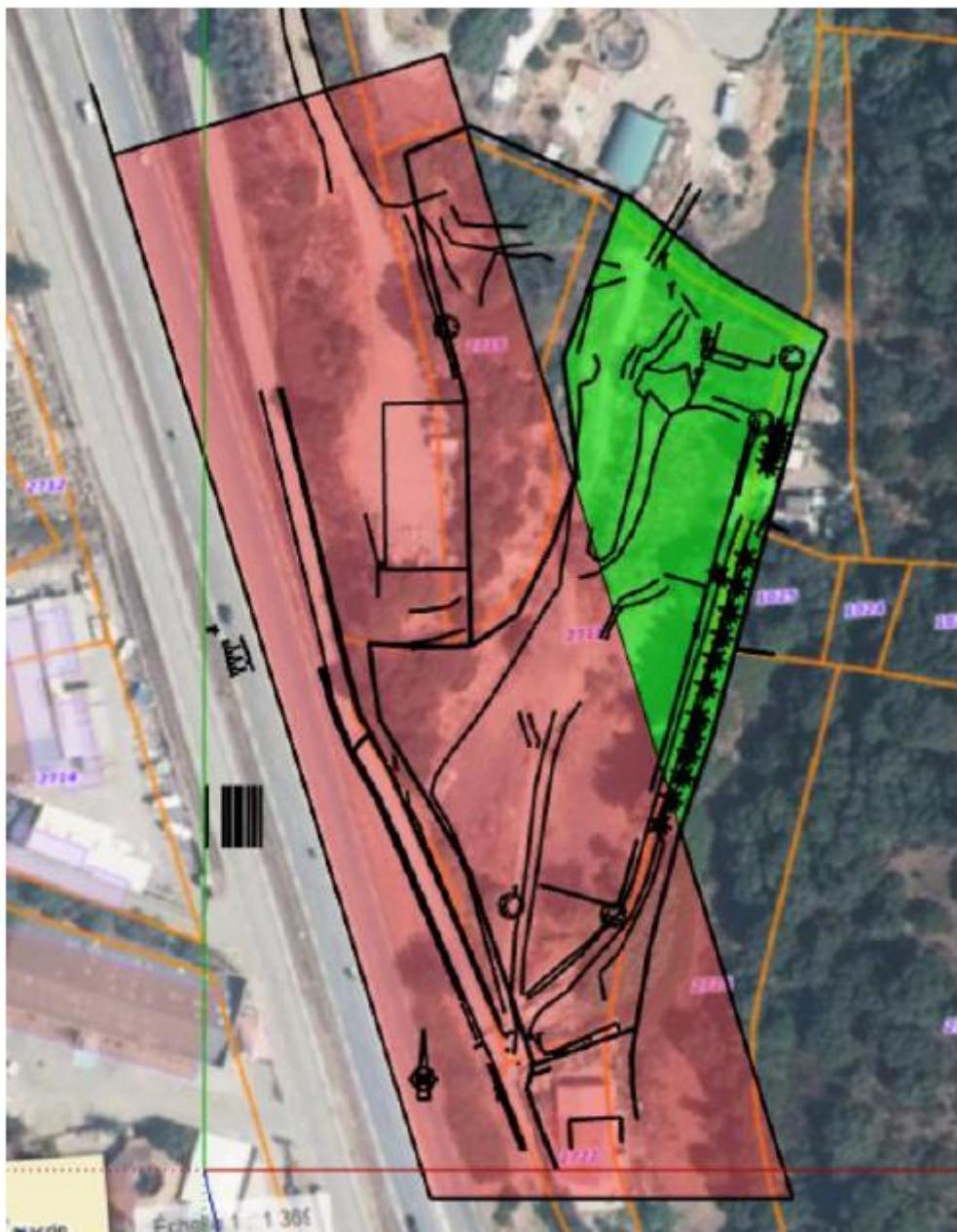
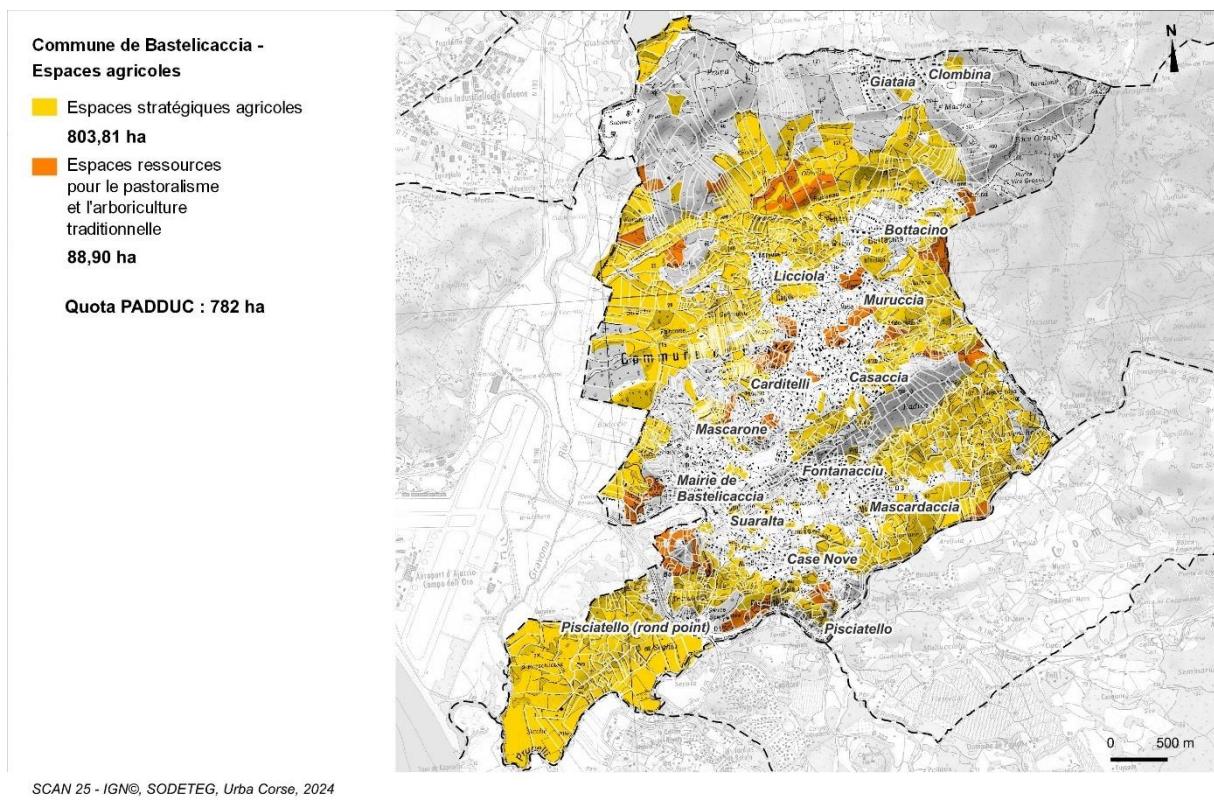


Illustration 1: limite des 75 mètres en rouge

- Le site et les terres agricoles

Le site ayant été aménagé par le passé en terrains de sports en garde encore les traces et les caractéristiques des sols ne peuvent répondre aux critères d'ESA et ERPAT. Dans ce fond de vallon, les terres limoneuses pouvaient effectivement être favorables à ce classement. Le caractère artificialisé est retenu. Le site ne présente donc pas d'enjeux à ce titre.



SCAN 25 - IGN®, SODETEG, Urba Corse, 2024



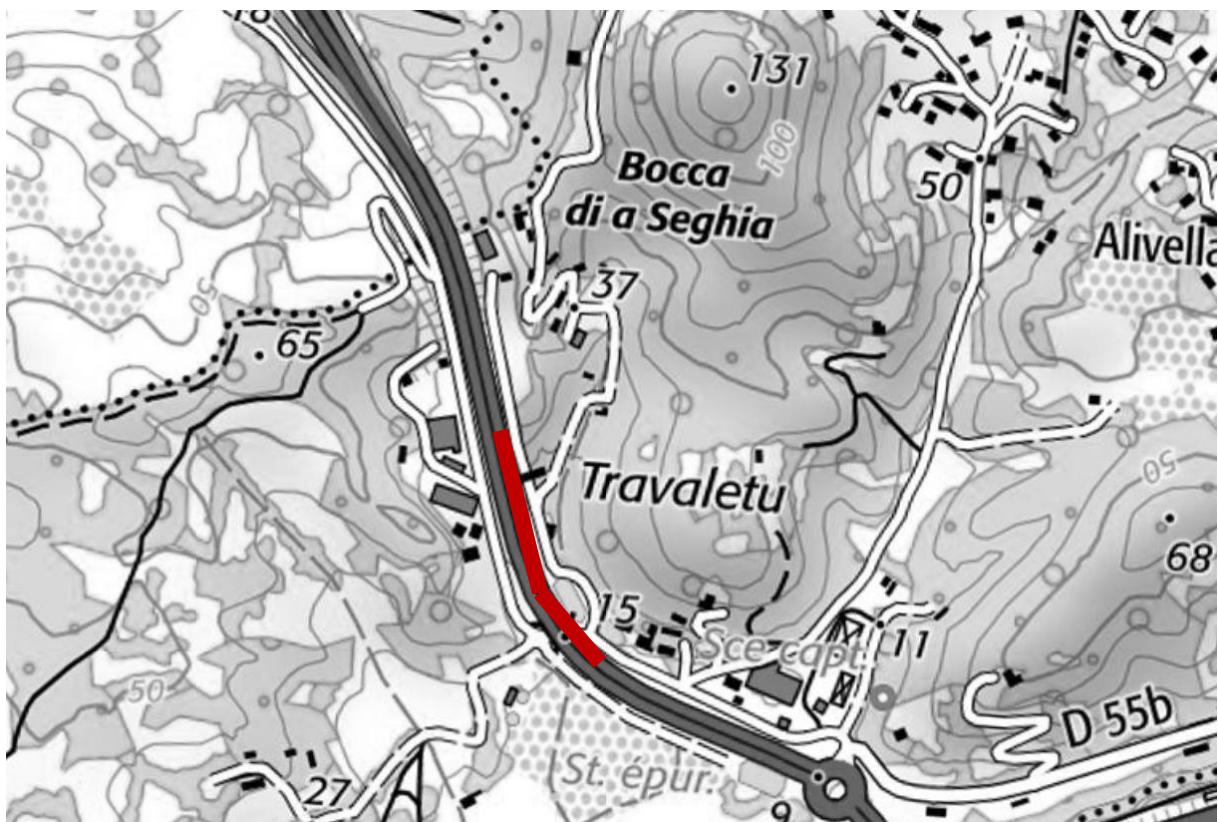
Les ESA et ERPAT de Bastelicaccia identifiés et délimités par le PLU en cours de révision

- Le site dans le paysage

Situé en contrebas de la RT, au pied d'un relief érodé et dans un renfoncement, le site est visible de manière fugace depuis la RT. Il reste à l'écart des vues dominantes car la route communale est en impasse et vient desservir quasi-exclusivement le centre technique de la CDC. Au nord et à l'est, les espaces sont privatisés et leur disposition ne les met pas en vis-à-vis direct. Le site dans son ensemble ne présente pas un intérêt paysager à l'échelle du paysage de l'unité paysagère de la Gravona. Les ambiances techniques prédominent ici.

Dans la séquence d'approche depuis la RT, les éléments végétaux sont omniprésents sous diverses formes et à différentes échelles : décor naturel en arrière-plan et arbres singuliers (pins parasols, peuplier) aux

abords des constructions qui longent cet axe. Les éléments techniques sont quant à eux omniprésents et leur intégration visuelle, ainsi que celles des abords modifiés, minimaliste voire inexistante.



Portion routière en covisibilité avec le site retenu (Fond de carte : IGN copyright)



Approche du site depuis la RT (Extrait Google map 2024)



*Le long de la RT, Bocca di a Seghia constitue le point de repère visuel. Un EBC le caractérise.
(Extrait Google map 2024)*



Les talus de la RT sont colonisés par des acacias et des peupliers. L'entretien régulier par les services techniques les éradique, laissant donc, en fonction des saisons, plus ou moins de visibilité sur l'environnement situé en contrebas de celle-ci. Le site retenu peut être plus ou moins visible.

(Extrait Google map 2024)

A l'inverse, depuis le site, les perspectives sont refermées par les bas-côtés de la RT et le reliquat de colline restante.



Vue vers la RT depuis le centre du terrain

- Le site et les servitudes

Le site est concerné par la servitude aéronautique de l'aérodrome d'Ajaccio, situé à proximité. Cette servitude couvre de vastes surfaces autour de celui-ci et impose ici une limite de hauteur des obstacles de varie entre 60 m. et 80 m au-dessus du TN.

1.12. ASSIETTE DES DÉGAGEMENTS

1.12.1. Aire de dégagement protégeant l'aérodrome et limites des communes sous servitudes

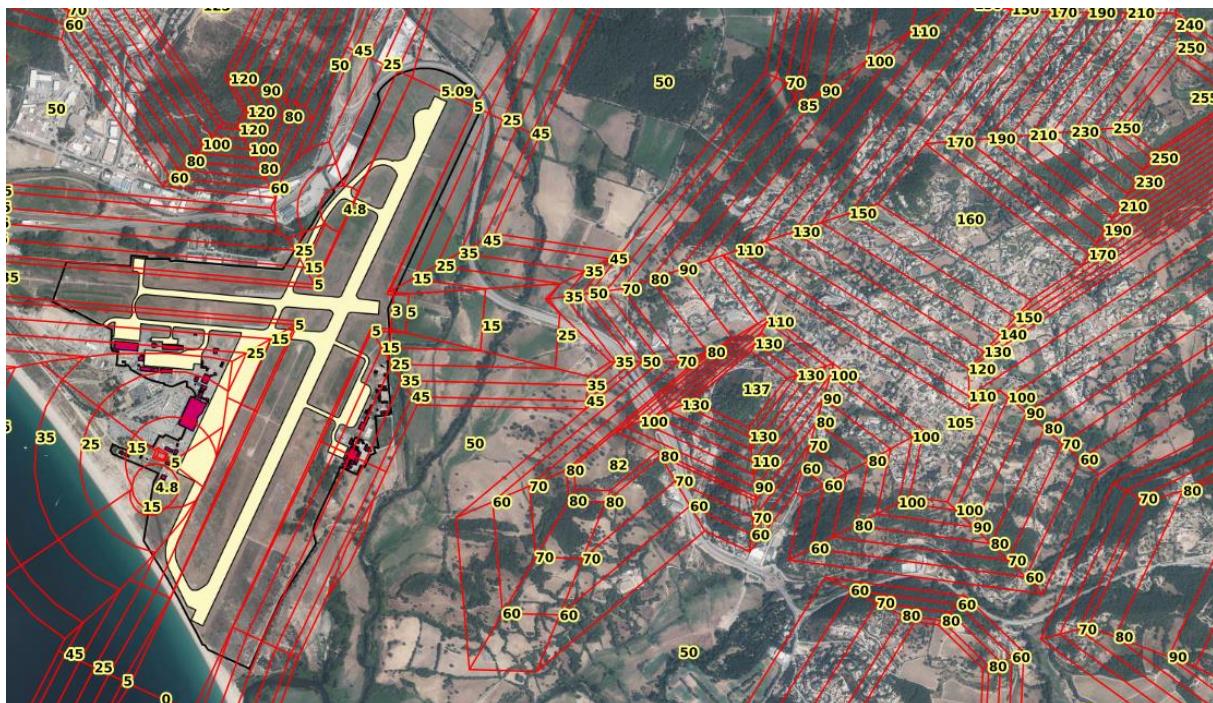
Le plan des servitudes aéronautiques précise l'ensemble des communes concernées par lesdites servitudes et détermine les limites des surfaces de dégagement qui grèvent chacune de ces communes.

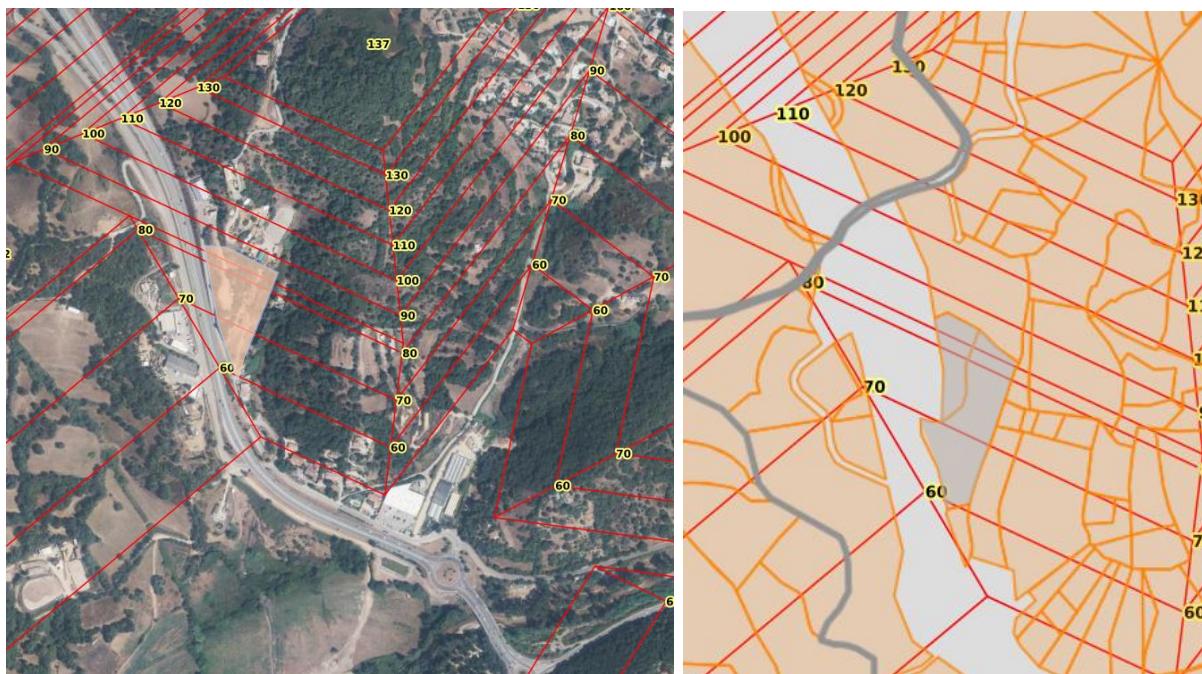
(Document annexe : 3.4 – carte de l'enveloppe des surfaces de dégagement).

1.12.2. Communes concernées par les servitudes aéronautiques

Les communes dont une partie ou la totalité du territoire est concernée par les servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome d'Ajaccio-Napoléon-Bonaparte sont récapitulées dans le tableau ci-après.

COMMUNES DANS L'EMPRISE DES SERVITUDES AERONAUTIQUES	
DEPARTEMENT DE CORSE-DU-SUD	
AFA	CAURO
AJACCIO	COTI-CHIAVARI
ALATA	CUTTOLI-CORTICCHIATO
ALBITRECCIA	GROSSETO-PRUGNA
APPIETTO	PIETROSELLA
BASTELICACCIA	SARROLA-CARCOPINO

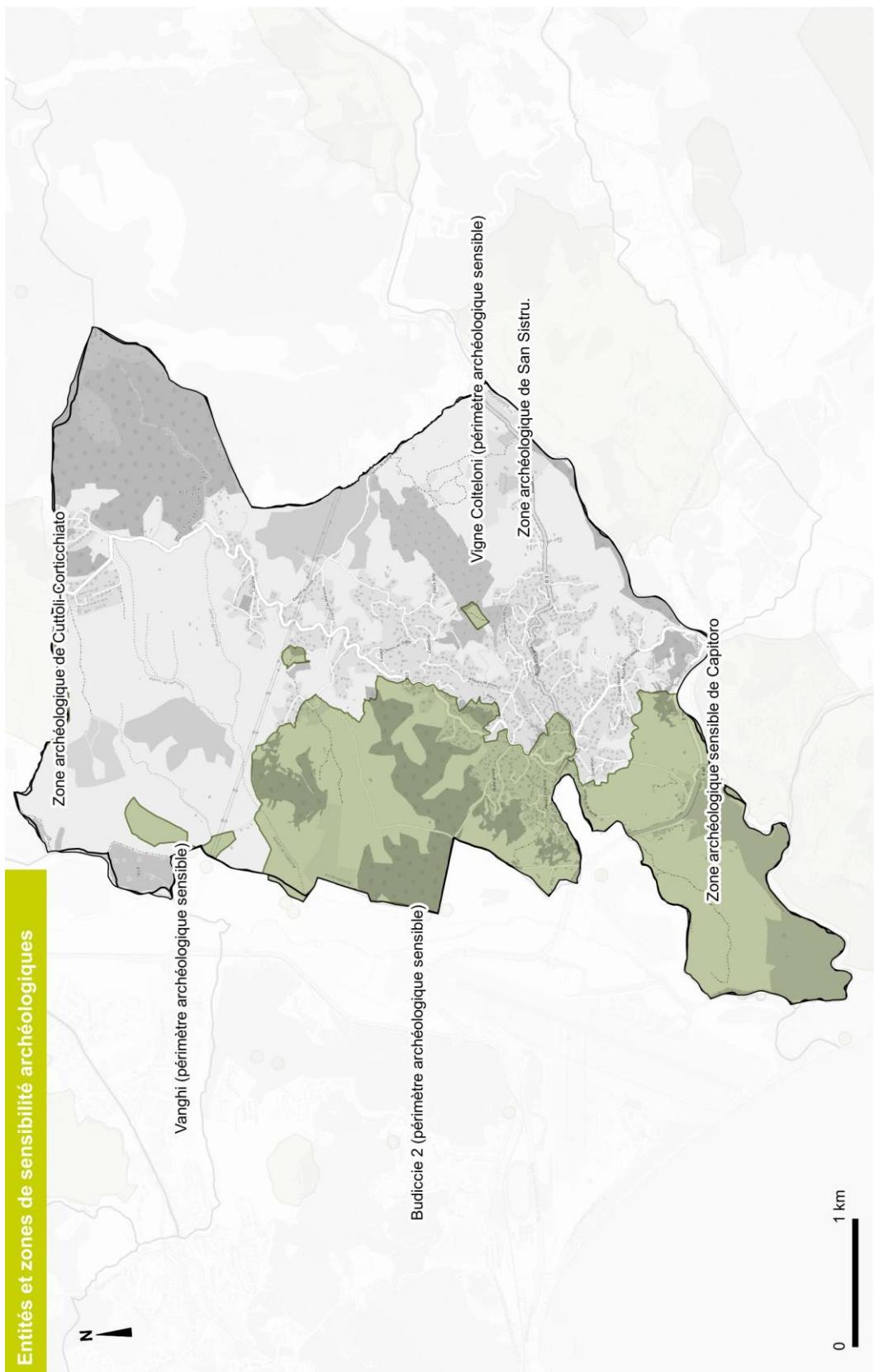




Extrait Géoportail – données PSA – Servitude aéronautique

- **Le site et le patrimoine**

Le site se trouve dans la zone archéologique de Capitoro (commune de Grosseto-Prugna).



Sources : OMS©, *Atlas des patrimoines, DDTM2A, Urbacorse, 2024*

d. Les caractéristiques du projet

La communauté de communes se structure et s'organise pour répondre de manière plus efficiente et moins coûteuse aux besoins des populations. Les objectifs principaux consistent à proposer une activité fédératrice permettant le développement d'une économie locale circulaire, à offrir à ses agents de bonnes conditions de travail et à fournir aux administrés des services de qualité, dans le cadre de l'exercice de ses compétences. Le projet de cuisine centrale et de locaux techniques est un projet majeur qui a donné lieu à des études de faisabilité technico-financière menées par des spécialistes : CI Consultants SAS et ACE expertise. Biotope a été sollicité pour les études environnementales.

- **Les besoins**

La Communauté de Communes a identifié deux besoins pouvant se réaliser sur un seul et même site :

- La construction d'un centre technique communautaire mutualisé entre la Communauté de Communes du Celavu Prunelli et la Commune de Bastelicaccia.
- La construction d'une cuisine centrale pour la préparation et la fourniture des repas dans les cantines scolaires et les crèches de son territoire, ainsi que pour un service de portage de repas aux personnes âgées.

La cuisine centrale sera dimensionnée pour produire **un maximum de 1 500 repas/jour, soit environ 215 000 repas/an répartis sur les différentes écoles**, ALSH et crèches du territoire. Une provision est prévue pour le portage de repas à domicile. La livraison « froide » est préconisée par l'étude de faisabilité, ce qui permet un meilleur stockage des produits et facilite la livraison. (cf.

Le territoire à couvrir est très vaste induisant des déplacements de PL régulièrement depuis la cuisine centrale et les différents établissements à desservir :



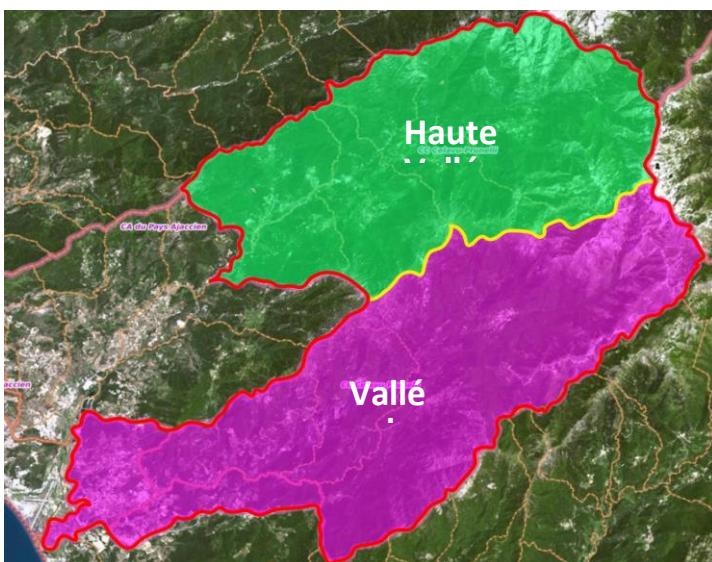
Illustration 2 : Tournée de livraison sur le secteur Prunelli



Le centre technique devra accueillir deux entités : la commune de Bastelicaccia et la Communauté de Communes Celavu Prunelli, chacune des collectivités disposant d'un espace administratif et technique séparé. Seuls le parking et les espaces extérieurs seront communs.

La communauté de communes y exercera sa compétence de collecte de déchets sur l'ensemble du territoire de l'EPCI. Cette collecte est répartie sur deux « micro-régions »

La commune de Bastelicaccia, quant à elle, y exercera principalement sa compétence en voirie et entretien de la voirie.



Micro-régions de la Communauté de communes Celavu Prunelli

Les besoins globaux exprimés sont les suivants :

Cuisine centrale :	704 m ²
Centre technique :	890 m ²
Aménagements extérieurs :	5 214 m ²

- L'organisation des bâtiments

La cuisine centrale sera dimensionnée pour produire 1 500 repas / jour au maximum. Les approvisionnements se feront au travers de circuits courts et de fournisseurs locaux. De plus, le mode de production sera de type traditionnel en privilégiant l'utilisation de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique ou raisonnée. La cuisine traditionnelle requiert des locaux de stockage et de transformation de grande surface, ainsi que des surfaces de travail spécifiques aux locaux utilisés (légumes, viandes, poissons, pâtisseries). Les équipements de cuisson devront également être complets, pour offrir une variété dans les modes de cuisson.

Le centre technique

Le centre technique devra accueillir à la fois les agents de la Commune de Bastelicaccia et les agents de la Communauté de Communes du Celavu Prunelli. Les accès devront être différenciés mais certains espaces seront communs, tels que les espaces extérieurs. Le centre technique gère l'ensemble du matériel et du parc de véhicules de l'EPCI et de la commune. Le site n'est pas ouvert au public.

Plusieurs implantations ont été étudiées par le porteur de projet :

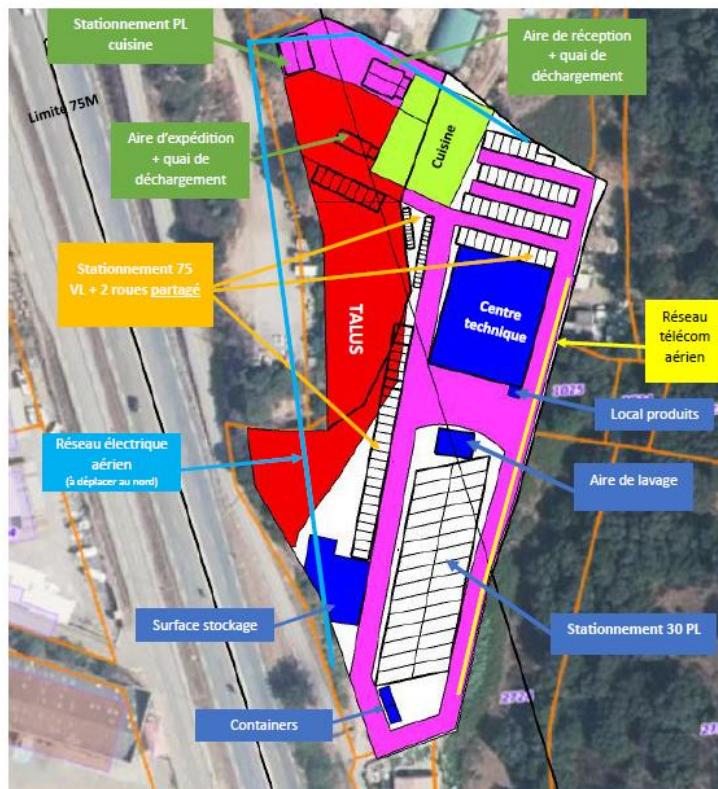
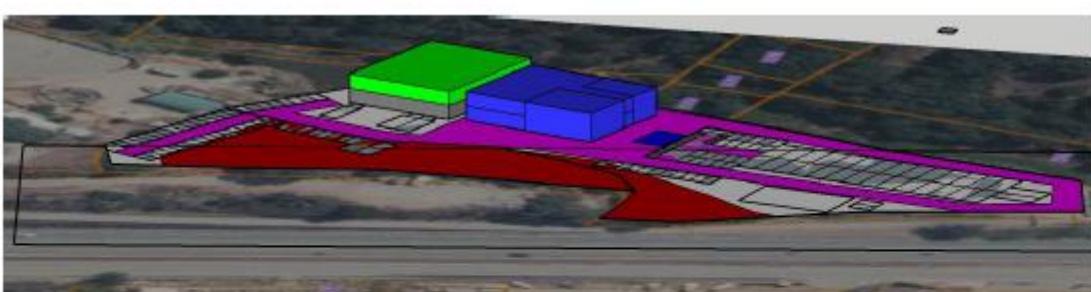
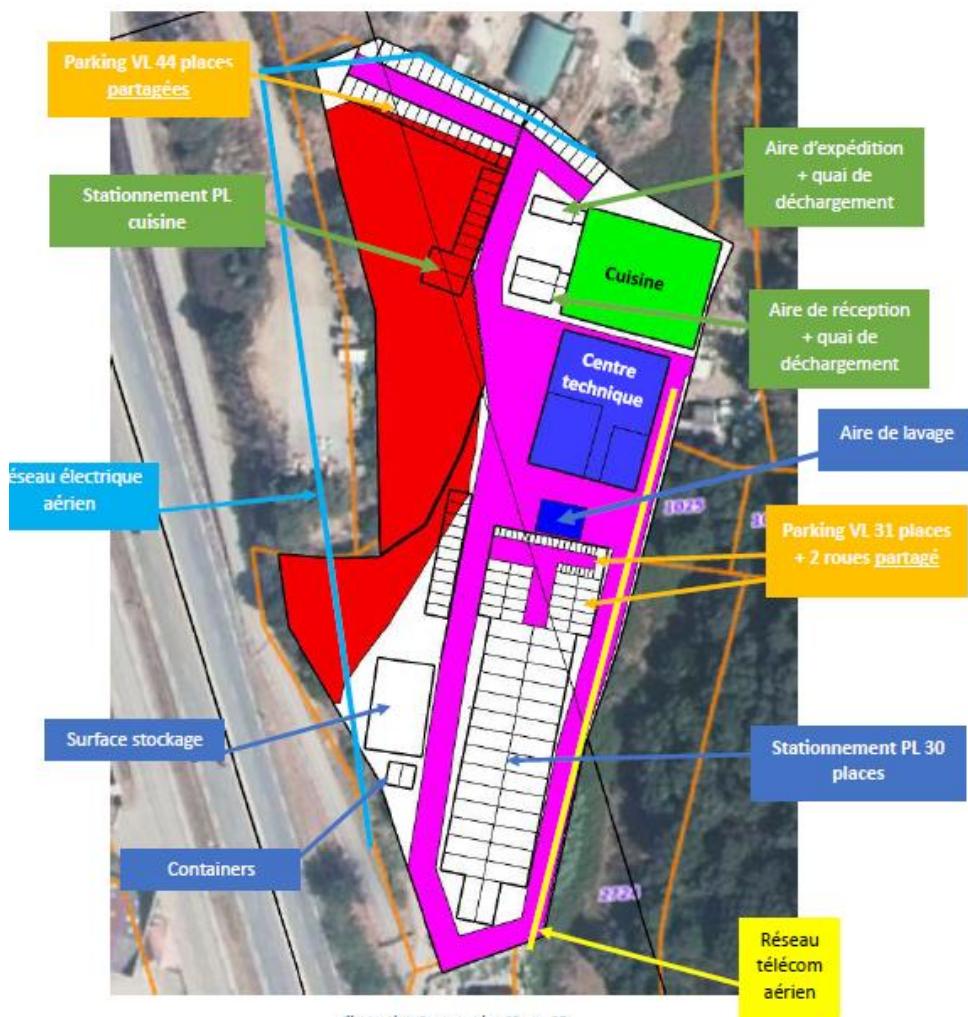


Illustration 5: Scénario n° 1 : Cuisine centrale et Centre Technique séparés

Avantages	Inconvénients
Lisibilité des bâtiments	Emprise foncière importante
Complète indépendance des opérations	Insertion paysagère moyenne de la cuisine en tête de talus
	Déblais/remblais importants en fond de parcelle
	Obligation de déplacer la ligne électrique aérienne au Nord du Site.

2. Ce scénario priviliege également l'aménagement d'un bâtiment pour chaque entité.



Avantages	Inconvénients
Lisibilité des bâtiments	Emprise foncière importante
Complète indépendance des opérations	Insertion paysagère moyenne de la cuisine en tête de talus
Meilleure intégration paysagère	Déblais/remblais importants en fond de parcelle
	Places de stationnement au nord de la parcelle en dévers

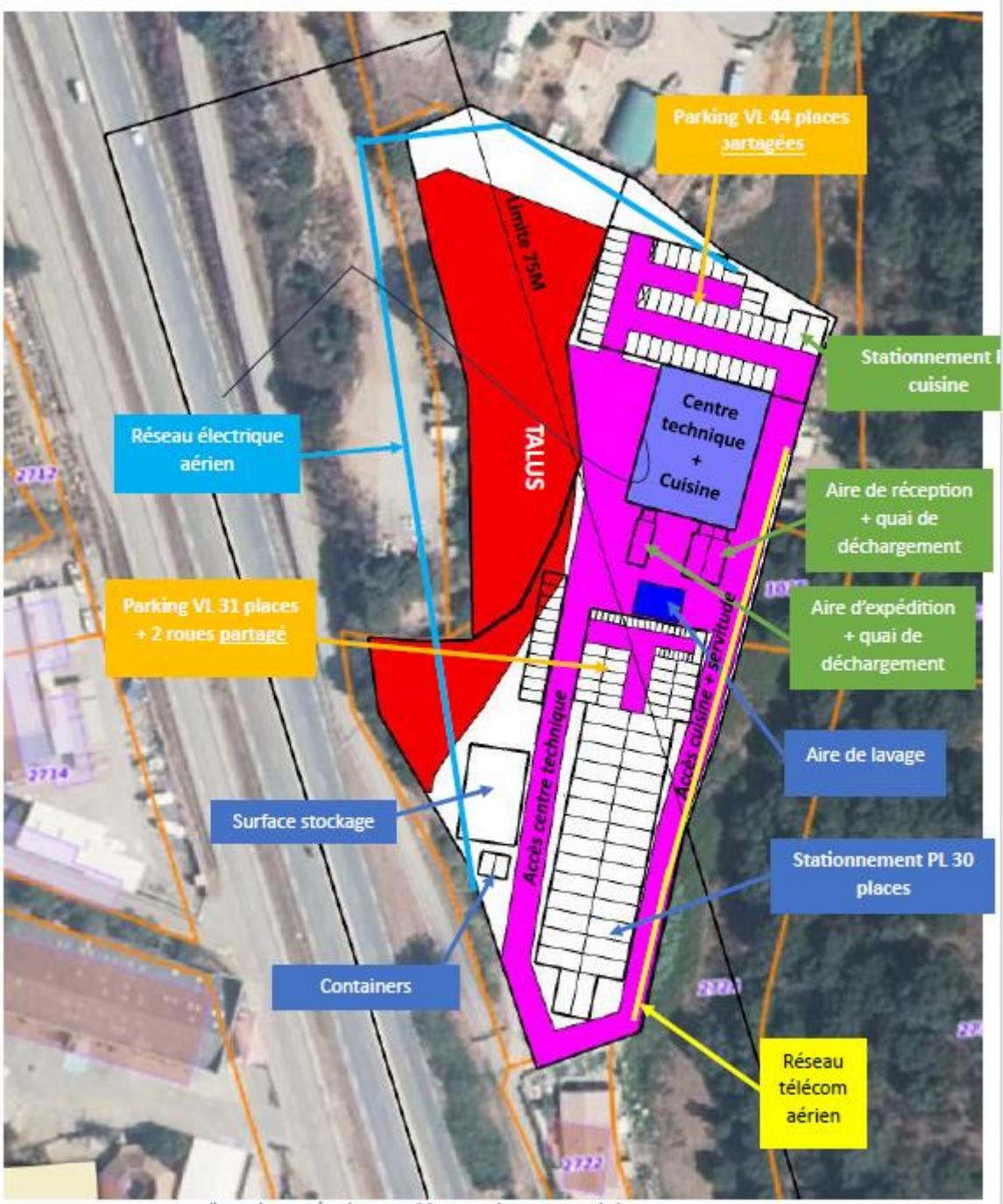


Illustration 8: Scénario n°3 : Cuisine centrale et centre technique 2D

Avantages	Inconvénients
Limitation de l'emprise foncière	
Optimisation des délais / remblais	
Gestion facilitée des accès et des flux	La réalisation du centre technique dépend de la réalisation de la cuisine centrale

L'option retenue est celle qui distingue les deux projets afin de ne pas les rendre dépendants l'un de l'autre, d'une part, mais également pour limiter la hauteur du bâtiment. Il ressort également des conclusions des experts que la fusion des deux services qui n'ont aucun lien, complexifie leur fonctionnement.

- L'organisation de la circulation et du stationnement

- La cuisine centrale :

On distingue 4 grands types de flux dans le cadre du projet :

- Flux des véhicules de livraison des marchandises entrantes
- Flux de véhicules de livraison des repas sortants
- Flux des véhicules du personnel
- Flux piétons

Afin d'assurer la sécurité sur le site, les flux de véhicules seront séparés physiquement des flux piétons. De même, les flux de circulation des véhicules du personnel ne devront pas entraver la fluidité des circulations des véhicules de livraison.

Concernant les besoins en espaces extérieurs et de voirie, le projet comprendra, outre les zones de circulation :

- une zone de réception avec quai de déchargement
- une zone d'expédition avec quai de chargement
- une zone de stationnement pour les véhicules de livraison vers les cuisines satellite : 2 véhicules (1 pour chaque circuit)
- une zone de stationnement pour les véhicules du personnel et visiteurs comprenant 15 places VL et 5 places motos

La zone de déchargement (quai + aire de manœuvre) sera dimensionnée pour accueillir 2 véhicules en même temps. L'espace de chargement accueillera un véhicule à la fois.

Surfaces à prévoir :

- Surface théorique de stationnement des véhicules du personnel = $25 \text{ m}^2 \times 15 \text{ places} = 375 \text{ m}^2$
- Surface théorique de stationnements 2 roues motorisés = $5,8 \text{ m}^2 \times 5 \text{ places} = 29 \text{ m}^2$
- Surface théorique de stationnements vélos = $3 \text{ m}^2 \times 5 \text{ places} = 15 \text{ m}^2$

Désignation	Nb pers. / local	SU m ²	Nb	SU totale m ²	Commentaires
9. Espaces extérieurs					
9. 1. Quai de chargement / déchargement		25	1	25	
9. 2. Aire de réception		100	1	100	2 véhicules en même temps
9. 3. Aire d'expédition		50	1	50	
9. 4. Stationnement véhicules de livraison	2 places	50	2	100	
9. 5. Stationnement du personnel	15 places	25	15	375	
9. 6. Stationnement motos	5 places	3	5	15	
9. 7. Stationnement vélos	3 places	3	3	9	
9. 8. Voies d'accès, cheminement piétons, aménagements paysagers				pm	
TOTAL Surfaces extérieures				674	

- o Le centre technique

Il est prévu de doter l'établissement d'espaces de stationnement pour les véhicules techniques comprenant 6 véhicules légers et 27 véhicules lourds.

On distingue 3 types de flux :

- Flux des véhicules de service ;
- Flux des véhicules des agents et des visiteurs ;
- Flux des piétons (agents et visiteurs).

Les activités présentant des risques de collision, les différents flux de circulation devront être séparés physiquement, afin d'assurer la sécurité des personnes sur le site.

Les **besoins en places de stationnement** sont importants malgré que le site reste fermé au public :

- La surface théorique de stationnement des véhicules du personnel = $25 \text{ m}^2 \times 50 \text{ places} = 1250 \text{ m}^2$
- La surface théorique de stationnement des véhicules légers de service = $25 \text{ m}^2 \times 10 \text{ places} = 250 \text{ m}^2$
- Surface théorique de stationnements 2 roues = $4 \text{ m}^2 \times 10 \text{ places} = 40 \text{ m}^2$
- Surface théorique de stationnements vélos = $3 \text{ m}^2 \times 8 \text{ places} = 24 \text{ m}^2$
- La surface théorique de stationnement des poids lourds = $50 \text{ m}^2 \times 30 \text{ places} = 1500 \text{ m}^2$
- Pour le parking véhicules de services de moins de 3,5 tonnes : pré-équiper 2 emplacements et installer 1 borne de recharge ;
- Pour le parking des agents et des visiteurs : pré-équiper 10 emplacements et installer 3 bornes de recharge ;

Le centre technique sera équipé en zone extérieure :

- d'une aire de lavage commune aux deux entités avec séparateur d'hydrocarbures. Ses besoins en surface sont estimés à 70 m^2 .
- Cet emplacement permettra d'accueillir 2 conteneurs (6mx2,5m). Ses besoins en surface sont estimés à 30 m^2 soit 15 m^2 par conteneur.

Le but serait d'installer des ombraries photovoltaïques sur le parking des véhicules lourds

Désignation	Nb pers. / local	Préconisations		
		SU m ²	Nb	SU totale m ²
2. Espaces extérieurs communs				
2. 1 Véhicules de service			41	2890
2. 1. 1. Parking des véhicules lourds	30 places	50	30	1500
2. 1. 2. Parking des véhicules légers	10 places	25	10	250
2. 1. 3. Auvent de protection des engins garés à l'extérieur		1140	1	1140
2. 2. Véhicules des agents et des visiteurs			60	1290
2. 2. 1. Parking des voitures	50 places	25	50	1250
2. 2. 2. Parking des 2 roues	10 places	4	10	40
2. 2. 3. Parking vélos	8 places	3	8	24

2. 3. Lavage des véhicules			1	70
2. 3. 1.	Aire de lavage avec séparateur d'hydrocarbures	70	1	70
2. 4. Autres espaces			2	30
2. 4. 2.	Emplacement pour 2 containers	15	2	30
2. 4. 3.	Dispositif de récupération des eaux pluviales			pm
2. 5. Aires de stockage			2	260
2. 5. 1.	Surface de stockage pour les bacs OM	250	1	250
2. 5. 2.	Local de stockage des produits dangereux	10	1	10
2. 6. Voie d'accès et aires de dégagement et de manœuvre				
2. 6. 1.	Voie d'accès			pm
TOTAL Surfaces extérieures				4540

- *Les nuisances identifiées*

Au regard de l'existant, le trafic de véhicules généré par l'activité sera notable et susceptible de générer des nuisances au voisinage des habitations. De même, le bruit des équipements pourra incommoder le voisinage proche.

L'activité générera des trafics de véhicules de livraison (jusqu'à 3,5T) importants au regard du trafic existant. Ces allers et venues sont susceptibles de générer un risque routier, notamment en entrée de site.

Un soin particulier sera apporté au traitement des entrées / sorties du site sur les voies publiques de façon à éviter toute perturbation et tout danger.

Les manœuvres et marches arrière devront être évitées en privilégiant une circulation en sens unique et antihoraire.

La cuisine centrale, par son activité, sera génératrice d'odeurs dans l'atmosphère pouvant causer une gêne au voisinage proche.

Le concepteur justifiera d'un dispositif de traitement des odeurs efficace. Il explicitera par ailleurs dans son Esquisse, le positionnement des conduits d'extraction (orientation par rapport au vent dominant, hauteur...).

- *Les engagements environnementaux de la cuisine centrale*

Le rapport de faisabilité expose la démarche suivante :

« Le projet ne fera pas l'objet d'une démarche de certification ou de labellisation.

Mais soucieuse de réaliser un ouvrage selon les principes du développement durable, la Communauté de Communes du Celavu Prunelli a tout de même retenu des objectifs environnementaux, résumés ci-après selon un principe de chantier respectueux de l'environnement visant notamment à :

- Gérer les déchets de chantier : tri des déchets selon une signalétique précise et des consignes simples compréhensibles de tous, utilisation de bordereaux de suivi, bennes couvertes pour minimiser au maximum le risque d'envols des déchets, aucun brûlage ni enfouissement de déchets, valorisation et recyclage des déchets de chantier, promotion de la REP Bâtiment1 ;
- Une prévention des pollutions de l'eau et du sol : stockage des produits dangereux sur des bacs de rétention, vérification de l'étiquetage des produits, utilisation de bacs de décantation pour le nettoyage des cuves et bennes à béton, aucun déversement de produit toxique dans les réseaux publics ;

- Une réduction des émissions dans l'air : bennes et camions bâchés pour limiter les envols, bon entretien des matériels et des véhicules, coupure des moteurs en cas d'arrêt prolongé ;
- Une limitation du bruit et diverses nuisances : entretien des palissades de chantier, nettoyage régulier du chantier et de ses abords, respect des voies de circulation et des zones de livraison, respect des plages horaires pour les tâches bruyantes, information des riverains, prévention de poussière en utilisant le matériel adéquat ;
- Eviter le gaspillage des ressources : identification et limitation des fuites d'eau, optimisation des transports, limitation de la vitesse des engins en adoptant une écoconduite, extinction des lumières et des équipements en l'absence de personnel, gestion des coûts énergétiques et réduction de la part des énergies fossiles ;
- Protéger la nature : Protection des arbres, limitation du stockage de matériels proche des espaces verts, respect des espèces protégées, anticipation des risques de pollution. »

Extrait de l' 'étude de faisabilité – volet 1- Les contraintes physiques et réglementaires

Afin de garantir un chantier de qualité, il sera mis en place une charte environnementale reprenant la stratégie durable du chantier vert. Cette charte contiendra à minima, une description des objectifs environnementaux fixés, une stratégie environnementale globale, les modalités d'organisation, de contrôle et de suivi, la réglementation en vigueur et enfin, les sanctions financières applicables en cas de manquement.

- **Le centre technique**

Les activités envisagées sont répertoriées dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Cependant, elles ne dépassent pas les seuils soumis à la réglementation.

L'activité principale se réfère aux rubriques suivantes :

Rubrique 2930 – Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur

a. La surface de l'atelier est supérieure à 5 000 m ²	Autorisation
b. La surface de l'atelier est supérieure à 2 000 m ² , mais inférieure ou égale à 5 000 m ²	Déclaration

Rubrique 2662 – Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques)

La surface de l'atelier est estimée à 30m², et celle des garages à 100 et 160 m² soit un total de 290m². La surface totale est très inférieure au seuil de la réglementation ICPE.

1. Supérieur ou égal à 40 000 m ³	Autorisation
2. Supérieur ou égal à 1 000 m ³ mais inférieur à 40 000 m ³	Enregistrement
3. Supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³	Déclaration

Le volume net des bacs et des containers stockés sur site devrait être inférieur à 100m³. Cette activité ne sera pas soumise à la réglementation ICPE.

Rubrique 2663 – Stockage de pneumatiques et produits composés d'au moins 50% de polymères

1. Supérieur ou égal à 80 000 m ³	Autorisation
2. Supérieur ou égal à 10 000 m ³ mais inférieur à 80 000 m ³	Enregistrement
3. Supérieur ou égal à 1 000 m ³ mais inférieur à 10 000 m ³	Déclaration

Les pneumatiques stockés sur le site représenteront un volume net bien inférieur à 1 000m³. Ce stockage ne sera pas soumis à la réglementation ICPE

- **Un projet adapté au paysage local**

Les deux projets nécessitent des surfaces importantes, tant pour les bâtiments que pour le stationnement.

Aussi, pour optimiser les coûts de réalisation, les structures métalliques sont privilégiées. Les volumes basiques recherchent avant tout le pragmatisme à tous les niveaux. Si le site exploité bénéficie d'une place discrète dans le paysage routier grâce à l'orientation des parcelles dans le vallon et la disposition des reliefs, des efforts sont à faire pour accompagner la bonne insertion du projet dans le site.

En effet, les contre-exemples sont bien nombreux le long des axes routiers :

- Défaut de traitement le long des axes et lisières des parcelles ;
- Choix des couleurs inadaptés ;
- Imperméabilisation des sols et pas ou peu de plantations ;
- Manque d'entretien des bâtiments et abords.
- Enseignes ostentatoires ;
- Absence de prise en compte d'enjeux écologiques et paysagers.

C'est donc dans un but d'insertion paysagère que la communauté de communes s'est attachée à proposer un règlement adapté qui sera inséré dans le PLU de Bastelicaccia.

- L'implantation des bâtiments dans le site :

- elle se fait en retrait des voies, de manière renfoncée,
- Deux bâtiments distincts mais groupés.

Ce choix permet de traiter l'avant-plan d'un point de vue paysager et de créer une

Par rapport au profil du terrain, le projet suivra les règles suivantes pour accompagner l'implantation des volumes :

« Tout dénivelé du sol sera traité par un emmarchement en pierres locales ou enrochements réalisés avec des blocs de petites et moyennes dimensions, de pierres locales. Le système de gabion est également admis. Dans les deux cas, la hauteur maximale par rapport au terrain ne peut dépasser 2,00 m. Au-delà, un système de terrasses successives est demandé. »

« Un système de végétalisation est attendu pour atténuer l'effet massif du dispositif si les linéaires dépassent 10 m d'un seul tenant. »



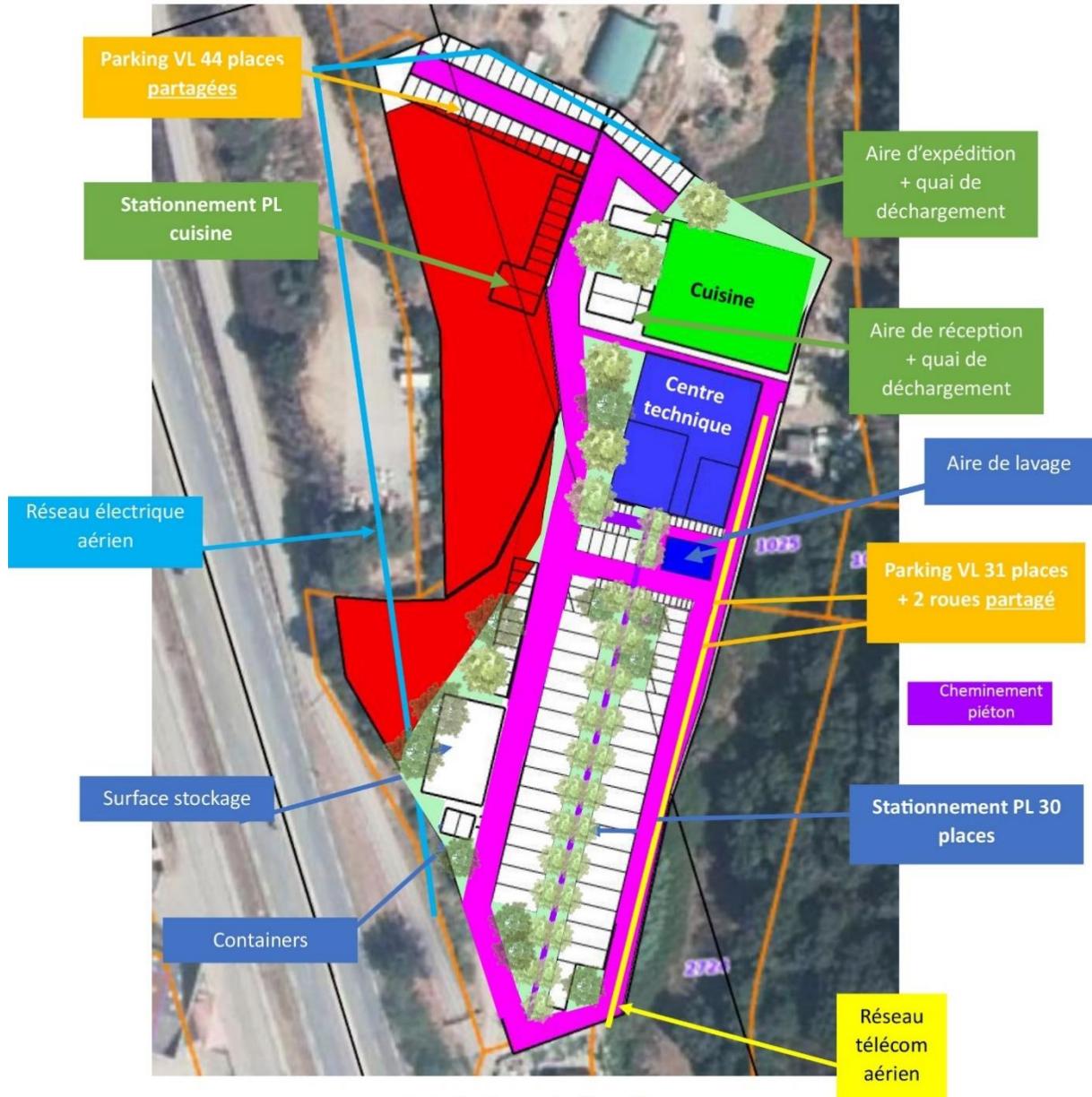
Interdiction : Blocs réguliers ou disposés de manière aléatoire et désordonnée sans jointage en pierres



Dispositifs admis : Blocs de dimensions mesurées, avec jointages en pierres, d'une hauteur modérée ; organisation en terrasses successives plantées.

Installation d'un système de gabions suivant les mêmes principes.

Réprise du scénario n°1B de l'étude de faisabilité p 9 dans une optique d'insertion paysagère de l'aménagement.
Hypha conception.



- L'aspect des constructions

Par souci d'économie, les volumes seront simples. Toutefois, il est permis d'intégrer des options sobres pour apporter un style et une identité aux bâtis, qui est à l'image de la collectivité publique qui porte le projet.

C'est dans ce sens que le projet devra traiter avec soin les façades et, de surcroît, la façade principale. Les enseignes sont à soigner et les éléments techniques (moteurs climatiseurs particulièrement) à dissimuler. Les façades nord et est sont particulièrement discrètes pour cela.

Matériaux

- Bardage : vertical dominant, tôles sinusoïdales
- Béton brut
- Pierre locale
- Bois

Sont interdits :

- les matériaux réfléchissants

Enseigne : lettres découpées,

Volumétrie : sobre et simple pour laisser place à une recherche architecturale dépassant des formes ordinaires

Les toitures seront plus sombres que les façades ; les toitures végétalisées sont admises.

Les bois : privilégier les essences de bois n'ayant pas besoin d'être traitées et des bois locaux ; ou les bois ayant un traitement écologique (thermiquement ou par oléothermie).

Le choix des teintes pour ces constructions métalliques est, sans doute, un des aspects fondamentaux pour la réussite du projet. En effet, des teintes soutenues et en accord avec l'environnement naturel dominant tout autour faciliteront la bonne intégration.

Les teintes proposées sont :

Les teintes pour tous les éléments du projet dont clôtures et portails, mobilier urbain sauf lorsque les matériaux naturels, bois et pierre sont retenus :



Trois couleurs admises au maximum par bâtiment

Pour les enseignes, ces limitations ne s'appliquent pas ; cependant deux couleurs par enseigne.



Combinaison de matériaux et volumétrie sobre mais avec un style



Exemples de cuisine centrale

- L'énergie renouvelable

Les toitures offrent des surfaces exploitables et l'exposition est favorable notamment en été. Le talus peut créer une ombre portée qui réduit l'ensoleillement en hiver.

L'usage d'ombrière équipée de dispositifs solaires au niveau des parkings est également envisagé. Ce dispositif répondrait à l'obligation de solarisation des aires de stationnement.

- Le stationnement et les espaces libres

La surface des parcelles, bien qu'importante, doit supporter des besoins techniques divers comme la circulation des véhicules, le stationnement et les aires de déchargement/chargement. S'ajoutent à cela une zone de stockage et une autre de lavage. Au regard des surfaces nécessaires, les espaces verts sont rares.

Le projet utilisera les aires de stationnement pour proposer une trame verte arborée. Le traitement des sols sera réalisé avec des matériaux adaptés à l'usage de ces espaces techniques. Les aires de stationnement pour les véhicules légers sont les seules à pouvoir bénéficier d'un revêtement naturel (sols compactés) et perméable. En cas de faire usage d'un système d'alvéole, le PVC sera exclu. L'aire de repos pour les travailleurs conserve aussi un sol perméable.



Plantations :

Afin que la trame arborée contribue efficacement à atténuer visuellement le projet, il est nécessaire que les essences choisies déplient au fur et à mesure de leur croissance des houppiers denses. En effet, le parking étant à l'avant-plan des constructions, ces arbres viendront briser la perspective vers le fond du vallon. On observe actuellement des eucalyptus et des peupliers en marge du terrain. Ils indiquent la présence d'une certaine humidité dans le sol. Cependant, ces arbres à croissance rapide présentent l'inconvénient de leur fragilité et donc de leur entretien ; aussi, s'il est recommandé de conserver les spécimens adultes en place, les plantations à mettre en place seront plus résistantes au stress hydrique comme les oliviers ou les chênes. Le micocoulier présente l'avantage d'une croissance plus rapide et d'une bonne résistance au manque d'eau. Leur port plus élancé est certainement plus adapté pour le projet. Cette trame apportera ombrage et sert de socle à la faune locale. La végétalisation de 50% des aires de stationnement est obligatoire sauf en cas de pose d'un dispositif de panneaux solaires.

Propositions :

- *Arbustes : Lentisques, arbousiers, laurier-sauce, éleagnus,*
- *Arbres hautes tiges : chênes, oliviers, micocouliers, caroubiers....*
- *Espèces envahissantes interdites et à détruire (mimosas, herbes de la pampa) suivant protocoles adaptés.*



Caroubier



Oliviers



Micocouliers

- Les clôtures

La même palette végétale sera utilisée afin de conserver le potentiel écologique de ces surfaces, malgré leur faible emprise. Le site nécessitant une mise en sécurité fera usage de clôture et portail adaptés. Toutefois, en présence potentiellement de la tortue d'Hermann et d'autres animaux de petites tailles après les travaux du fait de l'environnement naturel proche, des passages sont à prévoir de manière régulière dans la clôture si l'étanchéité du site n'est pas assurée, une fois les travaux achevés et le site en fonctionnement.

4- Intérêt général du projet et discontinuité urbaine

a. Un nécessaire renforcement des services publics et des moyens de gestion des collectivités publiques.

Comme le montre les données contextuelles, la communauté de communes de Celavu Prunelli est un territoire divers et dynamique qui bénéficie d'un contexte favorable à plusieurs égards. La stratégie intercommunale est axée sur une optimisation de ces moyens humains et techniques et entrevoit l'intérêt d'une planification élargie à l'ensemble des communes pour fédérer ses membres autour d'un projet commun. Plusieurs engagements sont pris et des projets lancés dans ce sens. Entre autres, il faut noter

comme l'un des objectifs principaux celui de proposer une activité fédératrice permettant le développement d'une économie locale circulaire, à offrir à ses agents de bonnes conditions de travail et à fournir aux administrés des services de qualité, dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

Avec le soutien de la Commune de Bastelicaccia, qui met à disposition le foncier actuel, l'EPCI Celavu-Prunelli a pour projet :

- La construction d'un centre technique communautaire mutualisé entre la Communauté de Communes du Celavu Prunelli et la Commune de Bastelicaccia ;
- La construction d'une cuisine centrale pour la préparation et la fourniture des repas dans les cantines scolaires et les crèches de son territoire, ainsi que pour un service de portage de repas aux personnes âgées.

Il est d'intérêt général de renforcer la qualité du service public intercommunal et communal au regard des besoins prononcés d'une population en augmentation et d'une nécessaire optimisation des frais de gestion.

b. De la nécessité d'épargner des sites à enjeux écologiques et agricoles

Le choix de ce site présente l'avantage d'une localisation optimale en termes d'accès vis-à-vis des deux vallées mais aussi du fait de ses caractéristiques à faibles enjeux écologiques et agricoles. L'utilisation d'un espace partiellement modifié et artificialisé constitue un bénéfice pour réduire la pression sur les espaces ayant d'autres vocations. L'étalement urbain a provoqué un bouleversement des paysages et des écosystèmes de Bastelicaccia. Le PLU a accompagné ce mouvement mais l'urbanisation a été le premier facteur de consommation foncière et de dégradation des milieux. Aujourd'hui, la commune comme l'EPCI cherche à privilégier le recyclage foncier. Après avoir étudié plusieurs options, ce site est le seul à ne pas induire une destruction d'espace agricole et à présenter peu d'enjeux environnementaux. Il présente en plus l'avantage de nuire peu aux espaces résidentiels en étant à l'écart des principaux quartiers. Les impacts de ce projet induits par son fonctionnement sont suffisamment importants au quotidien pour imposer un site en discontinuité urbaine.

Il est d'intérêt général de préserver les terres agricoles et naturelles comme il est d'intérêt général de ne pas exposer la population à de nouvelles nuisances dans leur lieu de vie. Dans cet intérêt, le site retenu répond aux besoins et ce choix justifie la procédure de discontinuité.

7- Impacts environnementaux et solutions pour les réduire/compenser

a. Impact relatif à l'artificialisation des sols

Le projet occupe un site ayant fait l'objet d'aménagement divers dont il reste un bâtiment en ruine et deux plateformes ayant accueilli les courts de tennis. Les espaces nus sont aujourd'hui en friche et renaturés partiellement. Une piste traverse le site d'amont en aval pour desservir une propriété en amont.

Le projet modifie de manière importante le niveau d'imperméabilisation des sols car les besoins liés à la présence quotidienne des poids lourds imposent de traiter les chaussées de manière adéquate. Les aires de chargement et de déchargement ou encore l'aire de lavage ne peuvent atteindre environ 6725 m² de surface imperméabilisée.

Les emprises imperméabilisées représentent une surface d'environ 6725 m², soit 60% du périmètre qui lui couvre 11080 m². La parcelle 2817 en fond de vallon sera, quant à elle, la plus touchée à 90 % au moins. Celle du talus, par sa topographie sera épargnée en grande partie.

Cuisine centrale :	704 m²
Centre technique :	890 m²
Aménagements extérieurs :	5 214 m²

Les espaces végétalisés avec des sols non revêtus ou matériaux perméables sont :

- Aires de stationnement véhicules légers (env.1715 m².)
- Aire de repos extérieure personnel.
- Le talus.

La nature du projet et la surface des deux parcelles ne laissent pas une marge de manœuvre pour maintenir une surface plus importante en espace vert ou naturel. L'option qui consistait à ne faire qu'un seul bâtiment pour les deux projets aurait permis de libérer de la surface au sol, soit environ 700 m². Le stationnement aurait été organisé différemment libérant le fond de la parcelle 2716. Le gain d'espace imperméabilisé ne compense pas les autres avantages comme celui de maintenir le bâti en RDC et donc de réduire les impacts visuels.

Taux d'imperméabilisation des parcelles : environ 60 %

Le site et sa configuration ne permettent pas une alternative à un impact moins significatif.

b. Impact relatif à la circulation et à la sécurité

Le site est situé en impasse et accessible par une voie de service calibrée pour les véhicules du centre technique de la CDC. Elle est donc adaptée aux véhicules qui accéderont à la cuisine centrale et au centre technique.

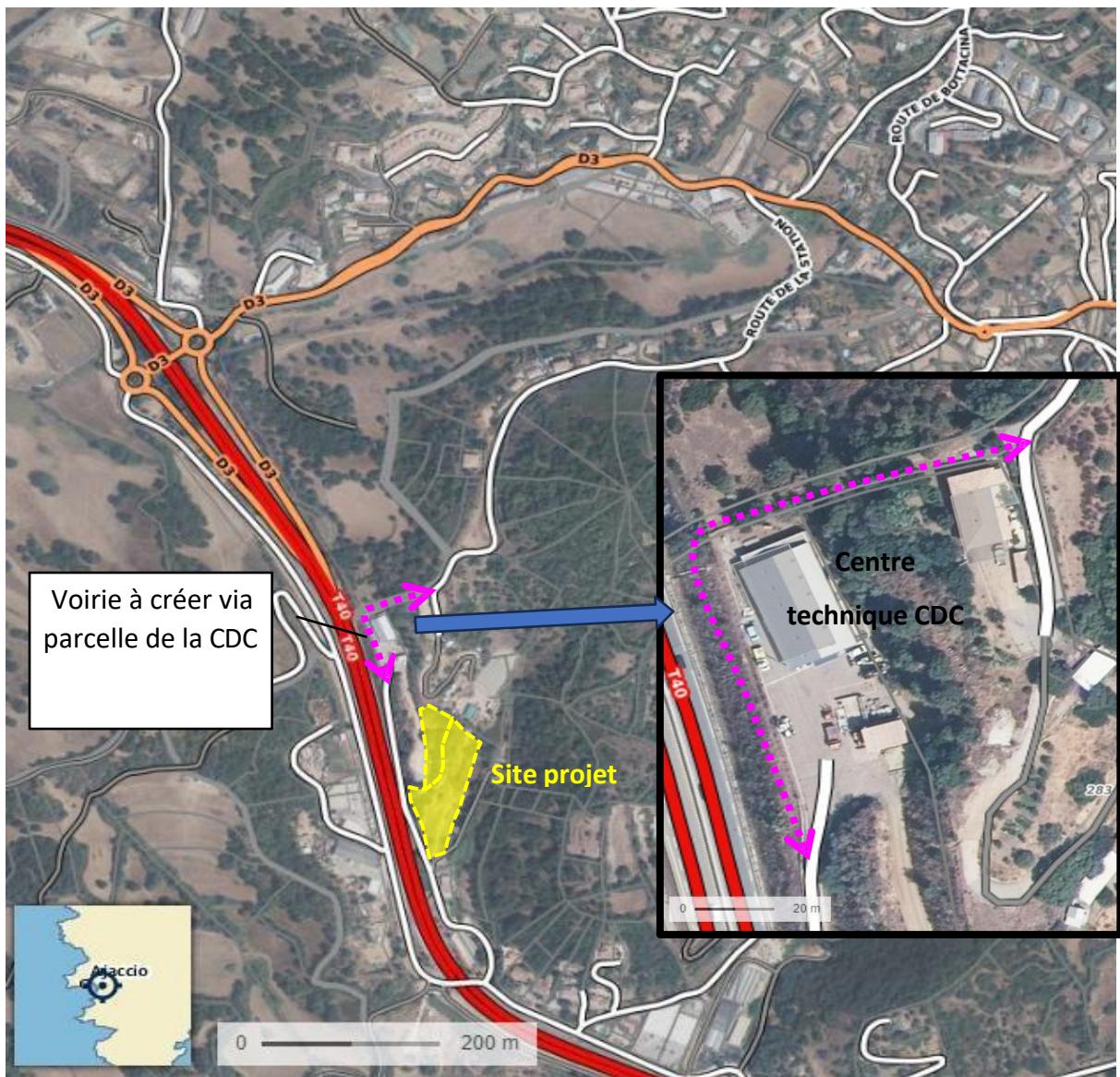
Cette voie est peu fréquentée ce qui limite donc le risque d'accident du fait de la circulation. L'aire de retournement se situera dans le site exploité.

Cette voie technique, publique, aboutit au niveau de la voie qui longe la RT et qui dessert l'ensemble des commerces de part et d'autre de la RT. Elle permet aussi de s'insérer dans la RT qui va en direction de la vallée de la Gravona.

Les voies sont calibrées de manière adéquate ; les flux seront cependant bouleversés au quotidien.

Dans le but de réduire les nuisances générées par le trafic de véhicules et de faciliter l'accès à la parcelle, il pourrait être envisagé de relier la voie d'accès au site en impasse, à la route de la station, plus au nord, via le centre technique de la Collectivité de Corse, comme présenté sur l'illustration page suivante. Bien que traversant une zone résidentielle, ce tracé permettrait de créer une boucle et de relier plus facilement la commune de Bastelicaccia. Pour accéder à la vallée du Prunelli, la traversée des zones résidentielles est inévitable.

La commune pourra utilement se rapprocher des services de la région pour négocier un tel aménagement.



En l'absence de transport en commun, le projet doit prévoir des stationnements pour l'ensemble du personnel. Le stationnement est prévu à l'intérieur du site et il est calibré en fonction du personnel qui sera engagé. L'éloignement du centre urbain ne permet pas un accès piéton. Le co-voiturage pourra permettre de réduire le nombre de voitures au quotidien.

c. Impact en matière de gestion de la ressource

Les deux établissements seront consommateurs d'eau :

- Elaboration des repas
- Aire de lavage pour au moins 27 véhicules.

L'ADEME estime la consommation en eau par repas entre 10 et 20 l, soit une consommation quotidienne de $1500 \times 15 \text{ l} = 22 \text{ m}^3/\text{jour}$ et de $215000 \times 15 \text{ l} = 3225 \text{ m}^3/\text{an}$

Les consommations liées à la présence des agents découlent de l'utilisation des sanitaires. On estime la consommation moyenne d'un employé à 40 l/jour.

Les deux projets comptent environ 50 agents, soit une consommation moyenne de $2 \text{ m}^3/\text{jour}$.

La difficulté réside dans l'estimation des quantités d'eau nécessaire au nettoyage des véhicules ; elle est variable selon les techniques mises en place, selon le recours ou pas à des eaux de pluies ou à la réutilisation des eaux, une fois traitées. Les bibliographies indiquent des consommations de l'ordre de 300

litres. Le rapport n'indique pas la fréquence des lavages mais sachant que le parc de camions du centre technique s'élève à 27 camions, l'estimation pour un lavage de l'ensemble du parc s'élève à 8 m³.

La conception des nouveaux bâtiments sera conçue de manière à proposer des solutions innovantes voire expérimentales en matière de réduction des besoins en eau ou de recyclage de l'eau.

Les espaces verts seront peu nombreux, aussi l'arrosage ne constituera pas un poste important. Il sera plus important en début de la vie du projet pour faciliter l'enracinement des jeunes arbres et arbustes. Le projet étant en fond de vallon, il est fort probable que le système racinaire profite d'une ressource souterraine.

Le projet sera un projet consommateur. Bien que le projet soit raccordé au réseau public, face aux changements climatiques et aux baisses de ressources, toutes les mesures qui permettent de réduire la consommation d'eau potable ne sont pas à négliger. Si la cuisine doit recourir à l'eau potable, l'aire de lavage peut faire usage d'une eau brute ou traitée. Ces moyens sont déjà pratiqués dans d'autres centres techniques. Le porteur de projet pourra s'intéresser.

d. Impact sur les besoins énergétiques et productions de GES

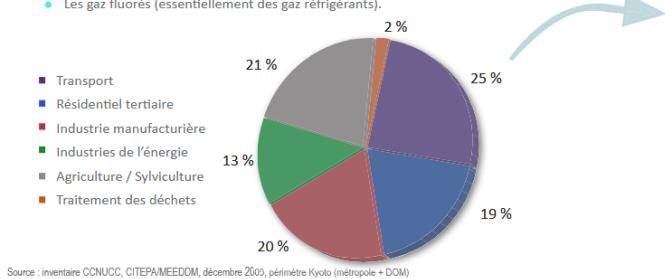
La cuisine centrale est un équipement public énergivore : la livraison, le stockage de denrées, leur transformation et leur conditionnement avant livraison mobilisent des sources énergétiques productrices de GES. L'étude suivante nous éclaire tant sur la nature des pollutions que sur les solutions qui permettent de les réduire :

1 - Les enjeux écologiques :

Des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre...

Pour mémoire, les principaux gaz à effet de serre produits par l'homme sont :

- Le gaz carbonique, surtout dû à la combustion des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) par les transports, les bâtiments et à l'industrie,
- Le méthane, qui provient des activités agricoles, de l'élevage, des ruminants, du riz et des décharges d'ordures ménagères
- Le protoxyde d'azote, qui vient des engrangements azotés et de divers procédés chimiques,
- Les gaz fluorés (essentiellement des gaz réfrigérants).



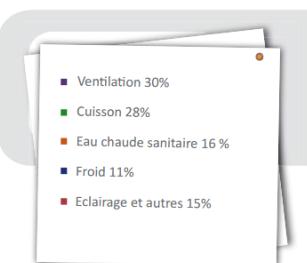
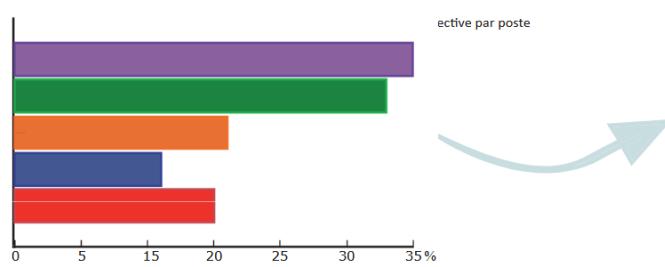
Comme toute chaîne d'activités, celle de la restauration collective est consommatrice d'énergie et émettrice de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique.

À titre d'exemple, l'impact « effet de serre » des 20 millions de repas annuellement servis dans les 277 lycées de la Région Rhône-Alpes s'élève, de « la fourche » au traitement des déchets de la restauration, à 60 millions de kg équivalents CO₂ (soit 3 kg éq. CO₂ par repas). ⁶

Le bilan carbone de la cuisine centrale de Strasbourg (1000 repas/jour) a également identifié 4400 tonnes par an d'émission de GES, soit 2,5 Kg par repas servi, dont 73 % proviennent des produits alimentaires, et notamment de la viande. ⁷

8

Les chambres froides et congélateurs, fours et techniques de cuisson, ventilations, lave-vaisselle, leurs dimensions, leurs usages sont autant de sources de consommation d'énergies (et donc un poste de dépenses) à (ré)évaluer au plus près, dans la perspective de la réduction de leur consommation, de la maîtrise des coûts fixes, et donc des coûts de revient.



À l'instar de toute filière, la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, à laquelle l'Union Européenne et France se sont engagées, peut s'envisager à plusieurs stades de l'organisati

En l'occurrence, les leviers de réduction des émissions de la restauration collective peuvent être actionnés :

- A la conception des bâtiments et au choix des matériaux : construction des locaux de restauration,
- Aux choix des équipements,
- Aux choix des produits (nature, origine, conditions de productions),
- Au transport, à la transformation, au conditionnement et à l'emballage des denrées,
- A la surgélation, congélation, conservation, cuisson,
- A la ventilation,
- A la réduction et au traitement des déchets.

* A titre d'exemple de choix impactant les émissions de gaz à effet de serre, il a été évalué que les émissions de CO₂ associées à la surgélation et à la conservation à -18° pendant 6 mois d'un légume peuvent être 60 fois supérieures à celle du même légume frais, stocké une semaine en chambre froide à +6°.

Restauration Collective et Développement Durable – Guide méthodologique – Midi Pyrénées, ADEME, ARPE, IRQUALIM

Le centre sera raccordé au réseau régional ayant pour principale source énergétique l'hydraulique et le fossile. Face aux changements climatiques et à l'urgence de réduire les émissions de GES, les objectifs en matière de production énergétique doivent viser des ressources non polluantes tout en ayant une stratégie de sobriété.

La conception des bâtiments sera exigeante à cet égard pour le confort des agents et pour réduire les pollutions induites par ces consommations énergétiques. Chauffage et climatisation sont des postes majeurs ; pour la cuisine centrale les espaces réfrigérés sont importants et fonctionnent toute l'année. Afin de réduire le poids de cette charge incontournable, la production énergétique sur le site est adaptée et à encourager.

L'intercommunalité a envisagé d'installer des ombrières solaires pour protéger les camions et engins. La surface de cet espace dédié est de 1500 m².

Les toitures de deux bâtiments peuvent également recevoir des panneaux. L'emplacement vis-à-vis de l'imposant talus peut réduire l'efficience de leur installation notamment en hiver.

L'éclairage est une dépense secondaire mais il sera étudié à l'intérieur comme à l'extérieur pour réduire les besoins énergétiques. Un éclairage solaire est fortement recommandé ainsi que des horloges ou des capteurs de présence. Ces mesures auront aussi un effet positif sur le milieu naturel, en réduisant la pollution lumineuse déjà forte dans la vallée à cause de la présence de l'aéroport.

La cuisine centrale sera un équipement consommateur en lien avec la chaîne du froid, indispensable. Le centre technique ne génère pas de besoins particuliers. Les bâtiments seront de conception neuve ce qui assurera leur performance énergétique. Le mode de gestion sera aussi déterminant pour optimiser les dépenses énergétiques.

Par ailleurs, le projet veut apporter une réponse en installant des panneaux solaires.

e. Impact en matière de production de déchets

Les deux établissements auront une typologie de déchets distincte à gérer. En effet, la cuisine centrale en transformant la matière première aura un volume de déchet vert à composter très important ainsi que des emballages.

Le centre technique aura des déchets issus de l'entretien de la voirie et de résidus ponctuels.

Une gestion durable est proposée.

Les eaux usées sont quant à elles traitées par la station d'épuration de Bastelicaccia d'une capacité de 2000 EH et dont charge maximale en entrée est de 1214 EH. Avec une marge d'environ 800 EH, la STEP est en mesure de traiter l'apport nouvel issu de ce projet.

Si au niveau de la cuisine centrale il faudra s'inquiéter de mettre en place un bac à graisse, le centre technique devra prévoir un pré-traitement autour du site de lavage prévu pour les véhicules techniques dont les camions de ramassage d'ordures ménagères.

En termes de déchets, la phase de chantier est aussi une source importante. Le porteur de projet a envisagé une gestion en conséquence.

Pour la cuisine centrale, le rapport stipule :

La gestion des déchets :

Les dégagements et les couloirs seront suffisamment dimensionnés pour permettre une manutention efficace des déchets.

Les déchets seront collectés sélectivement par flux. Le local de stockage des déchets avant évacuation permettra un stockage séparé :

- Des biodéchets
- Des emballages
- Du verre
- Des huiles alimentaires usagées
- Des autres déchets non valorisables

Surface utile demandée : 35 m² yc local produits d'entretien

o Eaux usées

Si selon le mémento assainissement-fiche 9 et sa méthode, la production d'eaux usées équivaut à 80% de la consommation en eau potable et sachant que selon l'ADEME, un service de restauration nécessite la consommation de 10 à 20 litres d'eau par repas et la production de graisse dans les eaux usées est d'environ 25 g par repas, alors la consommation en eau a été ainsi évaluée à environ 15 à 30 m³ /jour pour 1500 repas et à 4300 m³ pour 215000 repas/an ; 53 kg de graisses par an.

De ce fait, la cuisine centrale produira :

- 15 à 30 m³ x 0,80 = 12 à 24 m³ d'eaux usées
ou 1500 x 0.25 EH/repas = 375 EH/jour suivant le ratio «EH restaurant»
- 11 Agents x 0,3 EH = 3-4 EH/jour

Le centre technique produira :

- 39 Agents x 0,3 EH = 13 EH/jour
- Centre de lavage = il est difficile d'estimer le besoin ; le rapport technique est silencieux à cet égard.

Sans compter le poste de l'aire de lavage, **les eaux usées à prendre en charge sont évaluées à environ 380 - 400 EH**. Ceci représente la moitié de la charge supplémentaire que peut encore accepter la STEP.

Toute mesure qui permettra de réutiliser les eaux usagées viendra soulager le volume à rejeter et traiter.

L'aire de lavage si elle est équipée d'une filière de traitement des eaux, les eaux peuvent être réutilisées et ainsi réduire les consommations de plus de 80%. Indirectement, les eaux usées à traiter se réduisent d'autant.

I. CALCUL DES VOLUMES D'EAUX USÉES

Dans le cadre de la mise en place d'un réseau d'égouts, il est intéressant de calculer la quantité d'eaux usées produites dans la localité.

Les eaux usées rejetées sont issues des eaux consommées par les ménages. Ces deux volumes ne sont cependant pas égaux : on applique généralement un coefficient de 80 %¹ :

$$V_{\text{Eaux usées}} = 0,80 \times V_{\text{Eaux consommées}}$$

Les volumes d'eaux consommées sont obtenus par une étude de la demande en eau domestique (enquête auprès des ménages et/ou des services d'eau de la localité).

Source : <https://memento-assainissement.gret.org/IMG/pdf/memento-assainissement-fiche9.pdf>

- o Déchets alimentaires

Les sources des déchets alimentaires seront les suivantes dont seulement une partie à traiter sur le site :

- Préparation des aliments (déchets préparatoires) >> sur le site
Cela concerne la matière organique et les matériaux non comestibles qui sont éliminés pendant le processus d'épluchage, de hachage ou de coupe des ingrédients, comme les peaux de légumes, pépins.
- Restes des assiettes (déchets de plateau ou de service) >> hors site
Il s'agit de la nourriture non consommée qui revient en cuisine après avoir été servie aux convives, par exemple des morceaux de viande laissés sur l'assiette, des portions de légumes non mangées, etc.
- Surproduction (déchets de surproduction) >> sur le site
Dans certains cas, il est produit plus de nourriture que nécessaire.
Par exemple dans des restaurants, des cantines ou même dans les foyers. La nourriture excédentaire qui n'est pas consommée dans un délai approprié doit souvent être jetée, ce qui entraîne ce qu'on appelle des "déchets de surproduction"
Il est important de minimiser la surproduction pour réduire le gaspillage alimentaire et les coûts associés.
- Déchets de stockage (déchets périmés) >> sur le site
Ce sont les aliments qui ont dépassé leur date de péremption et doivent être jetés. Ces déchets peuvent résulter d'une mauvaise gestion des stocks ou d'une estimation incorrecte de la quantité de nourriture nécessaire.
- Restes de la cuisine (déchets de transformation) >> sur le site
Il s'agit principalement des déchets générés pendant le processus de cuisson, comme les graisses et les huiles utilisées pour la cuisson, ou la nourriture qui a brûlé ou été gaspillée durant la préparation.

Le rapport technique ne fournit pas de données quant aux quantités mais donne les moyens de prise en charge des déchets ; ces modalités suivent les obligations réglementaires.

Afin de fournir une estimation grossière des volumes de déchets produits, nous retiendrons le ratio de l'Ademe de 115 g par repas ou convive. Estimant que plus de 80% des déchets sont produits sur site, alors 1500 repas x 0,115 g = 172 kg/j et 24,5 tonnes par an pour 215000 repas.

Selon des données nationales, l'ADEME estime que la restauration collective représente jusqu'à 10% des OM.

Le projet a prévu les mesures pour mettre en place le tri à la source. La présence du centre technique facilite la collecte quotidienne.

Le projet se raccordera à la STEP qui dispose d'une marge de presque 800 EH. Cet établissement suppose un besoin estimé à au moins 400 EH en l'état du nombre d'agents et de repas à produire. Les eaux usées de l'aire de lavage ne sont pas quantifiées mais il existe des dispositifs pour réduire les volumes rejetés à traiter.

La commune étudie dans un cadre plus large le renforcement de la STEP à moyen terme car l'évolution de l'urbanisation est une source supplémentaire et le projet d'école va accaparer une capacité d'environ 100 EH.

f. Impact sur les pollutions sonores

Le site actuel est sans usage donc il est exposé aux nuisances induites par la circulation de la RT. La réalisation du centre va introduire une nuisance quotidienne sur le site :

- Circulation quotidienne des véhicules sauf le week-end..
- Moteurs des équipements.

Le fonctionnement des établissements

Concernant le bruit, il s'ajoutera à celui généré par la RT, qui est constant. Le voisinage du projet est constitué d'une maison occupée à l'année et du centre technique. Cette maison sera exposée inévitablement puisque la route d'accès passe devant. L'accès à la parcelle est attenant à celui de la maison.

Les principales sources de bruit sont la circulation des véhicules des 50 agents et des camions bennes, utilitaires et PL de livraison des repas et marchandises. Les moteurs des équipements divers de la cuisine centrale seront aussi une source de bruit.

Comme indiqué dans le rapport de faisabilité :

« Un soin particulier sera apporté au traitement des entrées / sorties du site sur les voies publiques de façon à éviter toute perturbation et tout danger.

Les manœuvres et marches arrière devront être évitées en privilégiant une circulation en sens unique et antihoraire. »

Il n'y a pas de mesures de réductions supplémentaires autre que l'éloignement des bâtiments en fond de parcelle, point le plus lointain de la maison exposée. Pour la circulation, il n'y a pas de solutions de réduction.

La période du chantier

Le chantier sera une source de nuisance diurne temporaire à cause de la présence des engins et des entreprises pendant la durée du chantier. Cette nuisance est essentiellement liée aux bruits des engins et de la présence humaine.

Des risques de pollutions des sols peuvent survenir accidentellement : huiles, carburants, métaux... La nature des sols, l'absence de pente et l'éloignement de la nappe phréatique et des ruisseaux permettent de conclure à un risque faible.

Le projet s'inscrit dans un site très proche de la RT et d'une habitation. Les nuisances sont déjà présentes mais elles vont être intensifiées avec les allers et venues des PL et VL. L'emplacement

de ce projet est à l'écart des zones résidentielles mais il n'évitera pas les nuisances pour la maison déjà existante malgré l'éloignement des bâtiments en fond de parcelle.

Il n'y a pas d'enjeu concernant la pollution sonore ni la pollution lumineuse.

g. Impact vis-à-vis des eaux pluviales

Le projet artificialise les sols qui aujourd'hui, sont perméables. Cette imperméabilisation est liée à l'emprise des deux bâtiments mais également aux voies et aires de stationnement. Si dans d'autres projets, il est recherché de limiter l'imperméabilisation des aires de stationnement et de certaines voiries par l'usage de revêtements adaptés, ici la nature du projet limite cette alternative. En effet, dans les deux cas, la présence quotidienne de poids lourds et la nécessité d'aménager des espaces d'entretien, de chargement et de décharge... impose un revêtement durable.

Les surfaces qui produiront des eaux de surfaces :

Cuisine centrale :	704 m ²
Centre technique :	890 m ²
Aménagements extérieurs :	5 214 m ²

Total : 6725 m² dont 1714 m² de stationnements qui pourraient bénéficier d'un revêtement perméable.

Le projet a prévu de se raccorder au réseau public d'eaux pluviales dont le caniveau aérien se situe à l'entrée du site. Celui-ci se déverse dans un bassin créé dans le cadre de l'aménagement de la RT. Il faudra cependant traverser la chaussée. Le niveau d'imperméabilisation ne permettra pas une infiltration sur la parcelle et compte tenu de la disposition des aménagements, il n'y a pas de place pour créer un bassin de rétention interne. La seule option consisterait à faire un bassin enterré ce qui n'est pas une option ici car le point bas coïncide avec l'entrée du site et les voies d'accès.



Bassin de rétention Eaux pluviales de la RT et de la route de desserte locale

Le règlement du PLU offrira la possibilité de proposer des dispositifs de récupération et de stockage. Les besoins en eau pour le fonctionnement du site sont réels ; l'usage d'eau non potable peut être pertinent, notamment pour le lavage des véhicules. Si les eaux des toitures ou des ombrières n'auront pas

Les eaux de ruissellement des voies et parking seront chargées en MES dont des hydrocarbures. Des dispositifs de traitement sont à prévoir si ceux du bassin en place sont insuffisants.

La surface du projet, augmentée de la surface du bassin versant, est inférieure à 1 ha :



Le projet n'est pas soumis à dossier « Loi sur l'Eau »

L'imperméabilisation du site est inévitable au regard de la nature du projet et de la surface du site.

Le réseau public est proche et raccordé à un bassin ; la récupération d'eaux pluviales des toitures et ombrières peut se présenter comme une possibilité pour réduire les besoins en eau liés au fonctionnement du site.

h. Impacts sur les terres agricoles

Le projet n'impacte pas des terres agricoles du fait du caractère partiellement artificialisé du site. Aucune déclaration de surface n'est ici identifiée, les terrains appartenant à la commune de Bastelicaccia.

Il n'y a pas d'enjeu concernant la consommation de terres agricoles labourables et de pâture vu l'état de lieux des parcelles, vu la configuration de cette petite dépression et l'environnement immédiat

Les sites alternatifs présentent quant à eux un véritable enjeu agricole.

Ils ont été exclus pour ce motif.

i. Impact envers la faune et la flore

2 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

1 Effets prévisibles

1.1 Effets génériques des projets d'aménagement

Tout projet d'aménagement peut engendrer des impacts sur les milieux naturels et les espèces qui leur sont associées. De manière générale, différents types d'effets sont évalués selon leur durée et réversibilité :

- Les effets temporaires dont les conséquences sont limitées dans le temps et réversibles une fois la perturbation terminée ;
- Les effets permanents dont les effets sont irréversibles. Ils peuvent être liés à l'emprise du projet ainsi qu'à la phase de travaux, d'entretien et de fonctionnement du projet.

Les effets temporaires et permanents peuvent eux-mêmes être divisés en deux autres catégories :

- Les effets directs, liés aux travaux touchant directement les habitats naturels ou les espèces ; on peut distinguer les effets dus à la construction même du projet et ceux liés à l'exploitation et à l'entretien de l'infrastructure ;
- Les effets indirects qui ne résultent pas directement des travaux ou du projet mais qui ont des conséquences sur les habitats naturels et les espèces et peuvent apparaître dans un délai plus ou moins long (eutrophisation due à un développement d'algues provoqué par la diminution des débits liée à un pompage, raréfaction d'un prédateur suite à un impact important sur ses proies...).

Le tableau suivant présente les différents effets dommageables pressentis pour ce type de projet lors des phases de travaux et d'exploitation. Les effets pressentis du projet présentés ci-après sont des effets avérés pour certains (destruction d'habitats naturels et d'espèces, destruction d'individus...) ou potentiels pour d'autres (détérioration des conditions d'habitats...). Ils préfigurent quels pourraient être les impacts du projet en l'absence de mesures d'évitement et de réduction.

- Ce tableau ne rentre pas dans le détail d'effets spécifiques pouvant être liés à des caractéristiques particulières de projet ou de zone d'implantation.

Effets génériques de ce type de projet sur la faune et la flore

Types d'effets	Caractéristiques de l'effet	Principaux groupes et périodes concernés
Phase de travaux		
Destruction ou dégradation physique des habitats naturels ou habitats d'espèces Cet effet résulte de l'emprise sur les habitats naturels, les zones de reproduction, territoires de chasse, zones de transit, du développement des espèces exotiques envahissantes, des perturbations hydrauliques...	Impact direct Impact permanent (destruction), (dégradation) Impact à court terme	Tous les habitats naturels et toutes les espèces situées dans l'emprise du projet
Destruction des individus Cet effet résulte du défrichement et terrassement de l'emprise du projet, collision avec les engins de chantier, piétinement...	Impact direct Impact permanent (à l'échelle du projet) Impact à court terme	Toutes les espèces de flore situées dans l'emprise du projet. Toutes les espèces de faune peu mobiles situées dans l'emprise du projet, en particulier les oiseaux (œufs et poussins), les mammifères (au gîte, lors de leur phase de léthargie hivernale ou les jeunes), les insectes (œufs et larves), les reptiles, les amphibiens, les mollusques, les crustacés, les poissons (œufs).

2 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

Types d'effets	Caractéristiques de l'effet	Principaux groupes et périodes concernés
Altération biochimique des milieux Il s'agit notamment des risques d'effets par pollution des milieux lors des travaux (et secondairement, en phase d'entretien). Il peut s'agir de pollutions accidentelles par polluants chimiques (huiles, produits d'entretien...) ou par apports de matières en suspension (particules fines) lors des travaux de terrassement notamment.	Impact direct Impact temporaire (durée d'influence variable selon les types de pollution et l'ampleur) Impact à court terme (voire moyen terme)	Toutes les espèces végétales et particulièrement la flore aquatique Toutes les espèces de faune et particulièrement les espèces aquatiques (poissons, amphibiens)
Perturbation Il s'agit d'un effet par dérangement de la faune lors des travaux (perturbations sonores ou visuelles). Le déplacement et l'action des engins entraînent des vibrations, du bruit ou des perturbations visuelles (mouvements, lumière artificielle) pouvant présenter de fortes nuisances pour des espèces faunistiques (oiseaux, petits mammifères, reptiles...).	Impact direct ou indirect Impact temporaire (durée des travaux) Impact à court terme	Toutes les espèces de faune et particulièrement les mammifères et les oiseaux nicheurs et hivernants
Phase d'exploitation		
Destruction ou dégradation physique des habitats naturels ou habitats d'espèces Cet effet résulte de l'entretien des milieux associés au projet	Impact direct Impact permanent (destruction), temporaire (dégradation) Impact à court terme	Tous les habitats naturels et toutes les espèces situées dans l'emprise du projet
Destruction des individus Il s'agit d'un effet par collision d'individus de faune avec des véhicules ou des câbles électriques par exemple. Cet effet résulte également de l'entretien et du piétinement des milieux associés au projet.	Impact direct Impact permanent (à l'échelle du projet) Impact durant toute la vie du projet	Toutes les espèces de faune et particulièrement les mammifères et les oiseaux nicheurs et hivernants
Perturbation Il s'agit d'un effet par dérangement de la faune (perturbations sonores ou visuelles) du fait de l'utilisation du site ou de l'infrastructure.	Impact direct ou indirect Impact temporaire (durée des travaux) Impact durant toute la vie du projet	Toutes les espèces de faune et particulièrement les mammifères et les oiseaux nicheurs et hivernants
Dégénération des fonctionnalités écologiques Cet effet concerne la rupture des corridors écologiques et la fragmentation des habitats.	Impact direct Impact permanent Impact durant toute la vie du projet	Toutes les espèces de faune et particulièrement les mammifères, les amphibiens et les reptiles
Altération biochimique des milieux Il s'agit notamment des risques d'effets par pollution des milieux. Il peut s'agir de pollutions accidentelles par polluants chimiques (huiles, produits d'entretien...) ou par apports de matières en suspension (particules fines).	Impact direct ou indirect Impact temporaire (durée d'influence variable selon les types de pollution et l'ampleur) Impact à court terme (voire moyen terme)	Toutes périodes Habitats naturels Tous groupes de faune et de flore

2 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

1.2 Effets prévisibles du projet

Le projet s'intègre dans un secteur naturel présentant un intérêt pour la biodiversité, notamment pour les reptiles dont la Tortue d'Hermann (espèce protégée), les oiseaux, les chiroptères avec des milieux favorables à des espèces protégées, et une flore protégée (*S. parviflora*).

Les effets de l'aménagement à prendre en compte tiennent principalement à :

- La destruction de milieux naturels favorables principalement aux reptiles (dont Tortue d'Hermann) et des oiseaux des cortèges de fringilles en période de reproduction, qui sont patrimoniales et protégées. Ces destructions apparaissent de faible surface au regard des milieux similaires environnants et d'une fonctionnalité écologique perturbée par l'urbanisation alentour ;
- La destruction et/ou le dérangement possible d'espèces patrimoniales et/ou protégées, notamment les geckonidés, les oiseaux en reproduction et la Tortue d'Hermann ;

Des mesures pourront être intégrées au projet et prises en phase travaux pour éviter et/ou réduire les impacts. Elles sont présentées ci-dessous.

Ces mesures pourront s'accompagner, en cas de besoin, de la mise en œuvre d'une demande de dérogation au titre des espèces protégées qui viendra compléter le dispositif puisque, des espèces et/ou habitats protégés sont concernés par les aménagements.

2 Prise en compte des effets sur le milieu naturel en phase d'aménagement

2.1 Prise en compte de la tortue d'Hermann

Bien que l'espèce n'ai pas été observée, les milieux lui sont favorables et elle est connue et présente sur ce territoire. Sa présence sur le site lors des travaux ne peut être exclue. Aussi, des mesures sont proposées afin d'éviter toute destruction d'individus.

Maitrise de l'emprise des travaux

Cette mesure vise à exclure de la zone de travaux toute zone non nécessaire aux travaux, et les travaux eux-mêmes prendront place à l'intérieur de la zone d'étude, sans en sortir, et si possible, en minimisant au maximum leur emprise au sol.

Autant que possible, la zone de chantier sera réduite au minimum nécessaire. Pour cela, un balisage strict par la mise en place d'une clôture autour de la zone de chantier, des zones de vie et des aires de retournelement d'engins est nécessaire.

- La phase travaux traitée ici concerne des travaux de démolition, de défrichement, de terrassement, de construction de bâtiments, d'aménagement de voirie et de mise en œuvre d'aménagement paysager.

Plan de sauvetage de la Tortue d'Hermann

La présence de Tortue d'Hermann étant probable sur l'aire d'étude rapprochée, la mise en place d'un plan d'évitement (et éventuellement de sauvetage) des tortues présentes sur la zone des travaux doit être prévue ainsi que le suivi d'un calendrier adapté pour la réalisation des travaux. Celui-ci comporte plusieurs phases successives.

2 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

1^{er} Débroussaillement adapté

Un débroussaillement manuel précautionneux (débroussailleuse à dos) sur la future emprise des travaux, à une hauteur d'environ 30 centimètres, sera effectué pour rendre le secteur impropre à l'hibernation pour cette espèce. Il devra être réalisé en septembre ou octobre, afin que les tortues éventuellement présentes sur ce secteur puissent le quitter et aller hiberner en dehors de l'aire d'étude immédiate.

Ces travaux seront réalisés en présence d'un écologue qui expliquera les modalités d'intervention et sera présent sur le site.

Pose de clôtures « anti-tortues »

Il est préconisé de prévoir ensuite une clôture, d'une hauteur d'environ 1m, à mailles fines sur les parties basses et enterré d'une vingtaine de cm, pour la délimitation de l'emprise des travaux. Il faudra s'assurer que la clôture reste hermétique jusqu'à la fin des travaux. Cette clôture a pour but d'empêcher les tortues de revenir sur le secteur à la sortie de leur hibernation. Elle sera retirée au terme des travaux. La pose des clôtures sera ainsi réalisée durant l'hiver (entre fin novembre et mi-février). Lors de la pose des clôtures, un herpétologue devra être présent afin de s'assurer de l'absence de tortues avant la pose de la clôture.

Cliôture de la zone de chantier

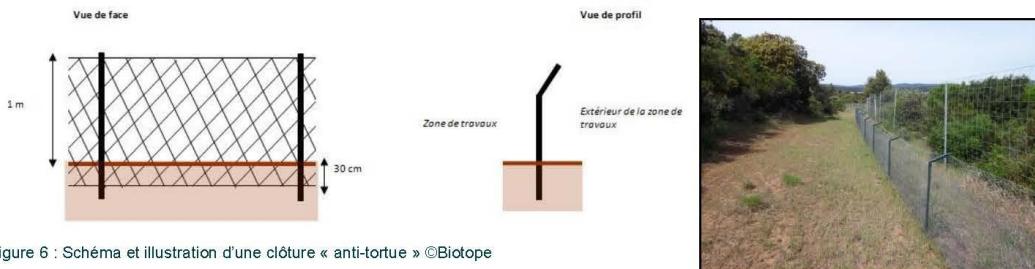


Figure 6 : Schéma et illustration d'une clôture « anti-tortue » ©Biotope

2^{ème} Débroussaillement adapté

Un deuxième débroussaillement (débroussailleuse à dos) dans la zone clôturée, sera effectué à une hauteur d'environ 10 centimètres, pour faciliter le repérage des tortues par la suite. Il devra être réalisé en hiver, de décembre à mi-février, période durant laquelle l'espèce est en hivernage. Un herpétologue devra être présent afin de s'assurer de l'absence de tortues avant le débroussaillement.

Prospection et évacuation des éventuels individus de Tortue d'Hermann

Les prospections auront lieu durant les mois d'avril à juin, le printemps étant la période la plus propice où l'animal est le plus actif. Le site sera parcouru durant 3h, entre 9h et 13h (à condition d'avoir des températures ne sortant pas des extrêmes de 20° et 30°, et d'avoir un temps ensoleillé avec un vent plutôt faible). Ce protocole sera renouvelé 2 fois au minimum et répété jusqu'à noter l'absence de Tortues sur le site. **Les personnes responsables de l'évacuation des tortues devront posséder une autorisation de capture d'espèces protégées.**

Pour chaque individu éventuellement capturé, les informations suivantes seront notées : la taille, le genre, l'âge approximatif, d'éventuels signes distinctifs et la position GPS. Les individus

2 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

capturés seront ensuite relâchés de l'autre côté de la clôture, en milieu naturel favorable à proximité. Cette action nécessite d'avoir une autorisation de déplacement au titre de la protection des espèces.

L'application stricte de cette mesure sera une garantie pour limiter les atteintes à cette espèce d'intérêt très fort.

2.2 Adaptation du calendrier de travaux

La Tortue d'Hermann constitue une contrainte particulière vis-à-vis de la période de travaux et de la technique employée afin d'éviter la destruction d'individus. Les travaux de défrichement permettront de repérer plus facilement les individus pendant la phase de capture des individus pour leur évacuation. Le défrichement intervientra en amont de la phase de prospections des individus. Le calendrier proposé dans la mesure pour la Tortue d'Hermann (cf. mesure précédente) est adapté à la situation. Par ailleurs, d'autres groupes doivent être pris en compte, comme les oiseaux, les insectes ou les plantes.

Des travaux de débroussaillage menés entre septembre et février permettront d'éviter la période sensible de nidification des oiseaux (espèces protégées), la période de végétation des plantes (période de production des graines) et la période de reproduction des reptiles et des amphibiens ainsi que la période de reproduction, de mise bas et d'élevage des jeunes de certaines espèces de chiroptères qui peuvent gîter dans potentiellement dans des vieux sujets de chêne (pipistrelles). Cette période permet également de se situer en dehors du pic de reproduction de petits mammifères (Hérisson d'Europe)

Terrassement, dépôt : Le terrassement et le dépôt auront lieu après l'évacuation de l'ensemble des individus de Tortue d'Hermann. Aucune intervention d'engin lourd ne doit avoir lieu sur la zone, à quelque période que ce soit, avant l'évacuation des tortues du site. L'enlèvement des produits du défrichement et d'éventuels abattages encombrants ou lourds sera donc réalisé au moyen d'engins légers.

Une fois le sol rendu défavorable, les travaux pourront se dérouler sur une période plus longue. Le tableau suivant indique les périodes de travaux préconisées :

Calendrier des travaux	Année N						Année N+1								
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.
1 ^{er} Débroussaillage manuel pour rendre le site défavorable pour l'hibernation de la Tortue Hermann															
Mise en place d'une clôture autour de la zone de travaux pour la Tortue d'Hermann															
2 ^{ème} Débroussaillage dans la zone clôturée manuel pour repérer des individus de Tortue Hermann															
Prospection et évacuation des individus de Tortue d'Hermann de la zone de travaux si présence															
Phase Travaux															

2 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

Cette mesure est à imposer à la maîtrise d'œuvre au moment où le porteur du projet le sélectionnera. Il reviendra ensuite au maître d'œuvre d'intégrer cette contrainte dans la planification du chantier.

La mise en place d'un calendrier en fonction des enjeux écologiques avérés et potentiels permet de limiter le risque de destruction d'individus d'espèces faunistiques protégée et/ou patrimoniales, dont les reptiles et les oiseaux.

2.3 Suivi du chantier par un écologue

Ce suivi permettra de s'assurer du respect des recommandations en matière d'évitement et de réduction des impacts sur la biodiversité locale. Les mesures concernées par le suivi de l'écologue pourront être les suivantes :

- Accompagnement de l'ensemble du processus concernant la Tortue d'Hermann,
- Vérification du calendrier de travaux du projet,
- Respect du calendrier des travaux et des mesures de prévention contre la pollution,
- Vérification de la bonne application des prescriptions et propositions de mesure d'intégration des enjeux écologiques,
- Vérification de la limitation des emprises en phase chantier et balisage des zones d'intérêt.

Cette mesure d'accompagnement garantit une bonne prise en compte des enjeux écologiques et une bonne intégration des mesures proposées afin de limiter les atteintes à la biodiversité. Elle se déroulera tout au long de la vie du projet.

L'ingénieur- écologue en charge de l'assistance environnementale et du suivi écologique de chantier interviendra en appui à l'ingénieur environnement en amont et pendant le chantier :



© Biotope

Phase préliminaire

- Aide à la rédaction du cahier des prescriptions écologiques, à destination des entreprises en charge des travaux.

Phase préparatoire du chantier

- Appui à l'ingénieur environnement chantier pour la sensibilisation des entreprises aux enjeux écologiques. Cette sensibilisation se fera dans le cadre de la formation / accueil général des entreprises et sera faite par l'ingénieur environnement (ou son suppléant),
- Localisation des zones sensibles du point de vue écologique, situées à proximité de la zone de chantier et à baliser,
- Appui de l'ingénieur environnement du chantier pour l'élaboration d'un programme d'exécution sur le volet biodiversité,
- Analyse des plans fournis par les entreprises (zones de stockage, voies d'accès) en fonction des contraintes écologiques et appui de l'ingénieur environnement pour la validation des plans.

2 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

Phase chantier

- Appui à l'ingénieur environnement du chantier pour la sensibilisation continue des entreprises au respect des milieux naturels,
- Suivi des travaux sur le terrain. Ce suivi concernera l'ensemble des zones sensibles identifiées à proximité du chantier mais la mise en œuvre des mesures écologiques, appui à l'ingénieur environnement pour la coordination, tout au long du chantier, avec le référent environnement des entreprises en charge des travaux,
- Assistance pour l'éradication des espèces végétales envahissantes.
- En fonction des difficultés rencontrées sur le terrain, proposition de nouvelles prescriptions ou révision de certaines prescriptions pour les futures consultations d'entreprises,
- Vérification régulière sur le terrain du bon état des installations mises en place pour la protection des milieux naturels (balisage notamment),
- Assistance à l'ingénieur environnement du chantier pour définir les mesures de remise en état du site et suivi de la procédure de remise en état du site.



Dans le cadre du suivi écologique du chantier, des comptes-rendus de suivi écologique seront réalisés par l'ingénieur-écologue en charge du suivi écologique.

En conclusion, une telle assistance environnementale offre les avantages principaux suivants :

- Une meilleure appréhension des effets du projet au fur et à mesure de l'évolution et de la précision de ce dernier ;
- La garantie du respect et de la mise en œuvre des différentes mesures d'atténuation proposées ;
- Une meilleure réactivité face à un certain nombre d'impacts difficiles à prévoir avant la phase chantier ou imprévisibles lors des phases d'étude et qui peuvent apparaître au cours des travaux.

Il y a un enjeu faible vis-à-vis de la biodiversité locale à l'exception de la tortue d'Hermann potentiellement présente. Le choix de ce site en friche est moins impactant à plusieurs niveaux par rapport aux autres possibilités détaillées dans le rapport. Le projet n'aura peu voire pas de marge réelle pour conserver une partie naturelle en dehors du talus. Quelques mesures symboliques sont cependant envisagées : réduire la pollution lumineuse, éradiquer les essences envahissantes, planter des essences locales.

Le projet acte la nécessité d'établir des mesures préventives en amont du chantier et pendant le chantier. Un suivi écologue est prévu.

j. Impact vis-à-vis de Natura 2000

Le projet est situé à 1 km du site Natura 2000. La nature de l'établissement et l'environnement dans lequel il s'insère permettent de dire que les nuisances directes et indirectes sont nulles. Il n'y a pas d'enjeux.

Le périmètre du projet et le mode de fonctionnement sont circonscrits dans un site réduit à l'échelle de la vallée et occupe un espace qui a déjà été artificialisé.

Biotope a eu la charge de cette analyse.

Il n'y a pas d'enjeu compte tenu de l'emplacement du site éloigné de Natura 2000.

k. Impact sur le paysage

Le site de la parcelle est enclavé dans un micro-vallon situé en contrebas de la RT. Légèrement renfoncées, elles restent hors champ du grand paysage. Cette sous-unité de Bastelicaccia est dégradée en présence d'éléments de faible qualité. En effet, en présence de moyennes surfaces de type « boîtes à chaussures », de bâtiments techniques et d'équipements techniques (voies, bassin de rétention non végétalisé) et enfin de la friche sportive au sein même du site, la valeur paysagère est faible. En l'absence d'aménagement, lesdites parcelles s'enrichissent et restent un lieu de dépôt de végétaux dans le meilleur des cas.

Si les parcelles sont furtivement visibles depuis la RT, elles ne participent peu au paysage de la voie de desserte locale car elle est en impasse et ne dessert que deux ou trois constructions.

L'enjeu du projet sera donc analysé dans le cadre d'une amélioration du paysage routier. La RT accompagne la découverte du paysage en constituant le trait d'union entre la vallée du Prunelli et la Gravona. En effet, c'est dans ce sens de circulation que le site est visible ; visible à peine 8 secondes à une vitesse de circulation moyenne de 80 km/h. C'est donc un enjeu relatif.

Le projet prend cependant à cœur d'apporter une amélioration ou à minima se préoccupe de s'intégrer visuellement. Par ses composantes, le projet risque d'être confronté aux mêmes faiblesses que celles qui sont évoquées ci-avant. Les « boîtes à chaussures » visent à réduire les coûts par des choix à minima à tous les égards.

Ici, la collectivité porteuse du projet reste attentive aux propositions faites par l'urbaniste et la paysagiste pour accompagner qualitativement le projet sans remettre en question la logique de financement. Ce projet reste un projet technique qui a retenu ce site pour des raisons de maîtrise foncière et de positionnement stratégique mais également par sa place discrète dans le paysage.

Ainsi, tenant compte des impératifs techniques évoqués par les études techniques réalisées par un BET spécialisé, les recommandations suivantes ont été prises en compte dans le but d'accompagner l'insertion visuelle mais aussi pour accompagner une mise en ambiance des espaces utilisés par le personnel.

Pour réduire les impacts visuels, le porteur de projet fait les choix suivants :

- Une implantation du bâti en recul des voies ;
- Des choix de coloris et de tons soutenus qui font référence au couvert végétal ou à des tons soutenus ;
- Des volumes sobres en R+0 au lieu d'un seul en R+1
- Suppression de la ruine
- Des plantations arborées avec des essences locales.
- Le stationnement d'une partie des PL en arrière-plan.

Ce que le projet n'a pas pu améliorer du fait de la surface restreinte des parcelles mobilisées :

- Eviter l'implantation des stationnements en avant-plan
- Réduire les surfaces imperméabilisées en présence d'une part importante de voirie (obligation de séparer les circulations de la cuisine centrale et du centre technique) et d'un besoin important en stationnement.
- La réalisation d'une clôture végétalisée faute d'espace le long des limites.
- L'insertion visuelle des panneaux solaires en toiture.

Reste posée l'option des ombrières solaires au niveau du parking frontal qui supposera une réduction des plantations et donc une moindre insertion visuelle. Le projet pourrait faire le choix de conserver une partie arborée pour atténuer les vues sur les façades lointaines ; et/ou de réduire les ombrières en fond de parcelles car elles ne sont pas visibles. Plantations et ombrières répondent aux exigences réglementaires en vigueur.

Proposition pour une insertion paysagère de la future cuisine centrale de la commune de Bastelicaccia.
Hypha conception.



Insertion optimisée avec arbres à haute tige.

L'insertion visuelle pourrait trouver une réponse dans **le maintien d'un écran végétal le long du talus de la RT** qui est régulièrement défriché alors que des acacias se développent naturellement. Ce premier écran serait la solution la plus efficace vis-à-vis du paysage routier. Elle dépend cependant de la Collectivité de Corse et il est probable que des impératifs de sécurité ne rendent pas possible cette solution.



Une végétalisation spontanée du talus dans la percée vers le site

Notons en dernier lieu que la mutualisation du site et la mise en place d'un règlement commun permet de mettre en cohérence les deux projets alors qu'ils ne sont pas liés. Cette cohérence facilite celle du paysage bâti produit.

Le projet occupe une friche sportive revégétalisée par une avancée spontanée de la végétation. Le projet vient incorporer des composantes artificielles dans ce site à faible enjeu paysager. Les autres options foncières étaient bien plus sensibles. La qualité des constructions est déterminée par des impératifs financiers et techniques toutefois en retrait, en conservant une faible hauteur et faisant usage d'une teinte naturelle, l'impact des constructions est faible. Les aires de stationnement et voiries occupent l'avant-plan inévitablement par manque d'espace. L'option d'une végétalisation amenuise l'impact visuel ; celle des ombrières photovoltaïques propose un paysage plus technique. Un compromis peut combiner les deux options. La composition paysagère est limitée par les impératifs techniques et le manque de place. Elle a l'avantage de réduire la consommation foncière et les impacts environnementaux.

8- Bilan

Le projet est porté par la communauté de communes du Celavu-Prunelli. Après une prospection foncière élargie à son territoire, il ressort que le site retenu est une ancienne friche de 1,2 hectare, autrefois occupée par des courts de tennis. Cela signifie qu'il s'agit d'un terrain déjà modifié par l'activité humaine, ce qui peut réduire certains impacts environnementaux liés à la destruction d'habitats naturels intacts. Les autres options portaient atteinte à des terres agricoles et à un environnement de qualité environnementale notamment aux abords de la Gravona, corridor écologique majeur.

Le site est cependant en discontinuité urbaine, situé à environ 1,5 km de la zone urbaine principale, ce qui nécessite une étude de discontinuité urbaine pour justifier son développement.

Le projet ne présente pas d'enjeu majeur. Bien qu'il soit situé en dehors des zones protégées comme les ZNIEFF et Natura 2000, il se trouve à environ 1,3 km de la zone Natura 2000 de Campo dell'Oro, qui abrite des espèces protégées comme la Linaire jaune (*Linaria flava*) et l'escargot de Corse (*Hella ceratina*). Le site est également dans un noyau de population de la Tortue d'Hermann, une espèce protégée, avec une densité estimée de moins de 5000 individus dans la zone.

La présence d'espèces exotiques envahissantes a été notée, notamment le Mimosa argenté (*Acacia dealbata*), l'Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*), et l'Eucalyptus (*Eucalyptus sp.*). Ces espèces couvrent environ 20% de la surface du site et nécessitent une gestion appropriée pour éviter leur propagation. Pour la nécessité du projet, elles seront détruites.

Le site est visible depuis la route territoriale RT40, mais il est situé dans un renfoncement, ce qui limite son impact visuel. Des mesures d'intégration paysagère, telles que la plantation de haies et d'arbres, serviront à minimiser l'impact visuel des nouveaux bâtiments, qui sont implantés dans le renfoncement. La vue plongeante depuis la RT expose le site au regard mais de manière très fugace. La végétalisation du talus de la RT apparaît comme l'option la plus efficace pour atténuer l'impact visuel. Les choix d'aspects extérieurs des bâtis participent aussi à réduire l'impact visuel.

Le projet implique la construction de bâtiments et d'infrastructures sur un terrain en friche, ce qui entraîne une consommation de sols. Les bâtiments prévus couvriront une surface totale d'environ 1604 m² (890 m² pour la cuisine centrale et 714 m² pour les locaux techniques), soit environ 13,4% de la surface totale du site. Les espaces extérieurs (5212 m²) sont inévitablement imperméabilisés : aire de lavage, zone de livraison, parking poids-lourds... Environ 1700 m² pourraient être aménagés avec des revêtements perméables. La configuration des parcelles et les besoins exprimés laissent peu d'option dans les implantations et la disposition des aménagements. Rappelons aussi que la parcelle était partiellement artificialisée, en présence des tennis et d'un ancien vestiaire.

Le site est desservi par le réseau public d'eau potable, avec un réseau principal de diamètre 150 mm. La consommation est estimée entre 10 et 20 l. par repas produit, soit entre 15 et 30 m³/jour, comprenant les besoins normaux liés à la présence des agents sur place. Il n'est pas possible d'estimer les volumes d'eau consacrées au fonctionnement du centre de lavage. Des mesures seront envisagées pour recycler l'eau et réduire les besoins.

Des mesures peuvent être prises pour réduire les besoins découlant de l'aire de lavage des camions bennes. Le recyclage des eaux utilisées par la cuisine centrale constitue aussi une option. Le site sera fortement consommateur en énergie à cause de la chaîne du froid. Aussi, la pose de panneaux solaires est une option pertinente. Les déplacements des véhicules des deux établissements sont producteurs de GES. Il n'est pas envisagé à ce stade de recourir à une électrisation généralisée du parc de véhicules. Quelques bornes sont proposées pour les agents.

Il n'y a pas de zones humides identifiées sur le site, mais une gestion efficace des eaux pluviales sera nécessaire pour éviter les risques d'inondation et de pollution. Le site est équipé d'un réseau d'eaux pluviales sous forme de caniveaux aériens, capable de collecter jusqu'à 332 m³/jour d'eaux de ruissellement. Le projet maintient le fossé latéral (à l'est) qui longe le site et qui permet de drainer le petit bassin versant.

Afin de fournir une estimation grossière des volumes de déchets produits, nous retiendrons le ratio de l'Ademe de 115 g par repas ou convive. Estimant que plus de 80% des déchets sont produits sur site, alors 1500 repas x 0.115 g = 172 kg/j et 24,5 tonnes par an pour 215000 repas. Selon des données nationales, l'ADEME estime que la restauration collective représente jusqu'à 10% des OM. Le tri est en place et l'intercommunalité dispose des moyens pour accompagner la bonne gestion de cette production de déchets.

Le site est situé dans une zone d'aléa incendie moyen à faible, avec une borne incendie située à moins de 200 mètres. Cela renforce la protection contre les risques d'incendie et permet une intervention rapide en cas de besoin. Le site n'est exposé à aucun autre risque naturel.

Le site se trouve dans la zone archéologique de Capitoro, ce qui peut nécessiter des études archéologiques préalables pour éviter d'endommager d'éventuels vestiges archéologiques. Une étude archéologique préalable sera réalisée si lors de l'autorisation d'urbanisme cela est demandé.

Bilan des Impacts Environnementaux

Catégorie d'Impact	Description	Mesures d'Atténuation
Biodiversité	Présence de la Tortue d'Hermann et d'espèces exotiques envahissantes couvrant 20% du site	Mise en place de mesures pour protéger la Tortue d'Hermann et gestion des espèces exotiques envahissantes
Paysage	Visibilité depuis la RT40 et modification du paysage local affectant 0,5 hectare de végétation	Intégration paysagère des nouveaux bâtiments avec plantation de haies et d'arbres
Eau potable	Consommation estimée à sans comptabilisée le centre de lavage de 15 à 30 m ³ /jour.	Proposer le recyclage et la récupération d'eau pluviale
Energie et GES	Consommation élevée – chaîne du froid de la cuisine centrale	Ombrière solaire Eclairage réduit à faible consommation
Eaux usées	STEP 2000 EH avec une marge de 800 EH ; besoin du projet env.380 -400 EH.	Raccordement à la STEP
Déchets	Déchets de chantier géré par un cahier des charges Production de déchets – cuisine centrale environ 24 tonnes de déchets alimentaires. Aucune donnée concernant les autres déchets dont emballages.	Mise en place du tri à la source. Lutte contre le gaspillage alimentaire Compostage des déchets alimentaires

Catégorie d'Impact	Description	Mesures d'Atténuation
Eaux pluviales	Gestion des eaux pluviales	Gestion efficace des eaux pluviales avec un réseau capable de collecter 332 m ³ /jour et limitation de l'imperméabilisation des sols
Imperméabilisation des Sols	60% environ	Mise en place de systèmes de drainage durable et de surfaces perméables pour réduire le ruissellement
Risques Naturels	Risque d'incendie moyen à faible avec une borne incendie à moins de 200 mètres	Maintien des mesures de protection contre les incendies et plan d'intervention rapide
Patrimoine Archéologique	Zone archéologique de Capitoro	Réalisation d'études archéologiques préalables sur 0,5 hectare

En conclusion, le projet de cuisine centrale et de locaux techniques intercommunaux à Bastelicaccia présente des impacts environnementaux car les vallées de la Gravona et du Prunelli sont des espaces riches. Le choix du site est la première des mesures pour limiter et éviter les impacts d'envergure. La dégradation ancienne de ces parcelles à la suite de divers travaux limite la présence des espèces sensibles. Dans le noyau de population de la tortue d'Hermann, le projet saura prendre les mesures préventives et l'expertise des écologues permettront de prendre les bonnes mesures. Le paysage routier est partiellement dégradé et le site offre un renforcement qui limitera l'impact visuel. Les plantations et la qualité architecturale des constructions sont au cœur de la réussite de l'insertion du projet. La question des nuisances liées à la hausse notable de la circulation sur cet axe reste entière et inévitable.

Le projet est d'intérêt général dès lors qu'il est au service de la population. Il l'est aussi car il vise à optimiser la gestion des moyens techniques publics et offrir des conditions de travail de qualité à ses agents. En dernier lieu, ce projet s'inscrit dans une approche de développement durable en mobilisant la logique des circuits courts et notamment le secteur agricole local, dynamique et bien implanté. Le choix du site est pertinent dès lors que les impacts sont faibles et que des mesures proportionnées et adaptées sont proposées.

Prédiagnostic écologique des
parcelles D2718 et 2716
Mai 2025

3

Bibliographie et annexes



3 Bibliographie et annexes

1.1 Bibliographie générale

- BENSETTITI F. & GAUDILLAT V. (COORD.), 2002 - « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 7 - ESPECES ANIMALES. MEDD/MAAPAR/MNHN. ED. LA DOCUMENTATION FRANCAISE, PARIS, 353 P
- CARSIGNOL J., BILLON V., CHEVALIER D., LAMARQUE F., LANISART M., OWALLER M., JOLY P., GUENOT E., THIEVENT P. & FOURNIER P., 2005 - GUIDE TECHNIQUE - AMENAGEMENTS ET MESURES POUR LA PETITE FAUNE. AURILLAC, SETRA, 264 P.

1.2 Bibliographie relative à l'aire d'étude écologique

Sites Internet

- OpenObs : <https://openobs.mnhn.fr/>

1.3 Bibliographie relative aux habitats naturels

- BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALLIER H. (COORD.), 2001 - « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 1 - HABITATS FORESTIERS. MATE/MAP/MNHN. ED. LA DOCUMENTATION FRANCAISE, PARIS, 2 VOLUMES, 339 P. & 423 P.
- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAVAUDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. (COORD.), 2005 - « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 4 - HABITATS AGRO-PASTORAEUX. MEDD/MAAPAR/MNHN. ED. LA DOCUMENTATION FRANCAISE, PARIS, 2 VOLUMES, 445 P. & 487 P.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & QUERE E., 2002A - " CAHIERS D'HABITATS " NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 6 - ESPECES VEGETALES. MATE/MAP/MNHN. ED. LA DOCUMENTATION FRANCAISE, PARIS, 271 P.
- BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J.-C., 1997 - CORINE BIOTOPES, VERSION ORIGINALE. TYPES D'HABITATS FRANCAIS. ENGRÉF-ATEN, 217 P.
- COMMISSION EUROPEENNE DG ENVIRONNEMENT, 2013 - MANUEL D'INTERPRETATION DES HABITATS DE L'UNION EUROPEENNE – EUR 28. 144 P.
- GAMISANS J., 1991 – LA VEGETATION DE LA CORSE. EDISUD, REEDITION 2006. 391 P.

1.4 BIBLIOGRAPHIE RELATIVE A LA FLORE

- BILZ M., KELL S.P., MAXTED N. & LANSDOWN R.V., 2011 - EUROPEAN RED LIST OF VASCULAR PLANTS. LUXEMBOURG: PUBLICATIONS OFFICE OF THE EUROPEAN UNION. 130 P.
- BOURNERIAS M., PRAT D. ET AL. (COLLECTIF DE LA SOCIETE FRANCAISE D'ORCHIDOPHILIE), 2005 – LES ORCHIDEES DE FRANCE, BELGIQUE ET LUXEMBOURG. DEUXIEME EDITION, BIOTOPE, MEZE, (COLLECTION PARTHENOPÉ), 504 P.
- JEANMONOD D. & GAMISANS J., 2013 – FLORA CORSICA 2EME EDITION. SBCO. 856 P. + ANNEXES.
- MULLER S. (COORD.), 2004 - PLANTES INVASIVES EN FRANCE. MNHN (PATRIMOINES NATURELS, 62). PARIS. 168 P.
- UICN FRANCE, MNHN, FCBN & SFO, 2009 - LA LISTE ROUGE DES ESPECES MENACEES EN FRANCE - CHAPITRE ORCHIDEES DE FRANCE METROPOLITAINE. PARIS, FRANCE. 12 P.

3 Bibliographie et annexes

- UICN FRANCE, FCBN & MNHN, 2012 - LA LISTE ROUGE DES ESPECES MENACEES EN FRANCE - CHAPITRE FLORE VASCULAIRE DE FRANCE METROPOLITAINE : PREMIERS RESULTATS POUR 1 000 ESPECES, SOUS-ESPECES ET VARIETES. DOSSIER ELECTRONIQUE. 34 P.
- BIOTOPE, 2020. Inventaires des plantes invasives et/ou envahissantes sur la basse vallée de la Gravona. CAPA

1.5 BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX INSECTES

- BRUSTEL H., 2004 - COLEOPTERES SAPROXYLIQUES ET VALEUR BIOLOGIQUE DES FORETS FRANÇAISES (THESE). ONF, LES DOSSIERS FORESTIERS, N°13, 297 P.
- KALKMAN V.J., BUDOT J.-P., BERNARD R., CONZE K.-J., DE KNIFJ G., DYATLOVA E., FERREIRAS S., JOVIC S., OTT J., RISERVATO E. & SAHLEN G., 2010 - EUROPEAN RED LIST OF DRAGONFLIES. LUXEMBOURG : PUBLICATIONS OFFICE OF THE EUROPEAN UNION, 40 P.
- NIETO A. & ALEXANDER K.N.A., 2010 - EUROPEAN RED LIST OF SAPROXYLIC BEETLES. LUXEMBOURG : PUBLICATIONS OFFICE OF THE EUROPEAN UNION, 56 P.
- UICN FRANCE, MNHN, OPIE & SFO, 2016 - LA LISTE ROUGE DES ESPECES MENACEES EN FRANCE - CHAPITRE LIBELLULES DE FRANCE METROPOLITAINE. PARIS, 12 P.
- VAN SWAAY C., CUTTELOD A., COLLINS S., MAES D., LOPEZ MUNGUITA M., ŠASIC M., SETTELE J., VEROVNIK R., VERSTAEL T., WARREN M., WIEMERS M. & WYNHOFF I., 2010 - EUROPEAN RED LIST OF BUTTERFLIES LUXEMBOURG : PUBLICATIONS OFFICE OF THE EUROPEAN UNION, 60 P.

1.6 BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX AMPHIBIENS ET AUX REPTILES

- CENC, 2017. LISTES ROUGES REGIONALES DE CORSE POUR LES AMPHIBIENS ET LES REPTILES – DREAL CORSE, OEC
- CENC/AAPNRC, 2011. SITUATION DES POPULATIONS DE TORTUE D'HERMANN EN REGION CORSE. OEC-DREAL CORSE. 5 P.
- COX N.A. & TEMPLE H.J., 2009 - EUROPEAN RED LIST OF REPTILES. LUXEMBOURG : OFFICE FOR OFFICIAL PUBLICATIONS OF THE EUROPEAN COMMUNITIES, 32 P.
- DELAUGERRE M., CHEYLAN M., 1992 - ATLAS DE REPARTITION DES BATRACIENS ET REPTILES DE CORSE. PARC NAT. REG. CORSE / EPHE, AJACCIO : 128 P.
- DUGUET R. & MELKI F., 2003 - LES AMPHIBIENS DE FRANCE, BELGIQUE ET LUXEMBOURG – COLLECTION PARTHENOPE, EDITIONS BIOTOPE, MEZE (FRANCE), 480 P.
- LESCURE J. & MASSARY DE J.-C., (COORD.), 2013 - ATLAS DES AMPHIBIENS ET REPTILES DE FRANCE. BIOTOPE, MEZE ; MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, PARIS (COLLECTION INVENTAIRES & BIODIVERSITE), 272 P.
- UICN FRANCE, MNHN & SHF, 2016 - LA LISTE ROUGE DES ESPECES MENACEES EN FRANCE- CHAPITRE REPTILES ET AMPHIBIENS DE FRANCE METROPOLITAINE. RAPPORT D'EVALUATION. PARIS, 103 P.
- VACHER J.-P. & GENIEZ M. (COORD.), 2010 - LES REPTILES DE FRANCE, BELGIQUE, LUXEMBOURG ET SUISSE. BIOTOPE, MEZE (COLLECTION PARTHENOPE) ; MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, PARIS, 544 P.

3 Bibliographie et annexes

1.7 BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX OISEAUX

- BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2015 – EUROPEAN RED LIST OF BIRDS. LUXEMBOURG : OFFICE FOR OFFICIAL PUBLICATIONS OF THE EUROPEAN COMMUNITIES. 67 P.
- LINOSSIER, J., FAGGIO, G. & BOSC, V., 2017 – LISTES ROUGES REGIONALES DES OISEAUX NICHEURS, DES REPTILES ET DES AMPHIBIENS DE CORSE. DOCUMENT DE SYNTHÈSE. CEN-CORSE. 14P
- ISSA N. & MULLER Y. (COORD.), 2015 – ATLAS DES OISEAUX DE FRANCE METROPOLITaine. NIDIFICATION ET PRÉSENCE HIVERNALE. LPO / SEO / MNHN. DELACHAUX & NIESTLE, PARIS. 1 408 P.
- SVENSSON L. & GRANT PETER J., 2007 - LE GUIDE ORNITHO. DELACHAUX ET NIESTLE, PARIS. 400 P.
- THIBAULT, JC., BONACCORSI G., 1999 - BIRDS OF CORSICA. BRITISH ORNITHOLOGIST'S UNION
- THIOLAY J.-M. & BRETAGNOLLE V., 2004 – RAPACES NICHEURS DE FRANCE. DISTRIBUTION, EFFECTIFS ET CONSERVATION. DELACHAUX ET NIESTLE, PARIS. 176 P.
- UICN FRANCE, MNHN, LPO, SEO & ONCFS, 2016 - LA LISTE ROUGE DES ESPÈCES MENACÉES EN FRANCE - CHAPITRE OISEAUX DE FRANCE METROPOLITaine. PARIS, FRANCE. 31 P. + ANNEXES

1.8 BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX MAMMIFÈRES (HORS CHIROPTERES)

- PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE, 1987 – LES MAMMIFÈRES EN CORSE, ESPÈCES ÉTEINTES ET ACTUELLES. 164 P.
- TEMPLE H.J. & TERRY, A. (COORD.), 2007 - THE STATUS AND DISTRIBUTION OF EUROPEAN MAMMALS. LUXEMBOURG : OFFICE FOR OFFICIAL PUBLICATIONS OF THE EUROPEAN COMMUNITIES. VIII + 48 P.
- UICN FRANCE, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2009 - LA LISTE ROUGE DES ESPÈCES MENACÉES EN FRANCE - CHAPITRE MAMMIFÈRES DE FRANCE METROPOLITaine. PARIS, FRANCE, 12 P.

1.9 BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX CHIROPTERES

- ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009 - LES CHAUVES-SOURIS DE FRANCE, BELGIQUE, LUXEMBOURG ET SUISSE. BIOTOPe, MEZE (COLLECTION PARTHENOPE) ; MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, PARIS, 544 P.
- COURTOIS J.-Y., RIST D. & BEUNEUX G., 2011 – LES CHAUVES-SOURIS DE CORSE. ED. ALBIANA, 167 P.
- TEMPLE H.J. & TERRY, A. (COORD.), 2007 - THE STATUS AND DISTRIBUTION OF EUROPEAN MAMMALS. LUXEMBOURG : OFFICE FOR OFFICIAL PUBLICATIONS OF THE EUROPEAN COMMUNITIES. VIII + 48 P.
- UICN FRANCE, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2009 - LA LISTE ROUGE DES ESPÈCES MENACÉES EN FRANCE - CHAPITRE MAMMIFÈRES DE FRANCE METROPOLITaine. PARIS, FRANCE, 12 P.

3 Bibliographie et annexes

1 Espèces observées lors des prospections de terrain

Espèces animales observées lors des prospections de terrain

Insectes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Source	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			
			Europe	France	Menace nationale	Menace régionale-CORSE	Dét. ZNIEFF-CORSE	Rareté régionale-CORSE
Espèces des rhopalocères								
<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Argus bleu	Biotope	-	-	LC	LC	-	-
<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	Aurore	Biotope	-	-	LC	LC	-	-
<i>Glaucoopsyche alexis</i> (Poda, 1761)	Azuré des Cytises	Biotope	-	-	LC	LC	-	-
<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier-de-corail	Biotope	-	-	LC	LC	-	-
<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé	Biotope	-	-	LC	LC	-	-
<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue	Biotope	-	-	LC	LC	-	-
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rave	Biotope	-	-	LC	LC	-	-
<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du Chou	Biotope	-	-	LC	LC	-	-

3 Bibliographie et annexes

<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Procris	Biotope	-	-	LC	LC	-	-
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis	Biotope	-	-	LC	LC	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Source	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux		
			Europe	France	Menace nationale	Menace régionale-CORSE	Dét. ZNIEFF-CORSE	Rareté régionale-CORSE
Espèces des orthoptères								
<i>Anacridium aegyptium</i> (Linnaeus, 1764)	Criquet égyptien	Biotope	-	-	-	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Source	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux		
			Europe	France	Menace nationale	Menace régionale-CORSE	Dét. ZNIEFF-CORSE	Rareté régionale-CORSE
Espèces des odonates								
<i>Sympetrum fonscolombii</i> (Selys, 1840)	Sympétrum de Fonscolombe (Le)	Biotope	-	-	LC	LC	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Source	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux		
			Europe	France	Menace nationale	Menace régionale-CORSE	Dét. ZNIEFF-CORSE	Rareté régionale-CORSE
Espèces des autres insectes								
<i>Isodontia mexicana</i> (Saussure, 1867)		Biotope	-	-	-	-	-	-
<i>Oxythyrea funesta</i> (Poda, 1761)		Biotope	-	-	-	-	-	-

3 Bibliographie et annexes

Oiseaux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Source	Status réglementaires			Status patrimoniaux			Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée		
			Europe	France	Menace continentale	Menace nationale	Menace régionale-CORSE	Dét. ZNIEFF-CORSE	Rareté régionale-CORSE		
Espèces nicheuses contactées											
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	Biotope	-	Art. 3	LC	NT	LC	-	-	Nicheur possible	
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	Biotope	-	Art. 3	LC	VU	LC	-	-	Nicheur possible	
<i>Sylvia melanocephala</i> (Gmelin, 1789)	Fauvette mélanocephale	Biotope	-	Art. 3	-	NT	LC	-	-	Nicheur possible	
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Biotope	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible	
<i>Turdus merula</i> (Linnaeus, 1758)	Merle noir	Biotope	-	-	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible	
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	Biotope	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible	
<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange charbonnière	Biotope	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible	
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	Biotope	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible	
<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758)	Pinson des arbres	Biotope	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible	
<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	Biotope	-	Art. 3	LC	LC	LC	DZsc	-	Nicheur possible	
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frivaldszky, 1838)	Tourterelle turque	Biotope	-	-	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible	

Prédiagnostic écologique

Table des matières

1- Résumé non technique.....	3
1- Contexte réglementaire et procédure	7
2- Celavu-Prunelli : rappeler le contexte pour comprendre le projet intercommunal	10
3- Les projets de cuisine centrale et de locaux techniques.....	14
4- Intérêt général du projet et discontinuité urbaine	82
7- Impacts environnementaux et solutions pour les réduire/compenser	83
8- Bilan.....	103
Bilan des Impacts Environnementaux	104